



UMOA-Titres

Bâtir un Marché intégré des Titres Publics

NOTE D'INFORMATION



RÉPUBLIQUE
DE CÔTE D'IVOIRE

Présentation des émetteurs souverains de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA)

Décembre 2019





UMOA-Titres

Bâtir un Marché intégré des Titres Publics

SOYEZ UN INVESTISSEUR AVERTI

grâce aux notes d'information du
Marché des Titres Publics (MTP)



Bénin | Burkina | Côte d'Ivoire | Guinée-Bissau | Mali | Niger | Sénégal | Togo

A télécharger sur
www.umoatitres.org

Revue qualité par **Deloitte.**

SOMMAIRE

ATTESTATION DE L'ÉMETTEUR	5
ACRONYMES	6
SOMMAIRE EXÉCUTIF	8
BREF APERÇU DU PAYS	9
1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PAYS	10
1.1 Système politique	10
1.2 Organisation administrative	11
1.3 Situation géographique	12
1.4 Population	12
1.5 Education	15
1.6 Santé	17
1.7 Emploi	18
1.8 Rappel des principaux agrégats	20
2 SITUATION ÉCONOMIQUES RÉCENTE ET PERSPECTIVES	22
2.1 Evaluation du produit intérieur brut (PIB)	22
2.2 Détail du produit intérieur brut	23
3. PLAN NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES	31
3.1 Réalisations et achèvements	31
3.2 Autres réformes structurelles et réalisations futures	31
4. FACTEURS DE RISQUE	30
4.1 Risques politiques et sécuritaires	30
4.2 Risques sociaux	30
4.3 Risques macroéconomiques	30
4.4 Risques liés à la mobilisation des ressources financières	31
4.5 Risques sanitaires	31
4.6 Risques environnementaux	32
5 SYSTÈME MONÉTAIRE ET MARCHÉS FINANCIERS	33
5.1 Elements structurels	33
5.2 Système bancaire et marchés financiers	33
5.3 Taux d'inflation	41
5.4 Taux de change	41
5.5 Réserves étrangères	42
6 COMMERCE EXTÉRIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS	44
6.1 Balance des paiements	44
6.2 Commerce régional	55
6.3 Commerce international	46
6.4 Investissements directs étrangers (IDE)	49
6.5 Intégration régionale	54
6.5 Compétitivité de l'économie	56

7	QUALITÉ DE SIGNATURE	58
7.1	Climat des affaires	58
7.2	Gouvernance financière	60
7.3	Notations financières	60
8	FINANCES PUBLIQUES	62
8.1	Budget	62
8.2	Politique fiscale	66
8.3	Perspectives budgétaires 2020-2021	69
9	SITUATION DE LA DETTE	73
9.1	Description générale de la dette Publique	73
9.2	Stratégie d'endettement et viabilité de la dette	77
9.3	Dette extérieure	79
9.4	Dette intérieure	81
9.5	Viabilité et soutenabilité	84
10	ANNEXES	86
11	LEXIQUE	87

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union – Discipline – Travail

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Le Directeur Général

Tel : 20 30 90 20 / 20 30 90 22

Fax : 20 21 35 87

BP V 98 ABIDJAN

Abidjan, le **24 DEC. 2019**

N° **13741** /MEF/DGTCP/DDPD/SDMED./AYL/yk

ATTESTATION DE L'ÉMETTEUR

Je soussigné, Konan Jacques ASSAHORE, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, agissant au nom et pour le compte de l'État de Côte d'Ivoire, atteste que les données et informations contenues dans la présente Note d'Information sont conformes à la réalité et n'ai connaissance d'aucune information de nature à en altérer la portée.

L'objectif visé à travers cette Note d'Information est de porter à l'attention des investisseurs sur les titres publics émis par l'État de Côte d'Ivoire, toutes les informations utiles à la prise de décisions d'investissement.

Toutefois, je rappelle que les informations et analyses prospectives présentées dans ce document, sont basées sur des projections établies à partir d'hypothèses qui sont entachées d'incertitudes pouvant entraîner des différences entre les réalisations effectives et les performances économiques attendues.

Cette note d'information publiée sera mise à jour chaque fois que nécessaire, afin de rendre compte :

- de l'évolution de la situation économique de la Côte d'Ivoire ;
- de la disponibilité ou de la mise à jour des données économiques ;
- de quelques changements intervenus.



ASSAHORE KONAN JACQUES
Directeur Général
du Trésor et de
la Comptabilité Publique

ACRONYMES

ACF	:	Alliance Crédit Finance
ADVANS	:	ADVANS COTE D'IVOIRE
AFD	:	Agence Française de Développement
AGEFOP	:	Agence Nationale de la Formation Professionnelle
APE	:	Accord de Partenariat Economique
APSFD-CI	:	Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés de Côte-d'Ivoire
AVD	:	Analyse de la Viabilité de la Dette
BAD	:	Banque Africaine de Développement
BCEAO	:	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BEI	:	Banque Européenne d'Investissement
BIC	:	Bureau d'Information sur le Crédit
BID	:	Banque Internationale de Développement
BIDC	:	Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO
BM	:	Banque Mondiale
BOAD	:	Banque Ouest-Africaine de Développement
BRVM	:	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
CAC	:	Compagnie Africaine de Crédit de Côte d'Ivoire
C2D	:	Contrat de Désendettement et de Développement
CEDEAO	:	Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEPICI	:	Centre de Promotion des Investissements de Côte d'Ivoire
CGRAE	:	Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat
CHU	:	Centre Hospitalier Universitaire
CMU	:	Couverture Maladie Universelle
CNPE	:	Conseil National de Politique Economique
CNPS	:	Caisse National de Prévoyance Sociale
CNP-PPP	:	Conseil National de Pilotage des Partenariats Public-Privé
CRMV	:	Centre de Recherche Médicale et Vétérinaire
DGBF	:	Direction Générale du Budget et des Finances
DGD	:	Direction Générale des Douanes
DGI	:	Direction Générale des Impôts
DHS	:	Demographic and Health Surveys
DTS	:	Droit de Tirages Spéciaux
EDS-MICS	:	Enquête Démographique et de Santé - Multiple Indicator Cluster Survey
EHSS	:	Enfant Hors du Système Scolaire
ENS	:	Ecole Nationale Supérieure
ENSEA	:	Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée
EPN	:	Etablissement Public National
FEC	:	Facilité Elargie de Crédit
FIDRA	:	Fonds International pour le Développement de la Retraite Active
FMI	:	Fonds Monétaire International
GES-CI	:	Groupe d'Epargne et de Soutien en Côte d'Ivoire
GPEEC	:	Gestion Prévisionnelle des Emplois, Effectifs et des Compétences
GUEDEF	:	Guichet Unique de Dépôt des Etats Financiers
IDE	:	Investissement Direct Etranger

INPHB	:	Institut National Polytechnique Houphouët-Boigny
INS	:	Institut National de la Statistique
MEDC	:	Mécanisme Elargi De Crédit
MEDC-FEC	:	Mécanisme Elargi De Crédit-Facilité Elargie de Crédit
MEF	:	Ministère de l'Economie et des Finances
MENET	:	Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique
MESRS	:	Ministère de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique
MICROCERD-CI	:	Micro Crédit de Côte d'Ivoire
ODD	:	Objectif de Développement Durable
OHADA	:	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OMD	:	Objectif du Millénaire pour le Développement
OT	:	Obligation du Trésor
PCC	:	Prélèvement Communautaire de la CEDEAO
PCD	:	Programme de Conversion de dette en projet de Développement
PCS	:	Prélèvement Communautaire de Solidarité
PDESFI	:	Plan de Développement du Secteur Financier
PEP	:	Programme d'Education Parentale
PER	:	Programme Economique Régional
PIP	:	Programme d'Investissements Publics
PME	:	Petite et Moyenne Entreprise
PND	:	Plan Nationale de Développement
PNDS	:	Programme National du Développement Sanitaire
PNIA	:	Programme National d'Investissements Agricoles
PNUD	:	Programme des Nations-Unies pour le Développement
PPC	:	Programme Pluriannuel de Convergence
PPTTE	:	Pays Pauvre Très Endetté
PSI	:	Programme Stratégique de l'Intégration
PTF	:	Partenaire Technique et Financier
RCI	:	République de Côte d'Ivoire
RGPH	:	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RCMEC-CI	:	Réseau des Caisses Mutuelles d'Epargne et de Crédit
SDF	:	Système Financier Décentralisé
SDMT	:	Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme
SEPMBPE	:	Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat
SONU	:	Soin Obstétrical Néonatal d'Urgence
SSSU	:	Service de Santé Scolaire et Universitaire
TBS	:	Taux Brut de Scolarisation
TEC	:	Tarif Extérieur Commun
TNS	:	Taux National de Scolarisation
TCEN	:	Taux de Change Effectif National
TCER	:	Taux de Change Effectif Réel
TOFE	:	Tableau des Opérations Financières de l'Etat
UE	:	Union Européenne
UEMOA	:	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UFR	:	Unité de Formation et de Recherche
UMOA	:	Union Monétaire Ouest Africaine
UNACOOPEC-CI	:	Union Nationale des Coopératives d'Epargne et de Crédit de Côte d'Ivoire
UNICEF	:	United Nations International Children's Emergency Fund (Fonds des Nations Unies pour l'Enfance).

SOMMAIRE EXÉCUTIF

La Côte d'Ivoire observe l'un des plus longs cycles d'expansion de son Produit Intérieur Brut. La croissance réelle de l'économie, de 8,3 % en moyenne par an sur la période 2013-2018, pourrait atteindre en moyenne 7,3 % de 2019 à 2021. Elle bénéficie d'une forte demande intérieure tirée par l'investissement des secteurs des infrastructures, de l'énergie, du transport, et les travaux d'assainissement et de l'urbanisation tels que définis dans le Plan National de Développement (PND).

L'environnement macroéconomique, marqué par un faible niveau d'inflation (en dessous du seuil communautaire de 3 %), une reprise de l'emploi et un niveau de déficit public projeté à 3 % en 2019, est stable. Les réformes institutionnelles pour alléger les procédures et raccourcir les délais de réalisation des affaires contribuent à cette dynamique avec l'afflux d'investissements directs de l'étranger.

Cependant, l'économie reste vulnérable aux fluctuations des cours des matières premières agricoles en raison de sa forte dépendance à ces produits. La faible mobilisation des recettes intérieures et le resserrement des ressources régionales de financement de la dette souveraine constituent une contrainte majeure pour l'économie à moyen terme, dans la mesure où l'ambitieux programme d'investissement (3000 milliards de FCFA) du gouvernement reposerait en partie sur les financements souverains et les PPP. Le resserrement des ressources extérieures disponibles pour le financement des activités en renchérirait le coût et pourrait alourdir la facture de la dette publique dont le ratio au PIB est estimé à 43,5 % du PIB en 2017.

BREF APERÇU DU PAYS

1.1 Système politique

Dans le cadre de la Communauté Française, la Côte d'Ivoire devient Territoire Autonome en Décembre 1958, mais l'histoire constitutionnelle ivoirienne date de 1959 avec la « première Constitution ivoirienne » adoptée le 26 mars 1959. Elle a érigé la Côte d'Ivoire en République Autonome jusqu'à l'accession du pays à l'indépendance le 7 août 1960. Après le putsch militaire en 1999 et la mise place du gouvernement du comité national de salut public avec Monsieur Robert Guéi, une troisième Constitution, approuvée par référendum le 23 juillet 2000 va instaurer la Deuxième République. Récemment, après la décennie de crise traversée par la Côte d'Ivoire, une quatrième Constitution a été adoptée par référendum en 2016. Elle a institué la Troisième République.

La Côte d'Ivoire est une république démocratique avec un régime présidentiel caractérisé par la séparation des pouvoirs au sein de l'Etat : le pouvoir exécutif incarné par le gouvernement, le pouvoir législatif détenu par le Parlement et le pouvoir judiciaire représenté par la Cour Suprême et la Cour des Comptes.

1.1.1 Pouvoir exécutif

Le pouvoir exécutif est représenté par le Président de la République, le Vice-Président de la République et le Gouvernement.

Le Président de la République incarne l'unité nationale et veille au respect de la Constitution. Il est élu pour un mandat de cinq ans au suffrage universel direct et rééligible une seule fois. Il détermine et conduit la politique de la nation. Il est le chef de l'Administration et des Armées. Il nomme aux emplois civils et militaires. Il préside les Conseils, les Comités de Défense et de Sécurité. Le Président de la République nomme le Premier Ministre, Chef du Gouvernement. Il peut, par décret, déléguer certains de ses pouvoirs au Vice-Président de la République, au Premier Ministre et aux membres du Gouvernement. En cas d'empêchement absolu, de démission ou décès du Président de la République, le Vice-Président de la République devient de plein droit, le Président

de la République.

Le Vice-Président de la République est aussi élu sur la même liste que le Président de la République, pour un mandat de cinq (05) ans au suffrage universel direct. Il agit sur délégation du Président de la République.

Le gouvernement comprend le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, et les Ministres. Le Premier Ministre anime et coordonne l'action Gouvernementale. Il préside le Conseil de Gouvernement et les réunions préparatoires du Conseil des Ministres.

1.1.2 Pouvoir législatif

Le pouvoir législatif est exercé par le Parlement qui est composé de l'Assemblée Nationale et du Sénat. Le Parlement vote la loi et consent l'impôt. Il contrôle l'action du Gouvernement et évalue les politiques publiques. Chaque année, le Parlement se réunit de plein droit en deux sessions ordinaires qui débutent le premier jour ouvrable du mois d'avril et prennent fin le dernier jour ouvrable du mois de décembre. Les députés à l'Assemblée Nationale sont élus au suffrage universel direct pour cinq ans.

Les organes de l'Assemblée Nationale sont : le Bureau, les commissions permanentes et la Conférence des Présidents. A ces organes, s'ajoutent les groupes parlementaires qui sont des regroupements des députés en fonction de leurs idéologies ou de leurs affinités politiques.

Les chiffres de la Commission Electorale Indépendante (CEI) relatifs aux dernières élections législatives de décembre 2016 donnent un nombre total de 255 parlementaires dont 167 pour le RHDP, 76 Indépendants, 6 de l'UDPCI, 3 du FPI et 3 de l'UPCI. Cette configuration a évolué pour donner lieu à quatre groupes parlementaires que sont : le RHDP (unifié), le PDCI ancien membre du RHDP dont une partie des élus demeure au RHDP, le groupe parlementaire Espérance ainsi que le groupe parlementaire Dialogue.

Le Sénat assure la représentation des collectivités territoriales et des Ivoiriens établis hors de la Côte

d'Ivoire. Les deux tiers des sénateurs sont élus au suffrage universel indirect et un tiers est nommé par le Président de la République pour un mandat de cinq (5) ans. En tant que deuxième chambre du Parlement, le Sénat a les mêmes prérogatives que l'Assemblée Nationale.

La Constitution en son Titre V régit les rapports entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif. Ainsi, dans le cadre du contrôle de l'action gouvernementale et l'évaluation des politiques publiques, les membres du Gouvernement peuvent être sollicités par le Parlement. Les moyens d'information du Parlement relativement à l'action du Gouvernement sont par voie orale ou écrite, au moyen de la commission d'enquête et de la mission d'évaluation.

1.1.3 Pouvoir judiciaire

Le pouvoir judiciaire est indépendant et le Président de la République est le garant de cette indépendance. Il est assisté par le Conseil Supérieur de la Magistrature.

Le Conseil Supérieur de la Magistrature examine les questions relatives à l'indépendance de la Magistrature et à la déontologie des Magistrats. Le Conseil fait également des propositions de nomination des Magistrats de la Cour Suprême et de la Cour des Comptes, des premiers Présidents des Cours d'appel et des Présidents des tribunaux de première instance.

La Cour Suprême et la Cour des Comptes sont les deux institutions représentatives du pouvoir judiciaire. La justice est rendue par la Cour Suprême, la Cour des Comptes, les Cours d'appels, les tribunaux de Première instance, les tribunaux administratifs et les chambres régionales des comptes.

La Cour Suprême veille à l'application de la loi par les juridictions de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif. Elle comprend la Cour de Cassation et le Conseil d'Etat.

Le Président de la Cour Suprême est nommé par le Président de la République pour une durée de cinq (05) ans. Les Présidents respectifs de la Cour de Cassation et du Conseil d'Etat sont également Vice-Présidents de la Cour Suprême.

La Cour des Comptes est l'institution suprême de contrôle des finances publiques. Elle a des attributions

juridictionnelles, de contrôle et de consultation. La Cour des Comptes veille à la bonne utilisation des prêts, fonds et actifs gérés par les services de l'Etat et par d'autres entités publiques. Elle supervise l'exécution des lois de finances et se prononce sur la régularité et l'exactitude des comptes ainsi que sur la gestion générale des entreprises publiques et semi-publiques et bénéficiant d'un soutien financier public.

La Cour des Comptes est également chargée d'aider le Parlement et le Gouvernement dans le contrôle de l'exécution des lois de finances et dans tous les domaines relevant de sa compétence. Elle peut être consultée par le Gouvernement, l'Assemblée Nationale et le Conseil Economique et Social sur des questions économiques et financières ou sur la gestion des services de l'Etat et des collectivités publiques.

Le Président de la Cour des Comptes est nommé par le Président de la République pour une durée de cinq (05) ans renouvelable une fois.

1.2 Organisation administrative

L'administration du territoire est organisée en circonscriptions administratives hiérarchisées, composées de districts, régions, départements, sous-préfectures et villages. Il existe trente et trois (33) régions réparties au sein de quatorze (14) districts et également deux (02) districts autonomes (Abidjan et Yamoussoukro).

Le district considéré comme l'échelon administratif supérieur comprend plusieurs régions. La région est constituée de plusieurs départements en tant que circonscription administrative. Le pays compte cent huit (108) départements. La région constitue l'échelon de conception, de programmation, d'harmonisation, de soutien, de coordination et de contrôle des actions et opérations de développement économique, social et culturel réalisées par l'ensemble des administrations civiles de l'Etat. Elle est administrée par le Préfet de région, représentant le Chef de l'Etat dans cette circonscription.

La sous-préfecture, administrée par un Sous-préfet, est la circonscription administrative intermédiaire entre le département et le village. Elle est constituée par plusieurs villages. Le Sous-préfet est placé sous l'autorité du Préfet et représente tout comme ce der-

nier, l'État dans cette circonscription. Il coordonne et contrôle les activités des agents des services administratifs et techniques placés sur son ressort territorial. Le village composé de quartiers, constitue le premier niveau de l'autorité administrative. Il est administré par le chef de village désigné par les populations villageoises selon des règles coutumières ou par consensus. Le Chef de village est ensuite nommé par un arrêté de la Chambre des Rois et Chefs traditionnels.

Par ailleurs, l'ordonnance N0 2011-262 du 28 septembre 2011 d'orientation sur l'organisation générale de l'administration territoriale de l'État, fait de la région et de la commune des collectivités territoriales dotées d'une personnalité morale et d'une autonomie financière. Leurs missions consistent à organiser la vie collective et la participation des populations à la gestion des affaires locales, à promouvoir et à réaliser le développement local, à moderniser le monde rural, à améliorer le cadre de vie et à gérer les terroirs et l'environnement.

L'autonomie financière des collectivités territoriales n'est pas encore effective en Côte d'Ivoire. Le Gouvernement octroie des subventions aux communautés décentralisées et assure le paiement des salaires des fonctionnaires employés par ces entités.

1.3 Situation géographique

La Côte d'Ivoire est un pays de l'Afrique occidentale. Elle est située dans la zone intertropicale entre le tropique du cancer et l'équateur. Elle s'étend sur 322 462 km² et partage ses frontières Nord avec le Burkina Faso et le Mali, la frontière Est avec le Ghana

et la frontière Ouest avec la Guinée et le Libéria. Elle est bordée au Sud par le Golfe de Guinée (Océan Atlantique) avec 520 km de côtes.

La capitale politique du pays depuis 1983 est Yamoussoukro, située au centre du pays. Cependant, Abidjan, au Sud du pays, reste la capitale économique et le centre administratif.

Le climat est chaud et humide et le territoire comporte trois principales zones climatiques qui se caractérisent par différents volumes de précipitations dans l'année : le Sud (2 mètres de pluie), l'Ouest (1,5 mètre de pluie) et le nord du pays (1,2 mètre de pluie). Le pays comporte du Nord au Sud quatre (4) fleuves : le Bandama, la Comoé, le Sassandra et le Cavally.

La végétation est variée et constituée de forêt tropicale au Sud, de savane arborée au Centre et de savane herbeuse dans la partie septentrionale du pays. Ce couvert végétal abrite de nombreuses espèces animales, dont l'éléphant, animal dont les défenses sont à l'origine du nom du pays. « Espèce » autrefois abondante en forêt comme en savane, l'éléphant a été intensément chassé et braconné et ne subsiste que dans des réserves et parcs en quelques points du pays.

1.4 Population

En 2017, la population était de plus de 24 millions. En 2019, elle est projetée à près de 25,5 millions. Le taux de croissance annuelle moyen de la population sur la période 2008-2018 est estimé à 2,7%.

Tableau 1. Statistiques sur la population ivoirienne 2015-2020

Côte d'Ivoire	2015	2016	2017	2018*	2019*	2020*
Nombre	23 108 472	23 695 919	24 294 750	24 850 569	25 426 188	26 001 808
Croissance annuelle	2,53	2,51	2,50	2,52	2,52	2,52

Source : Banque mondiale (*) projection

Les perspectives de long terme sur la population sont que la population aura plus de doublé entre 2019 et 2050.

Tableau 2. Statistiques générales indiquant l'état de santé des populations

Côte d'Ivoire	2025	2030	2035	2040	2045	2050
Nombre	29 590 620	33 337 311	37 411 244	41 796 017	46 463 964	51 375 180
Croissance annuelle	13,06%	12,66%	12,22%	11,72%	11,17%	10,57%

Source : Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies

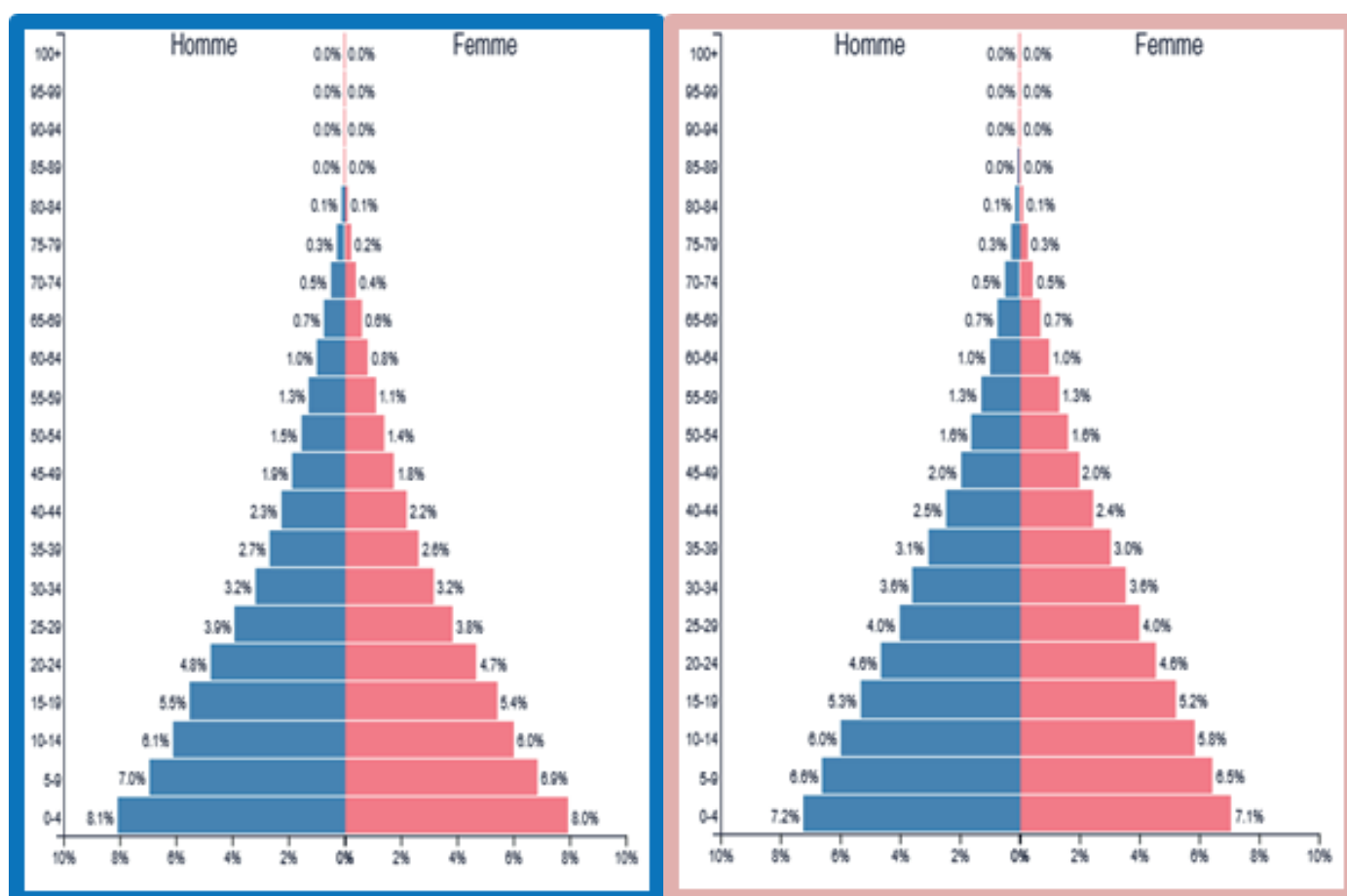
Selon les résultats du RGPH 2014, la population est composée de 11 716 826 hommes (51,6%) et de 10 954 505 femmes (48,4%). Les enfants (0-14 ans) représentent 41,8% de la population totale. Les jeunes (15-34 ans) constituent 35,5% de la population to-

ale. La population de la Côte d'Ivoire est donc très jeune avec 77,3% de la population de moins de 35 ans. Selon l'INS, le taux annuel moyen de croissance démographique estimé à 3,3% entre 1988 et 1998 est réduit à 2,6% entre 1998 et 2014.

Figure 1. Pyramides des âges

(Pyramide des âges en 2018)

(Pyramide des âges en 2033)



Source : <https://www.populationpyramid.net/fr/côte-divoire/2018/>

La population de la Côte d'Ivoire vit majoritairement en zone forestière avec 17 107 086 habitants (soit 75,5 %) de la population pour une occupation spatiale de 48% de la superficie du territoire national. La densité de la population est de 70,3 habitants au km².

La moitié de la population (11 370 347 habitants soit 50,2%) est urbaine. Le taux d'urbanisation moyen

annuel de 2013 à 2017 est de 49,45% (selon les statistiques de la BCEAO). Si ce rythme est maintenu, le taux d'urbanisation serait de 51,1% en 2019. La population urbaine est essentiellement concentrée à Abidjan où vivent 4 395 243 habitants (soit environ 4 urbains sur 10 habitants). Le ratio population urbaine sur population rurale ces dernières années oscille autour de 0,3. Il se maintiendrait jusqu'en 2020.

Tableau 3. Statistiques sur l'urbanisation ivoirienne 2015-2020

Côte d'Ivoire	2015	2016	2017	2018*	2019*	2020*
Population urbaine ¹	4 859 798	5 019 689	5 188 252	5 329 543	5 482 886	5 636 229
Population rurale	18 248 674	18 676 230	19 106 498	19 521 026	19 943 302	20 365 579
Ratio (urbaine/rurale)	0,27	0,27	0,27	0,27	0,27	0,28

Source : Banque mondiale (*) projection

Le français est la langue officielle du pays. Il est enseigné à l'école et utilisé comme langue de travail au sein des administrations publiques. Une soixantaine d'ethnies existent et sont parlées selon les régions. La population ivoirienne comprend cinq grands groupes ethniques : le groupe Mandé (Dan, Yacouba, Gouro, Malinké) au Nord-Ouest et à l'Ouest, le groupe Voltaïque (Sénooufo, Koulango et Lobi) au Nord, le groupe Krou (Wè, Bété, Bakwé, Godié et

Dida) dans le Sud-Ouest et le Centre-Ouest, et le groupe Akan réparti entre les Lagunaires (Ebrié, Adjoukrou, Avikam, Abouré, Nzima,) au Sud, au Centre (Baoulé) et au Sud-Est et à l'Est (Attié, Agni, Abron, etc.).

Ces ethnies sont réparties sur le territoire national comme le montre le graphique ci-dessous :

Figure 2. Ethnies de Côte d'Ivoire



Source : www.abidjan.net

¹ Une agglomération urbaine est une agglomération qui a plus d'un million d'habitants

Près de 20% des Ivoiriens appartiennent à l'ethnie Baoulé, et près de 18% sont malinké.

La population est aussi inégalement répartie sur le territoire national. Le district d'Abidjan (Abidjan, Bingerville, Anyama et Songon) avec 4 707 404 habitants abrite le cinquième de la population totale (20,8%). Les régions les moins peuplées sont celles

du district du Denguélé (Kabadougou et Folon) avec 288 779 habitants (0,4%) dont 96 415 habitants dans la région du Folon.

La Côte d'Ivoire est un pays laïc, avec plusieurs confessions religieuses dont les principales sont l'Islam (environ 37,5% de la population) et le Christianisme (environ 44,1% de la population).

Tableau 4. Religions en Côte d'Ivoire

Religion	Nombre d'adeptes	Pourcentage de la population totale
Christianisme	10 908 533	44,1 %
Islam	9 275 964	37,5 %
Religions chinoises	2 523 062	10,2 %
Agnosticisme et Athéisme	1 978 872	8,0 %
Autres	49 472	0,2 %

Source : Pew Research Center. *The Global Religious Landscape* .

1.5 Education

1.5.1 Organisation des cycles scolaires

Le système éducatif est constitué de deux types d'enseignement : l'enseignement général ainsi que l'enseignement technique et formation professionnelle (ETFP). L'enseignement général est organisé en trois degrés d'enseignement : (i) préscolaire et primaire, (ii) secondaire général et (iii) supérieur. En plus de ces systèmes, d'autres alternatives d'éducation existent comme les centres d'éducation communautaire et les écoles de l'enseignement confessionnel. L'enseignement supérieur qui offre des formations variées est pratiqué dans 3 universités publiques (Cocody, Abobo-Adjamé et Bouaké), 3 unités régionales d'enseignement supérieur (Korhogo, Daloa et Man), plusieurs grandes Ecoles publiques (INPHB, ENS, ENSEA, etc.), 35 universités privées et 143 grandes écoles privées.

L'ETFP dure deux ou trois années et offre trois voies d'accès. La première, dédiée aux élèves de niveau CM2, 6ème et 5ème du 1er cycle de l'enseignement secondaire général se fait à travers les centres de formation professionnelle et les centres techniques avec à terme, un certificat d'aptitude professionnelle. La seconde est offerte aux élèves de niveau 3ème de l'enseignement secondaire général dans les collèges d'enseignement technique (CET), ly-

cées professionnels (LP) et lycées techniques (LT) et préparent respectivement au brevet d'étude professionnelle, brevet de technicien, baccalauréat. La troisième, de niveau terminal (avec ou sans le baccalauréat) se fait dans les structures d'enseignement technique supérieur qui délivrent à terme, un brevet de technicien supérieur.

Le taux d'alphabétisation, total des adultes (proportion des personnes âgées de 15 ans et plus) est passé selon la Banque Mondiale, de 40,98% en 2012 à 43,91% en 2014. Le taux d'analphabétisme général qui était de 51% en 2002 est passé à 43,8% en 2015 pour se situer à 43,1% en 2017 (selon les autorités ivoiriennes).

1.5.2 Plan Sectoriel d'Education-Formation (PSEF) 2016-2025

La politique d'éducation-formation actuelle est contenue dans le PSEF (2016-2025) qui se fonde sur l'objectif 4, des Objectifs de Développement Durable (ODD) et les ambitions du pays signifiées dans le Plan National de Développement (PND) 2016-2020. Le PND qui suppose la disponibilité et les capacités des femmes et des hommes à construire une Côte d'Ivoire émergente et prospère retient quatre pivots; à savoir : (i) créer une Cellule de veille stratégique sur les compétences (ii) veiller à la requalification du stock des compétences en synergie avec l'objectif de transformation structurelle et de compétitivité

de l'Économie ; (iii) améliorer l'accès et la qualité du système éducatif et de formation ; (iv) développer un pool de chercheurs nationaux soutenant l'innovation technologique. Ainsi, une loi relative à la politique de scolarisation obligatoire des enfants de 6 à 16 ans a été votée et demeure en application. Diverses infrastructures dédiées à l'éducation et formation sont

construites et le personnel enseignant de même que le matériel et l'équipement didactiques ont été renforcés. (Voir les détails à la section 3.3).

En 2017, les dépenses publiques en éducation étaient évaluées à 1 085,5 milliards de FCFA, soit 4,6% du PIB nominal. La tendance est croissante malgré une légère diminution entre 2016 et 2017.

Tableau 5. Dépenses d'éducation 2012-2017

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Education (milliards de Francs CFA)	601,7	685,6	788,2	926,8	1 179,3	1 085,5
Education (% du PIB nominal)	4,4	4,4	4,5	4,9	5,4	4,6

Source : MPMBPE

1.5.3 Statistiques par cycle

Le taux brut de scolarisation primaire est croissant, mais a légèrement diminué pour atteindre 100,6%

en 2017-2018. Le taux net de scolarisation est croissant sur l'ensemble de la période 2013-2018 et atteint plus de 91% en 2017-2018.

Tableau 6. Statistiques scolaires 2013-2018

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Taux Brut de Scolarisation (préscolaire)	6,9%	7,4%	8,2%	8,8%	9,0%
Taux Brut de Scolarisation (primaire)	94,70%	95,40%	101,30%	104,60%	100,60%
Taux Net de Scolarisation (primaire)	77,00%	78,90%	87,80%	91,00%	91,06%
Taux Brut de Scolarisation Fille (primaire)	89,60%	92,40%	99,10%	103,10%	99,93%
Elèves par classe (primaire)	43*	44*	43*	41*	41*
Elèves par enseignant (primaire)	43*	42*	43*	42*	42*
Total salles de classes (primaire)	74 671	76 564	84 730	90 970	94 767
Total d'élèves (primaire)	3 176 874	3 370 558	3 617 219	3 772 136	3 900 222
Total enseignants (Primaire)	74 703	80 155	85 109	88 900	93 257
Elèves par classe (secondaire)	59*	58*	57*	60*	58*
Elèves par enseignant (secondaire)	27*	29*	30*	30*	32*
Total salles de classes (secondaire)	22 339	25 709	28 357	29 988	33 363
Total d'élèves (secondaire)	1321556	1479005	1621874	1 791 183	1923763
Total enseignants (secondaire)	49 550	51 192	53 537	58 866	59 356

Source : MENET et calcul de l'auteur (*)

Source : MENET et calcul de l'auteur (*)

Sur la période 2013-2018, l'effectif des élèves, celui des enseignants et les capacités d'accueil sont en hausse à tous les niveaux d'enseignement. Le nombre d'apprenants par classe est relativement stable et élevé (en moyenne 42 pour le primaire et 58 pour le secondaire) et le nombre d'enseignants est demeuré faible (en moyenne un enseignant pour 30 élèves dans le secondaire contre 42 pour le primaire). Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) des filles du primaire est passé de 89,6% en 2013-2014 à 99,9% en 2017-2018. Le Taux Net de Scolarisation (TNS) du primaire est estimé à 91% en 2017-2018

Sur la période 2013-2018, l'effectif des élèves, celui des enseignants et les capacités d'accueil sont en hausse à tous les niveaux d'enseignement. Le nombre d'apprenants par classe est relativement stable et élevé (en moyenne 42 pour le primaire et 58 pour le secondaire) et le nombre d'enseignants est demeuré faible (en moyenne un enseignant pour 30 élèves dans le secondaire contre 42 pour le primaire). Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) des filles du primaire est passé de 89,6% en 2013-2014 à 99,9% en 2017-2018. Le Taux Net de Scolarisation (TNS) du primaire est estimé à 91% en 2017-2018.

1.6 Santé

1.6.1 Architecture du système de santé ivoirien

Le système de santé est composé d'un système moderne dont les acteurs sont le secteur public et privé et d'un système traditionnel pratiquant la médecine traditionnelle.

Le secteur public comprend trois (03) niveaux de centres de soins : (i) le primaire composé d'établissements sanitaires de premiers contacts (1 964 établissements), (ii) le secondaire constitué d'établissements de soins de santé en appui au premier niveau

(84 hôpitaux généraux, 17 centres hospitaliers régionaux et 02 centres hospitaliers spécialisés) et (iii) le tertiaire formé d'établissements de santé soutenant le second niveau (05 Centres Hospitaliers Universitaires - CHU, 05 Instituts Nationaux Spécialisés et 04 Instituts Publics Nationaux).

Quant au secteur privé, il est présent dans les grands centres urbains et a beaucoup progressé ces dernières années grâce à l'ouverture de nombreux établissements privés qui couvrent les trois (03) niveaux de soins : les cliniques, les polycliniques, les centres et cabinets médicaux.

1.6.2 Statistiques générales sur l'état de santé de la population ivoirienne

Ces dernières années, l'espérance de vie à la naissance a augmenté. Les femmes ont une espérance de vie à la naissance supérieure aux hommes et les indicateurs relatifs à la mortalité sont en baisse. C'est le résultat des actions du Gouvernement dans le cadre du plan national de développement de la santé (PNDS). Toutefois, le système de santé n'arrive pas à couvrir l'ensemble du territoire national et il existe encore des zones où l'accès aux soins reste limité.

Tableau 7. Statistiques générales sur l'état de santé

Indicateurs	2000	2010	2014	2015	2016	2017	2018
Espérance de vie à la naissance pour 1000 (m/f) ^a	46,13/47,27	49,4/51,55	51,13/54,03	51,63/54,60	52,14/55,14	52,57*/55,77*	53,04*/56,36*
Mortalité infantile pour 1000 ^b	98,70	76,80	69,50	67,80	66,00	64,20	na
Mortalité avant 5 ans pour 1000 ^b	146,8	109,8	97,7	94,9	91,8	88,8	na
Ratio décès maternel pour 100 000 ^c	671	717	665	645	na	na	na

(a) Banque mondiale, *Perspective monde 2018*
 (b) Estimations du Groupe inter-agences de l'ONU sur la mortalité infantile (UNICEF, OMS, Banque mondiale, Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, PNUD).
 (c) OMS, UNICEF, UNFPA et Banque mondiale, *Tendances dans la mortalité maternelle (1990-2015)*.

1.6.3 Prévalence des maladies

Le paludisme, responsable de 43% des états morbides en 2014, est un problème "majeur" de san-

té publique en Côte d'Ivoire. L'objectif de l'Etat est de réduire ce taux en-dessous de 40% en 2020. En 2016, l'incidence du paludisme chez les enfants de moins de 5 ans s'élève à 286,87 pour 1 000 enfants. Outre le paludisme, le VIH/sida est également une

préoccupation. Il constitue la première cause de mortalité chez l'homme adulte et la deuxième chez la femme après la mortalité due à la grossesse et à l'accouchement. La malnutrition fait aussi parti des soucis de santé publique. La malnutrition chronique est estimée à 28% (enquête nutritionnelle SMART,

2016) et la malnutrition aiguë à 7,1% (DHS, 2011). Le taux de prévalence du VIH/SIDA en 2016, s'élevait à 2,8% contre 3,4% en 2015. Ce taux est en constante baisse depuis 2010 mais reste toujours élevé.

Tableau 8: Quelques indicateurs de santé

Indicateurs	2012	2013	2014	2015	2016
Incidence du paludisme chez les enfants de moins de 5 ans (pour 1.000), i.e., nombre de nouveaux cas de paludisme chez les enfants de moins de 5 ans rapporté à la population des enfants de moins de 5 ans	352	302,61	445,89	291,79	286,87
Incidence du paludisme dans la population générale (pour 1.000), i.e., nombre de nouveaux cas de paludisme rapporté à la population générale sur 12 mois	120	106	164	155,49	154,58

Source : PNDS (2016-2025)/UNICEF

1.7 Emploi

Le Gouvernement ivoirien initie régulièrement des enquêtes sur l'emploi avec l'appui de partenaires techniques et financiers dont la Banque mondiale. Les enquêtes sur la situation de l'emploi en Côte d'Ivoire, réalisées en 2012 et 2013 sur un échantillon aléatoire de 11 600 individus sur l'ensemble du territoire, ont été mises à jour en 2016 pour introduire, pour la première fois, un volet secteur informel. Quelques résultats de cette enquête, intitulée, « Enquête Nationale sur la Situation de l'Emploi et le Secteur Informel en 2016 » sont présentés dans cette section.

1.7.1 Population active

En 2016, la population en âge de travailler représen-

tait 62,8% de la population totale estimée à 23 681 171. Elle est constituée de 50,5% d'hommes et de 49,5 % de femmes. Elle réside majoritairement en milieu urbain (52,8%). La population en âge de travailler en Côte d'Ivoire est majoritairement constituée de main-d'œuvre (58,2 %) avec environ 4 individus sur 10 classés hors main d'œuvre (41,8 %). Cette main-d'œuvre comprend les personnes en emploi et les chômeurs, c'est-à-dire, les personnes sans emploi actuellement disponibles qui sont à la recherche d'un emploi.

En 2018, la population en âge de travailler s'élevait à près de 8,5 millions, dont 41% de femmes. Elle a augmenté sur la période 2013-2018, et les projections jusqu'en 2020 suivent une tendance identique.

Tableau 9. Statistiques sur la population active

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Population Active	7 361 291	7 510 643	7 663 648	7 806 149	8 015 967	8 234 429	8 409 057	8 583 684
Ratio femmes (en % population active)	39,67	40,09	40,52	40,96	41,12	41,27	41,59a	41,91a
Population active urbaine	na	3 965 620	na	na	na	na	na	na
Population active rurale	na	3 545 023	na	na	na	na	na	na

Source : Banque mondiale et OIT

1.7.2 Chômage

Le taux de chômage est estimé à 2,42 % en 2019 contre 2,83 % en 2013. Les femmes sont plus touchées par le chômage que les hommes – en 2019 3,09 % des femmes sont au chômage, pour 1,94 %

des hommes.

Les statistiques officielles indiquent que de façon générale, le chômage est plus ressenti en zone urbaine (où il pourrait représenter environ 84,1% contre seulement 15,9% en milieu rural).

Tableau 10. Statistiques sur le chômage

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Chômage (en% main d'œuvre totale)	2,83	2,75	2,66	2,60	2,60	2,49*	2,42*	2,36*
Chômage (en% main d'œuvre féminine)	3,68	3,57	3,45	3,35	3,34	3,19*	3,09*	2,99*
Chômage (en% main d'œuvre masculine)	2,27	2,20	2,13	2,08	2,08	1,99*	1,94*	1,88*

Source : Banque mondiale, *Perspective monde* (*) Estimation

1.7.3 Sous-emploi

Le sous-emploi² comprend les personnes actives occupées au sens du BIT. Les personnes en situation de sous-emploi relativement au temps de travail sont des personnes en emploi. La proportion de ces personnes est estimée à 14,2% de la population en emploi en 2016. Elle est en baisse de 4,7% par rapport à 2014. Le sous-emploi touche plus la population rurale (15,9% de la population rurale) et les femmes (19,3% de la population féminine).

ploi, dominé par les hommes d'âge supérieur à 25 ans ayant un niveau d'études relativement peu élevé et résidant en milieu urbain. L'emploi indépendant occupe relativement plus les hommes, d'âge adulte (36-59 ans), sans niveau d'instruction et résidant en milieu rural.

Le salaire mensuel moyen de l'emploi salarié était évalué à 88 403 FCFA. Le contrat écrit n'est pour l'heure, pas généralisé dans l'environnement de l'emploi salarié dans son ensemble. Cependant, les personnes plus instruites ont, de plus en plus recours à ce type de contrat. Les salariés passent en moyenne un peu plus de 10 mois en activité dans l'année, travaillent plus de 5 jours dans la semaine soit plus de 40 heures par semaine.

En 2018, près de 49% des emplois sont agricoles, 6,27% des emplois sont dans l'industrie, et 44,8% sont dans les services.

1.7.4 Emploi formel et informel

L'emploi en Côte d'Ivoire est presque exclusivement informel (93,6%) quelle que soit la caractéristique socio démographique considérée à l'exception des travailleurs de niveau d'étude supérieur (52,8%). L'emploi salarié représente moins de 25% de l'em-

Tableau 11. Statistiques sur l'emploi

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 proj	2020 proj
Emploi Agricole (en% emploi total)	50,17	50,38	50,01	48,88	48,32	48,93*	48,82**	48,7**
Emploi Industrie (en% emploi total)	5,65	5,99	5,62	6,3	6,37	6,27*	6,34**	6,41**
Emploi Services (en% emploi total)	44,17	43,64	44,37	44,81	45,31	44,8*	44,85**	44,89**

Source : Banque mondiale, *Perspective monde* (*) Estimation (**) Projection

²<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1935>

1.7.5 Politique de l'emploi

Un ministère dédié à la promotion de la jeunesse et à l'emploi des jeunes a été créé en 2015 pour mettre en œuvre la politique de l'emploi en lien avec l'Agence Emploi Jeunes (AEJ). Cette agence développe des approches pour différents publics grâce à des offres diversifiées de services et garantit une synergie et interactivité entre les programmes et initiatives en direction des jeunes.

L'AEJ offre des services adaptés au profit des jeunes demandeurs d'emploi : (i) les placements en entreprises et le programme d'aide à l'embauche, (ii) le programme de requalification et formations courtes et pratiques, (iii) l'entrepreneuriat et le financement d'initiatives économiques, des microentreprises, d'activités génératrices de revenus (AGR), (iv) l'apprentissage, (v) les travaux à haute intensité de main d'œuvre et (vi) toutes autres modalités améliorant l'employabilité des jeunes.

De façon concrète, un répertoire national des compétences jeunes a été mis en ligne et des cadres stratégiques en faveur de la création d'emplois (politique nationale de l'emploi, stratégie de relance de l'emploi) ont été créés et sont en opérationnalisation. Par ailleurs, la mobilisation de 48,8 milliards de FCFA, au niveau des programmes d'insertion en faveur des jeunes, a permis d'atteindre 59 085 jeunes en 2015. Aussi, le programme « Agir pour les Jeunes », qui visait au départ 2100 jeunes désireux de créer leurs microentreprises ou AGR, couvre maintenant tout le territoire national pour une cible de 7200 jeunes. Pour l'année 2018³, 31 273 jeunes ont été formés dans le cadre du projet « une formation, mon passeport pour l'emploi ».

1.7.6 Dynamique de l'emploi

Au cours de l'année 2017, 95 710 emplois ont été créés dans le secteur formel ivoirien selon le ministère en charge de l'emploi. Ce chiffre est en hausse de 11% par rapport à 2016 mais reste en deçà du record de 96 942 emplois enregistrés en 2015. Environ 563 846 nouveaux emplois ont été générés en 2017 par l'économie formelle. En intégrant les emplois informels, ce chiffre pourrait se situer autour de 2 millions d'emplois créés entre 2011 et 2015. En 2018, l'effectif des salariés du secteur formel s'est

accru de 3,4% par rapport à décembre 2017, ce qui correspond à une création nette de 33 054 emplois à fin juin 2018. Cette progression est principalement attribuée au secteur privé qui enregistre 25 983 emplois nets, soit 79,0% de la création nette.

L'expansion économique a certes été suivie d'une hausse de l'emploi en 2015, mais les emplois créés procurent des revenus relativement faibles. De 2004 à 2016, le salaire moyen en Côte d'Ivoire est resté inférieur aux moyennes africaines et mondiales. En 2016, par exemple, le niveau moyen des salaires évalué à 127 dollars par mois (environ 73 000 francs CFA) est en deçà de la moyenne africaine (156 dollars) et loin de la moyenne mondiale (858 dollars).

Deux tiers des emplois sont rétribués à un niveau moyen mensuel de 65 000 francs (99 euros), dans l'auto-emploi ou l'emploi familial (microentreprises et fermes agricoles). Les emplois dans les exploitations agricoles, industrielles et de services sont rémunérés à 350 000 FCFA (533 euros) en moyenne par mois. S'agissant des privilégiés du secteur minier et de la finance, ils perçoivent en moyenne 1,6 à plus de 2,3 millions de francs respectivement par mois (entre 2 400 et 3 500 euros).

1.8 Rappel des principaux agrégats

1.8.1 Niveau de développement

Les valeurs de l'indice du développement humain (IDH) de la Côte d'Ivoire se sont établies à 0,38 ; 0,47 et 0,49 respectivement en 2015, 2016 et 2017. En 2018, la Côte d'Ivoire a été classée au 170ème rang mondial sur 189 pays du classement du PNUD pour le développement humain. C'est un progrès par rapport à 2016 et 2015 où elle a respectivement occupé les 171ème et 172ème places. Ces progrès tiennent compte de l'amélioration de la qualité de vie des populations traduite par une espérance de vie, une bonne santé, l'accès à l'éducation et un niveau de vie décent.

L'indice de Gini de la Côte d'Ivoire est estimé à 41,5% par la Central Intelligence Agency en 2008. En 2015, le pays est resté au même niveau selon la Banque mondiale. Cela signifie que les revenus ne sont pas uniformément distribués dans le pays. En 2015, la Côte d'Ivoire occupe le 53ème rang mondial sur 160 pays.

³ Les statistiques sur l'emploi de l'année 2018 proviennent de la quatrième revue du document cadre du programme économique et financier (2016-2019), publiée en janvier 2019

Le PIB par habitant, constant 2005, est projeté à 1 795 USD en 2019 pour 1 306 USD en 2013.

Tableau 12. PIB réel par habitant PIB en PPP par tête

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
PIB par habitant (\$US constant 2005)	1 306	1 385	1 470	1 553	1 633	1 713*	1 795*	1 876*
PIB par habitant PPA (\$ international constant 2011)	2 880	3 055	3 242	3 425	3 601	na	na	na

Source : Banque mondiale, Perspective monde (*) Estimation

1.8.2 Tableau récapitulatif

Le tableau 14 présente une sélection de statistiques

macroéconomiques comparatives concernant certains indicateurs socio-économiques (sauf indication contraire) de la Côte d'Ivoire de 2013 à 2018.

Tableau 13. Tableau récapitulatif

En milliards de FCFA	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 projection	2020 projection
Economie nationale								
PIB Nominal	15446	17461	19595	20931	22151	23900	25955	28308
Croissance du PIB réel (en %)	9,3	8,8	8,8	8,0	7,7	7,4	7,5	7,3
Taux d'investissement (en % du PIB)	17,0	18,9	19,5	18,3	19,5	20,8	23,1	24,3
Taux d'inflation (en %)	2,6	0,4	1,2	0,7	0,7	0,4	0,8	0,8
Balance des paiements								
Exports FOB	5946,6	6411,3	6938	6449,3	6881,4	6811,3	6981,3	7310,3
Imports FOB	4463,8	4496,5	5064	4631,5	5161,7	5215,1	5330	5577,3
Imports CAF	5267	5200	5957,6	5433,1	6072,5	6135,4	6270,6	6561,6
Solde	1479,2	1914,8	1874	1817,8	1719,7	1596,1	1651,3	1732,9
Balance courante	-208,8	252,2	-119,1	-245,5	-662,7	-867,5	-863,2	-826,5
Finances publiques								
Recettes et dons	3039,5	3293,3	3916,8	4176,6	4523,4	4764,1	5259,1	5711,4
Dépenses	3385,6	3669,6	4469,8	5014,6	5521,8	5708,3	6049,2	6574,2
Solde Primaire de base	-11,7	-80,5	-68,1	-394,9	-281,4	-99,2	164,1	286,4
Dettes publiques	5257,3	6438,5	7914,8	9023,2	10045,1	11607,8	12422,5	13207,4
Dettes intérieure	2651,9	3129,8	3425,7	4049	4275,1	3994,4	4132,5	3740,0
Dettes extérieure	2605,4	3308,7	4489,1	4974,2	5770,0	7613,4	8290,0	9467,4
Dettes intérieure en % du PIB nominal	17,2	17,9	17,5	19,3	19,3	16,5	17,1	17,12
Déficit budgétaire	-346,2	-376,2	-553,0	-837,9	-998,3	-944,2	-790,2	-862,8
En valeur								
En pourcentage du PIB nominal	-2,2	-2,2	-2,8	-4,0	-4,5	-4,0	-3,0	-3,0

Source : MEF/BCEAO

2- SITUATION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET PERSPECTIVES

2.1 Evaluation du produit intérieur brut (PIB)

2.1.1 Niveau du produit intérieur brut (en FCFA)

Estimé à 23 899,8 milliards de FCFA en 2018, le PIB est projeté à 28 308 milliards en 2020.

Tableau 14. Niveau du PIB

	2013	2014	2015	2016	2017	2018 Est	2019 Proj	2020 Proj
PIB nominal (en milliards de Francs CFA)	15 445,8	17 461,0	19 595,4	20 931,4	22 150	23 899,8	25 955,1	28 307,7

Source : MEF

2.1.2 Croissance du produit intérieur brut 2013-2020 (en %)

Dès la sortie de la crise postélectorale de 2011, le Gouvernement a mis en place un premier Plan National de Développement (PND 2012-2015) dont l'objectif général visait la réduction de la pauvreté et la relance de la croissance par l'investissement et l'emploi. La mise en œuvre de ce plan et les mesures de réformes engagées pour la restauration de la sécurité, l'amélioration de l'environnement des affaires et de la gouvernance, le renforcement de la

compétitivité de l'économie et la restauration de la viabilité de la dette publique ont permis d'atteindre une croissance réelle du PIB dont le niveau moyen est estimé à 8,6% sur la période 2012-2018.

Cette croissance soutenue a été acquise grâce au dynamisme des secteurs secondaire et tertiaire en pleine mutation. La bonne orientation de ces secteurs devrait se poursuivre sur la période 2019-2020 avec des niveaux de croissance respectifs de 10,1% et 10,0% pour le secondaire et de 9,2% et 9,1% pour le tertiaire.

Tableau 15. Croissance du PIB de 2013 à 2020

	2013	2014	2015	2016	2017	2018 Est	2019 Proj	2020 Proj
Variation de volume (en %)								
PIB Total	9,3	8,8	8,8	8,0	7,7	7,4	7,5	7,3
-Secteur primaire.	3,8	16,2	2,9	7,5	11,2	4,2	1,7	3,0
-Secteur secondaire.	24,2	4,5	8,3	6,6	3,0	7,1	10,1	10,0
-Secteur tertiaire..	7,2	16,5	8,2	8,9	6,6	9,2	9,2	9,1
-PIB non marchand..	4,5	(17,1)	7,7	6,6	15,8	7,9	3,4	0,9
-Droits et taxes	2,4	8,3	25,0	9,4	8,7	7,5	9,8	7,6

Source : MEF

2.2 Détail du produit intérieur brut

2.2.1 PIB en valeur, détail des secteurs

Dans le secteur secondaire, le Gouvernement a initié des mesures afin de porter la contribution de ce secteur au PIB estimé à 26% en 2013 et à 26,8% en 2020. En 2018, la croissance du secteur secondaire tirée par l'agro-alimentaire, les BTP, les produits pétroliers, l'énergie et les autres industries manufacturières est estimée à 7,1% contre 3,0% réalisée en 2017. Cette hausse a permis de contenir le repli de l'extraction minière entamé en 2017 qui est ressorti à -3% en 2018.

Le secteur tertiaire enregistre une croissance remarquable sur la période 2013-2018 grâce au développement de l'internet et des services innovants comme le mobile money, à l'intensification du commerce soutenue par la hausse de la production nationale de vivriers et des importations de biens de consommation. Il enregistre une hausse de 9,2% en 2018 grâce à la hausse affichée par le transport avec

la reprise du compartiment maritime, la hausse des autres services et du commerce profitant du regain des marges du commerce extérieur. Le sous-secteur des télécommunications connaît également une augmentation qui se situe à 12,4% en 2018. La contribution du secteur tertiaire au PIB en 2018 est estimée à 32,6% et pourrait atteindre au moins 34% en 2020.

En dépit de la bonne orientation de ces deux secteurs, l'économie ivoirienne reste dépendante de son agriculture, notamment du binôme café-cacao. Les estimations récentes du Gouvernement montrent qu'en 2017, le café et le cacao ont représenté ensemble 38,0% de la valeur des exportations (hors biens exceptionnels) et 12,1% des recettes fiscales du pays. Cette dépendance rend l'économie de la Côte d'Ivoire vulnérable aux fluctuations des cours des produits agricoles mondiaux et aux conditions climatiques. La contribution du secteur primaire au PIB de 2013 à 2018 est estimée à 21,4% en moyenne. Cette tendance se maintiendrait jusqu'en 2020.

Tableau 16. PIB en valeur, détail des secteurs (2013-2019)

Côte d'Ivoire (en milliards FCFA)	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Secteur Primaire	3 240,3	3 675,8	4 455,1	4 694,1	4 779,2	4 724,8	4 682,2
Agriculture	3 166,1	3 618,0	4 388,5	4 647,4	4 734,9	4 678,7	4 636,2
Forêts	65,2	49,0	52,7	30,6	28,5	30,0	29,4
Pêche	9,0	8,8	14,0	16,1	15,8	16,1	16,5
Secteur secondaire	4 008,3	4 786,1	5 051,3	5 280,1	5 468,5	6 033,1	6 746,9
Mines	926,8	801,3	961,8	1 325,5	1 333,6	1 330,6	1 344,1
Agroalimentaire	1 106,2	1 182,1	1 088,7	1 061,9	1 097,1	1 271,1	1 504,0
Produits pétroliers	197,5	462,1	419,4	191,4	176,0	198,1	237,7
Energie	98,1	291,1	299,8	364,2	375,9	410,5	426,1
Construction	480,7	751,3	902,4	1 001,6	1 032,8	1 239,4	1 506,3
Industrie manufacturière	1 199,0	1 298,2	1 379,1	1 335,5	1 453,0	1 583,4	1 728,8
Secteur Tertiaire	4 672,7	5 520,8	6 135,8	6 592,9	7 052,1	7 793,3	8 656,0
Transport	571,3	556,4	512,9	414,9	448,7	496,4	553,9
Télécommunication	853,4	876,1	918,9	956,8	909,8	993,9	1 101,8
Commerce	1 444,5	1 607,3	1 796,2	1 777,4	1 933,7	2 138,0	2 368,3
Autres services	1 803,5	2 481,0	2 907,8	3 443,7	3 759,9	4 165,0	4 632,0
PIB marchand	11 921,3	13 982,6	15 642,2	16 567,1	17 299,7	18 551,3	20 085,1
PIB non marchand	1 948,5	1 652,9	1 821,5	2 020,9	2 341,3	2 587,2	2 728,0
Administration Publique	1 886,5	1 603,3	1 766,9	1 960,3	2 271,0	2 512,1	2 649,2
Institutions sans but lucratif	62,0	49,6	54,6	60,6	70,2	75,0	78,8
Droits et taxes	1 575,9	1 825,5	2 131,7	2 343,3	2 509,8	2 761,4	3 141,9
PIB total	15 445,8	17 461,0	19 595,4	20 931,4	22 150,8	23 899,8	25 955,1

Source : MEF

En 2018, 19,8% du PIB sont issus du secteur primaire, 25,2% du secteur secondaire et 32,6% du secteur tertiaire. La part non marchande du PIB est évaluée à 10,8% et les droits et taxes à 11,6%. Si on observe des projections à la baisse pour la part du

PIB non marchand et celle du secteur primaire, les parts du secteur secondaire, tertiaire et des droits et taxes devraient continuer à augmenter selon les projections.

Tableau 17 : Décomposition du PIB (exprimé en %)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Secteur primaire	21,0	21,1	22,7	22,4	21,6	19,5	18,8	17,6
Secteur secondaire	26,0	27,4	25,8	25,2	24,7	25,4	25,8	26,7
Secteur tertiaire	30,3	31,6	31,3	31,5	31,8	33,2	33,8	34,4
PIB non marchand	12,6	9,5	9,3	9,7	10,6	10,3	10,0	9,4
Droits et taxes	10,2	10,5	10,9	11,2	11,3	11,6	11,7	11,8

Source : MEF

2.2.2 PIB en composition

Dans le secteur primaire, l'agriculture est majoritaire. Elle représente 19,6% du PIB en 2018 (19,8% pour l'ensemble du secteur primaire), faisant de ce secteur la principale composante du PIB. Au sein du

secteur secondaire, les Autres industries manufacturières⁴ (6,6%), le secteur minier (5,6%), le secteur de la construction (5,2%) et le secteur agroalimentaire (5,3%) en représentent les principales composantes. Pour ce qui est du secteur tertiaire⁵, le secteur du commerce est majoritaire (8,9%).

Tableau 18. PIB selon le part de chacune de ses composantes

en % du PIB	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Secteur Primaire	21,0	21,1	22,7	22,4	21,6	19,8	18,0
Agriculture	20,5	20,7	22,4	22,2	21,4	19,6	17,9
Forêts	0,4	0,3	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1
Pêche	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Secteur secondaire	26,0	27,4	25,8	25,2	24,7	25,2	26,0
Mines	6,0	4,6	4,9	6,3	6,0	5,6	5,2
Agroalimentaire	7,2	6,8	5,6	5,1	5,0	5,3	5,8
Produits Pétroliers	1,3	2,6	2,1	0,9	0,8	0,8	0,9
Energie	0,6	1,7	1,5	1,7	1,7	1,7	1,6
Construction	3,1	4,3	4,6	4,8	4,7	5,2	5,8
Autres Industrie manufacturière	7,8	7,4	7,0	6,4	6,6	6,6	6,7
Secteur Tertiaire	30,3	31,6	31,3	31,5	31,8	32,6	33,4
Transport	3,7	3,2	2,6	2,0	2,0	2,1	2,1
Télécommunication	5,5	5,0	4,7	4,6	4,1	4,2	4,2
Commerce	9,4	9,2	9,2	8,5	8,7	8,9	9,1
Autres services	11,7	14,2	14,8	16,5	17,0	17,4	17,8
PIB non marchand	12,6	9,5	9,3	9,7	10,6	10,8	10,5
Administration Publique	12,2	9,2	9,0	9,4	10,3	10,5	10,2
Institutions sans but lucratif	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Droits et taxes	10,2	10,5	10,9	11,2	11,3	11,6	12,1

Source : MEF

⁴ Fabrication de meubles, Fabrication de produits chimiques, Fabrication de produits en caoutchouc, Travail du bois, production de ciment et matériaux de construction, etc.

⁵ Autres services : Entretien et réparations divers, Hôtellerie et Tourisme, Services immobiliers, services aux entreprises, etc.

2.2.3 PIB par composante

La demande interne est en progression, passant de 14 992,4 milliards de FCFA en 2013 à 23 768,3

milliards de FCFA en 2018 selon les estimations. La demande extérieure évolue au contraire à la baisse, étant passée de 453,4 milliards de FCFA en 2013 à 131,4 milliards de FCFA en 2018.

Tableau 19. PIB selon les principales composantes de la demande

Côte d'Ivoire (en milliard FCFA)	2013	2014	2015	2016	2017	2018 Est	2019 Proj	2020 Proj
1. Demande Interne	14 992,4	16 604,7	18 915,2	20 293,0	21 566,1	23 768,3	25 633,2	27 975,6
Consommation totale	11 793,5	13 158,0	14 975,8	16 590,5	17 731,7	19 048,0	20 308,2	21 714,9
Privé	9 899,4	11 004,8	12 636,0	13 925,1	14 550,6	15 744,8	16 836,1	18 022,2
Public	1 894,1	2 153,2	2 339,8	2 665,3	3 181,1	3 303,2	3 472,1	3 692,7
Investissements totaux	2 625,1	3 296,5	3 826,9	3 826,3	4 312,8	4 968,1	5 742,1	6 466,8
Privé	1 656,1	2 092,0	2 504,8	2 303,3	2 667,3	3 300,4	3 937,0	4 534,3
Public	968,9	1 204,5	1 322,2	1 523,0	1 645,6	1 667,6	1 805,1	1 932,6
2. Demande Extérieure totale	453,4	856,3	680,2	638,4	584,7	131,4	321,8	332,1
3. Variation des Stocks	573,9	150,2	112,5	-123,7	-478,5	-247,7	-417,1	-206,1

Source : MEF

Perspectives 2019-2022 du produit intérieur brut (PIB)

Prévision 2019

Après les chocs internes et externes survenus en 2017 et la stabilité retrouvée en 2018, l'année 2019 devrait être marquée par un environnement socio-économique plus stable. Au plan national, la poursuite par le Gouvernement, des réformes d'amélioration du climat des affaires et de la mise en œuvre de sa politique d'investissement dans les secteurs porteurs de croissance devraient se traduire par une croissance de 7,5% soutenue par :

- L'accroissement de l'offre du secteur primaire de +1,7% en lien notamment avec la baisse de la production de l'agriculture d'exportation (-1,2%) et de la sylviculture (-4%) compensée par le redressement de l'agriculture vivrière (+3,9%) ;
- L'offre du secteur secondaire qui connaîtrait une augmentation de +10,1% en raison de la progression des BTP, des produits pétroliers, de l'agro-industrie et des autres industries manufacturières,
- Le secteur tertiaire qui observerait une croissance de +9,2% en lien avec la bonne orientation des services de transport, des télécommunications, du commerce et des autres services ;
- Le secteur non marchand qui devrait progresser de +3,4% sous l'impulsion des effets combinés de la stratégie de maîtrise de la masse salariale

et de la poursuite de la politique de scolarisation obligatoire et de santé pour tous ;

- Les droits et taxes nets de subventions qui ressortiraient en hausse de +9,8%, grâce notamment aux différentes réformes en cours dans l'administration fiscale et au dynamisme de l'activité économique.

Au niveau de la demande, la croissance serait tirée par l'affermissement des investissements et la consolidation de la consommation finale. Les investissements (+14,6%) seraient soutenus par la poursuite des chantiers et le renforcement des outils de production dans les secteurs manufacturiers et de la construction. Le taux d'investissement global ressortirait à 22,1% avec un taux d'investissement public de 7,0%.

L'augmentation de la **consommation finale** (+5,9%), serait en partie expliquée par l'accroissement de la consommation des ménages. **Les importations** de biens et services progresseraient de 6,2% en 2019, sous l'impulsion du dynamisme de l'économie. Les exportations de biens et services seraient en hausse de 5,2% en raison de la bonne tenue des productions agricoles et des produits transformés. Le PIB en valeur ressortirait à 25 955 milliards de FCFA. **L'inflation** serait contenue à 0,5% en dessous du seuil communautaire de 3%, grâce à l'accroissement de l'offre des produits alimentaires et à la politique de lutte contre la cherté de la vie.

Perspectives 2020-2022

Les hypothèses qui sous-tendent la projection de la croissance du PIB sur la période 2020-2022 restent de façon générale celles qui se rapportent au maintien de la stabilité socio-politique, à la poursuite des réformes d'accompagnement de l'économie et la continuité de la politique d'investissement dans les secteurs moteurs de la croissance.

Le **secteur primaire** devrait croître de 3,6% en moyenne par an, sous l'impulsion de l'agriculture vivrière (croissance annuelle moyenne : +3,9%) et de l'agriculture d'exportation (croissance annuelle moyenne : + 3,3%). Le secteur secondaire progresserait en moyenne par an de 9,5%, soutenu par les BTP (taux de croissance moyen : +15,6%), les industries minières (taux de croissance moyen : +5,9%), les industries agroalimentaires (taux de croissance moyen : +13,1%) et les produits pétroliers (taux de croissance moyen : +4,6%). Le taux de croissance du **secteur tertiaire** serait projeté à +8,6% en moyenne par an sur la période 2020-2022, grâce à l'ensemble de ses composantes, notamment le transport et les télécommunications et, le commerce. Le secteur non **marchand** devrait augmenter en moyenne de +2,8% par an prenant en compte les effets combinés de la stratégie de maîtrise de la masse salariale et

de la poursuite des politiques de scolarisation obligatoire et de santé pour tous. **Les droits et taxes nets de subventions** ressortiraient en moyenne, en hausse de +7,5%, grâce notamment aux différentes réformes en cours dans l'Administration fiscale et au dynamisme de l'activité économique.

La croissance serait tirée par la consolidation de la consommation finale (taux de croissance moyen : +5,8%) et l'affermissement des investissements (taux de croissance moyen : +10,2%). **La consommation finale** bénéficierait de la hausse des revenus des ménages et de la création d'emplois. **Les investissements** seraient soutenus par la poursuite des chantiers publics (infrastructures socioéconomiques, logements sociaux, barrage de Gribo Popoli, 4ème pont d'Abidjan, etc.) et le renforcement des outils de production dans les secteurs manufacturier et de la construction. Le taux d'investissement global ressortirait à 23,2% du PIB en moyenne annuelle. Le taux d'investissement public s'établirait à 6,6% en moyenne par an sur la période 2020-2022. Les valeurs projetées du PIB nominal seraient respectivement de 28 308 milliards de FCFA en 2020, 30 859 milliards en 2021 et de 33 619 milliards en 2022. Le taux d'inflation s'établirait à environ 1% en moyenne, sur la période 2020-2022.

3.1 Réalisations et accomplissements

Capitalisant les acquis du premier PND, le PND (2016-2020) entend faire de la Côte d'Ivoire, un pays émergent soutenu par une base industrielle forte qui maintient la dynamique d'investissement et met en œuvre d'efficaces réformes structurelles. La stratégie du Gouvernement est de porter la contribution du secteur secondaire dans le PIB de 24% en 2012, à environ 40% en 2020. Le Plan prévoit d'accroître significativement l'investissement public et favoriser le développement de l'activité du secteur privé, et l'emploi. L'investissement public (secteurs de la sécurité, santé, éducation, infrastructures routières, agriculture, télécommunications, énergie) devrait être porté à au moins 5,3% du PIB et à 6,8% du PIB à partir de 2017.

En matière d'infrastructures routières, les réalisations concernent notamment le renforcement de 140 km de l'autoroute Gesco-Singrobo et le bitumage de 120 km de route entre Boundiali-Tengrela, le reprofilage de 5 000 km de routes rurales, la livraison de l'échangeur Riviera II et des ponts Henri Konan Bédié, Bouaflé et Jacquerville, le renforcement et l'élargissement de la voie de la gare de Frêt de Vridi (6,8 milliards FCFA), le renforcement de la section Adzopé-Fleuve Comoé (C2D) longue de 80 km (23,1 milliards de FCFA). Les améliorations significatives sont notables dans les secteurs sociaux avec le relèvement du nombre d'emplois dans le secteur formel (756 597 en 2013, et 799 890 en 2014). Le taux brut de scolarisation est passé de 76,2% en 2008 à 94,7% en 2014 (MEF/DCPE).

Parallèlement, un complexe multisectoriel de formation dans les domaines de l'hôtellerie, du tourisme, de la restauration, des bâtiments et travaux publics a été construit accompagné de travaux de réhabilitations et d'extension de centres de formation et lycées professionnels et de programmes de recrutements d'enseignants au niveau de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. D'autres efforts ont été consentis pour réhabiliter, rééquiper les hôpitaux et les centres de santé

améliorant ainsi, l'accès aux services de santé. Le Gouvernement a pu attirer l'investissement privé à travers les investissements dans les secteurs de l'énergie et des mines (construction mine de Tongon), l'exploration pétrolière et gazière ainsi qu'à travers la création de plusieurs unités de transformation dans les secteurs du café, du cacao et de l'anacarde. Les investissements du secteur privé se sont élevés à 4.699 milliards de francs CFA, contre 3.946 milliards de francs CFA prévus, soit un taux de réalisation de 118,3%.

Sur la sous période 2016-2020, le Gouvernement entend maintenir l'objectif général de faire de la Côte d'Ivoire une économie émergente pour réduire significativement la pauvreté. Au plan sectoriel, la stratégie du Gouvernement viserait la scolarisation obligatoire, l'autosuffisance alimentaire, l'accès à l'eau potable, l'accès à l'électricité dans chaque village de plus de 500 habitants, le principe "un citoyen, un ordinateur, la connexion Internet" et des systèmes de santé locaux efficaces et la poursuite du renforcement de la qualité des institutions et de la gouvernance. En termes d'emploi, il ressort une création nette de 38 369 emplois en 2016.

Financement du PND

La stratégie de financement du PND 2012-2015 s'est articulée autour d'une augmentation des investissements publics et sur la stimulation de l'investissement privé. Le coût total des investissements (publics et privés) du PND 2012-2015 s'élevait à 11.076 milliards de Francs CFA, dont une contribution du secteur public de 4.579,6 milliards de Francs CFA. Pour le PND 2016-2020, la stratégie de financement reposerait sur un niveau d'investissement global de l'ordre de 30.000 milliards de Francs CFA dont 60% pour le privé, y compris les partenariats public-privé. Le financement public estimé à 11.300 milliards devrait être pris en charge par les recettes intérieures (à concurrence de 6 893 milliards du coût total des investissements soit 61% du financement public). Le besoin de financement serait chiffré à 4 407 milliards et serait pris en charge par les emprunts concession-

nels (1 057,7 soit 24% du besoin de financement exprimé), les emprunts semi-concessionnels (1 806,9 milliards soit 41% du besoin de financement) et les emprunts non concessionnels (1 542,5 milliards soit 35% du besoin de financement, sous forme d'émissions de titres publics sur le marché monétaire et financier de l'UEMOA et les marchés financiers internationaux).

3.2. Autres réformes structurelles et réalisations futures

Les futurs chantiers tiennent compte de la déclinaison du PND 2016-2020 suivant les piliers ci-après : i) la lutte contre la pauvreté, ii) le renforcement de la qualité des institutions et de la gouvernance ; iii) l'accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation ; iv) le développement des infrastructures harmonieusement réparties sur le territoire et la préservation de l'environnement et

v) le renforcement de l'intégration régionale et de la coopération internationale.

Lutte contre la pauvreté

Des actions de lutte contre la pauvreté ont également été initiées dans le cadre du PND. Avec le retour à la croissance et le rétablissement des relations avec les partenaires de développement, le Gouvernement s'est à nouveau engagé dans la réalisation des OMD à travers son PND.

Le secteur de l'éducation constitue la majorité des dépenses pro-pauvres, suivi de celui de la santé (respectivement 4,60% du PIB et 1,44% du PIB). Les dépenses dans ces deux secteurs ont augmenté entre 2013 et 2016 en pourcentage du PIB, mais ont diminué en 2017.

Tableau 20: Evolution des dépenses pro-pauvres 2013-2017

(% du PIB)	2013	2014	2015	2016	2017
Agriculture et développement rural	0,53	0,80	0,57	0,58	0,36
Ressources halieutiques et Production Animale	0,05	0,05	0,05	0,04	0,04
Education	4,90	4,69	5,11	5,50	4,60
Santé	1,28	1,31	1,44	1,54	1,44
Eau et assainissement	0,77	0,84	0,39	0,27	0,20
Energie	0,17	0,29	0,28	0,21	0,48
Route et ouvrages d'art	0,52	0,79	0,80	0,72	1,40
Affaires Sociales	0,16	0,14	0,15	0,18	0,12
Décentralisation (excluant l'éducation, la santé et l'agriculture)	0,22	0,31	0,25	0,26	0,23
Reconstructions, rénovations et autres dépenses pro-pauvres	0,02	0,01	0,07	0,05	0,07
Total	8,66	9,29	9,03	9,34]	8,94
Dont financement extérieur	0,83%	1,46%	0,84%	0,68%	1,64%

Source : SEPMBPE

Renforcement de la qualité des institutions et de la gouvernance

En matière de gouvernance, une Autorité chargée d'élaborer et de mettre en œuvre la stratégie nationale de lutte contre la corruption est fonctionnelle depuis 2013. Elle identifie les instruments de mesures et de prévention de la corruption. Elle devrait aider à la moralisation de la vie publique, consolida-

tion des principes de la Bonne Gouvernance et de la culture du service public.

Accélération du développement du capital humain et promotion du bien-être

Il est prévu, dans le PASEF 2016-2025 des initiatives générales et spécifiques d'un coût global de 565 milliards de FCFA, financées par l'Etat et les parte-

naires financiers bilatéraux et multilatéraux. Les actions ciblées intègrent entre autres : l'amélioration de la qualité de l'offre d'éducation avec le recrutement d'enseignants et l'amélioration des outils techniques et pédagogiques, la révision des programmes de formation des apprenants-enseignants, la construction et la réhabilitation d'infrastructures du secteur éducation-formation (en moyenne de 3907 classes du primaire et 40 collèges chaque année) et l'encadrement en vue du respect des normes en matière d'éducation-formation.

Un programme de construction, de réhabilitation, d'équipement et de rééquipement des établissements hospitaliers et centres de santé, pour un coût global de 755 milliards de FCFA sur la période 2018 à 2020 est en cours de réalisation.

Transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation

En matière de développement agricole, les interventions du Gouvernement visent à garantir la compétitivité, assurer la sécurité alimentaire et à améliorer le revenu des paysans grâce à la modernisation de l'agriculture, l'accroissement de la production agricole, la mise en œuvre du Plan National d'Investis-

sements Agricoles (PNIA) afin d'assurer une croissance globale du secteur primaire de 9% l'an. Ces mesures ont fait passer le taux de transformation de l'anacarde de 6,3% en 2016 à 6,5% en 2017 et devrait aller au-delà, en 2018 sous l'effet des mesures garantissant l'approvisionnement des entreprises en matières premières agricoles. Pour ce qui est de la transformation du cacao, le taux actuel de transformation estimé à 28,4% devrait en principe, être revu à la hausse avec l'implantation de deux usines de production de chocolat dans la capitale économique et dans le sud-ouest du pays.

Dans le domaine des mines et de l'énergie, la stratégie d'intensification de l'exploration et de diversification de l'exploitation minière a conduit à la délivrance de permis de recherche et d'autorisation d'exploitation. Avec la hausse des explorations, l'extension de la mine de production d'or d'Orty et l'ouverture de compagnies de production de nickel et de bauxite, la contribution du secteur minier au PIB devrait se situer à 3% en 2018.

Par ailleurs, l'Etat envisage la redynamisation du commerce intérieur à travers la construction et l'exploitation de parc d'exposition, l'encouragement à une mutualisation des commerçants.

4- FACTEURS DE RISQUE

4.1 Risques politiques et sécuritaires

4.1.1 Risques liés aux élections

Des progrès politiques significatifs ont été réalisés depuis 2011. L'organisation pacifique du référendum en faveur de la réforme constitutionnelle et des élections présidentielle, législative, sénatoriale, et municipale traduit ainsi, le retour de la stabilité. Plus récemment, des actions en faveur de la réconciliation nationale ont été bien accueillies avec la grâce présidentielle accordée à plusieurs prisonniers dont certains leaders de l'opposition. Cependant, l'effritement de la coalition au pouvoir jusqu'en 2018 et les pressions pour une réforme de la Commission Électorale Indépendante (CEI) sont des préoccupations auxquelles le Gouvernement devrait faire face en vue du renforcement de la stabilité sociale et de la consolidation de la démocratie.

4.1.2 Risques liés à la sécurité intérieure

Les progrès du Gouvernement pour stabiliser la situation sécuritaire et socio-politique a conduit le Conseil de sécurité des Nations Unies en Avril 2014 à lever partiellement l'embargo sur les armes à la Côte d'Ivoire et à mettre fin aux sanctions imposées en 2005 sur les exportations de diamants. Dans la poursuite des efforts pour la sécurité intérieure (désarmement, démobilisation et réintégration des ex-combattants), la lutte contre le trafic des armes légères et de petits calibres reste une préoccupation. En effet, la crise postélectorale de 2011 et l'instabilité sous régionale liée à la présence de groupes armés au Mali, au Burkina Faso et au Nigéria ont facilité la prolifération et la circulation illicite de ces armes. Afin de contenir cette menace sécuritaire, les Autorités ivoiriennes ont mis en place la Commission Nationale de Lutte contre la Prolifération et la Circulation Illicite des ALPC (ComNat-CI), avec l'appui d'ECOSAP, du PNUD et du Small Arms Survey. Par ailleurs, des violences sporadiques et mutineries des ex-combattants réclamant des paiements sont enregistrées et restent préjudiciables à la stabilité in-

térieure même si des efforts sont consentis par le Gouvernement dans le cadre de la loi de programmation militaire.

4.2 Risques sociaux

Les manifestations des ex-combattants et de groupes socioprofessionnels revendiquant des paiements ou des avancements de salaires sont des risques majeurs.

Conscient de cette situation, le gouvernement a initié des mesures de revalorisation salariale en 2014 et supporté en 2017, des frais de traitement et de salaire aux ex-combattants sans compromettre la bonne exécution du programme économique et financier. En vue de prévenir les troubles socioprofessionnels des mesures ont été engagées par le Gouvernement en vue de la consolidation de la paix sociale et de la cohésion nationale. Il s'agit notamment de la signature d'un protocole d'accord en vue d'une trêve sociale, l'engagement du Gouvernement à améliorer les conditions de vie et de travail des fonctionnaires via diverses mesures dont le paiement du stock des arriérés des avancements des fonctionnaires, estimé à 249,6 milliards de FCFA à partir de 2018 (70% du montant devrait être payés entre 2018 et 2022 et 30%, payables sur la période 2023-2025.

4.3 Risques macroéconomiques

4.3.1 Evolution des cours internationaux des matières premières

La forte dépendance des produits agricoles exportables rend l'économie ivoirienne vulnérable aux fluctuations des cours des produits agricoles mondiaux et aux conditions climatiques. Les recettes liées au café, cacao, produits pétroliers et au gaz représentent 27% des recettes fiscales budgétaires (SEPMBPE). Les cours moyens des principaux produits d'exportations⁶ calculés à partir des données des six derniers mois (janvier 2019, y compris) se

⁶ Les chiffres sont issus de calculs de l'auteur sur la base des statistiques du site <https://www.indexmundi.com/fr/matieres-premieres/?marchandise=caoutchouc&monnaie=eur&marchandise=huile-de-palme>.

présentent comme suit : 1 375 dollars/tonne de noix de cajou (en CAF), 1,9 euro/ kg de fève de cacao, 1,6 euro/ kg de café robusta, 1,3 euro/ kg de caoutchouc et 506,9 euro/tonne métrique d'huile de palme. Une fluctuation à la baisse des cours de ces matières premières liée à l'évolution de la demande mondiale et aux conditions climatiques constitue un risque majeur pour la réalisation des recettes publiques.

4.3.2 Evolution de la demande extérieure des produits agricoles de la Côte d'Ivoire

La faible demande intérieure des produits agricoles d'exportation et leur forte dépendance des marchés extérieurs exposent l'économie nationale à des baisses de recettes d'exportation, des contractions cycliques du niveau de l'activité économique. En vue de réduire cette forte dépendance de l'économie des cours des produits agricoles et de la demande extérieure, le Gouvernement a entrepris l'exploitation d'autres produits agricoles (riz, palmier à huile, anacarde, les minerais, l'accroissement de la production d'électricité) dans l'optique d'une diversification des recettes d'exportation. Il entend en outre accélérer la transformation industrielle de ces matières premières agricoles et réduire graduellement, la part du secteur primaire dans le PIB.

4.4 Risques liés à la mobilisation des ressources financières

4.4.1 Mobilisation des ressources fiscales

Le recouvrement des recettes intérieures d'une manière générale et des recettes fiscales de manière spécifique dépend fortement des fluctuations des prix des produits agricoles, miniers et énergétiques. Les recettes liées aux matières premières agricoles, minières et énergétiques (café, cacao, banane, huile de palme et produits pétroliers et gaziers) représentent 27% des recettes fiscales budgétaires. Ainsi une fluctuation à la baisse des cours de ces matières premières est un risque majeur pour les recettes budgétaires. Afin de contenir ces risques et d'accroître les recettes fiscales, le gouvernement a initié en 2018, dans le cadre du programme économique et financier, une série de mesures. Celles-ci visent à donner un niveau additionnel de recettes fiscales estimé à plus de 0,1% du PIB.

Les conclusions de l'analyse de la viabilité de la dette publique sur la période 2019-2039 indiquent

que le risque de surendettement de la Côte d'Ivoire demeurerait modéré. L'encours de la dette de l'administration centrale, tenant compte des émissions de l'Eurobond, est passé de 45,3% du PIB à fin décembre 2017 à 48,6% du PIB à fin 2018. Le ratio du stock de la dette intérieure au PIB s'est établi à 16,7% à fin 2018 contre 19,3% à fin décembre 2017.

4.4.2 Risque lié au financement extérieur public par les bailleurs de fonds

La mobilisation des ressources extérieures peut être compromise par la complexité des conditionnalités liées à ces financements. Le non-respect de ces conditionnalités peut entraîner la suspension de ces appuis extérieurs comprenant les dons et prêts projets qui sont essentiels à la réalisation d'une portion non négligeable des investissements publics.

4.4.3 Risque lié au financement extérieur privé par les investissements directs étrangers

La proportion des investissements directs étrangers dans le PIB en 2017 est en hausse ; en passant de 1,3% en 2013 à 1,81 % grâce aux mesures d'amélioration du climat des affaires. L'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTTE en 2012, a aussi permis de réduire considérablement le stock de la dette extérieure ivoirienne. Le pays a repris les paiements du service de la dette avec tous ses créanciers extérieurs. Il a aussi achevé la négociation d'un Plan de règlement des arriérés envers les créanciers intérieurs. La Côte d'Ivoire s'est soumise à l'exigence de la notation financière et a été classée B par Fitch et B1 par Moody's. Les performances économiques et les perspectives de développement ont été confirmées par la révision à la hausse de sa notation au dernier trimestre 2015 passant de B1 à Ba3 (Moody's) perspective stable et de B à B+ (Fitch) perspective stable en octobre 2018.

4.5 Risques sanitaires

En 2015, on estimait l'incidence des Infections Respiratoires Aigües chez les enfants de 0 à 4 ans à 202 pour 1000, celle du paludisme dans la population générale à 155 pour 1000. L'incidence de la diarrhée chez les enfants de 0 à 4 ans était estimée à 88,86 pour 1000.

Le pays a réalisé peu de progrès dans la lutte contre

la mortalité maternelle, passant de 745 en 1990 à 645 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2015 soit une évolution de 13,4 % en 25 ans avec un taux annuel de 0,6 % contre 44 % au niveau mondial. La Côte d'Ivoire se situe derrière les pays comme la Mauritanie avec 602 décès, le Cameroun avec 596 décès, le Mali avec 587 décès, le Niger avec 553 décès, la Guinée-Bissau avec 549 décès, le Kenya avec 510 décès. La mortalité néonatale se situait à 38 pour 1000 naissances vivantes en 2012 contre 41 en 2005.

4.6 Risques environnementaux

Selon la Banque mondiale, le taux de croissance de l'économie ivoirienne estimé entre 8 et 8,5% par

an, a une incidence négative sur son environnement (capital naturel). Le recours à une culture extensive des produits agricoles d'exportation a pour corollaire l'accélération de la déforestation, l'épuisement des sources naturelles d'approvisionnement en eau potable, l'accroissement des émissions de gaz polluants. Un cadre d'intervention a été mis en place. Il s'appuie sur la vision de croissance à long et moyen termes du pays déclinée dans le PND. Ce cadre est orienté vers la transformation structurelle de l'économie par des politiques d'innovation qui adressent la question de la soutenabilité de la croissance et apportent des solutions innovantes pour contenir la destruction du capital naturel en vue d'un développement viable et durable.

5.1. Éléments structurels

5.1.1. Description de la zone Franc

La zone Franc est caractérisée par des principes fondateurs au nombre de quatre (4). Ces principes ont été énoncés dans la convention de coopération monétaire entre les Etats membres de la zone d'émission de la Banque des Etats de l'Afrique centrale et la France du 23 novembre 1972, ainsi que dans l'accord de coopération entre les pays membres de l'Union monétaire ouest-africaine et la France du 4 décembre 1973.

Les 4 grands principes de la zone Franc sont :

- Une garantie du Trésor français pour la convertibilité illimitée de la monnaie Banque Centrale : les monnaies émises par les instituts d'émission de la zone franc ont une convertibilité sans limite garantie par le Trésor français. Pour assurer la libre convertibilité de chacune des sous-zones, un compte d'opérations est ouvert auprès du Trésor français par chaque Banque Centrale de la zone et sur lequel les Banques Centrales ont un droit de tirage illimité en cas d'épuisement de leurs réserves en devises ;
- Une parité fixe avec l'euro de 1 Euro pour 655,957 FCFA : la parité de la monnaie de la zone avec l'euro est fixe et définie pour chaque sous-zone. Les monnaies de la zone sont convertibles entre elles, à des parités fixes, sans limitation de montants. Le passage à l'euro s'est traduit par une simple substitution de l'ancrage au franc français par l'ancrage à l'euro, à parité équivalente, soit $655,957 \text{ FCFA} = 1 \text{ euro}$ (la parité étant identique pour les sous-zones Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale).
- Le transfert gratuit et illimité des réserves : les transferts sont, en principe, libres à l'intérieur de la Zone.
- La centralisation des réserves : les États centralisent leurs réserves de change dans leurs Banques Centrales tandis qu'en contrepartie de la convertibilité illimitée garantie par la France, les Banques Centrales de la zone franc sont tenues de déposer auprès du Trésor français sur le compte d'opérations ouvert au nom de chacune d'elles,

une part de leurs avoirs extérieurs nets (réserves de change). Pour la BCEAO, depuis la réforme de septembre 2005, elle doit déposer 50 % de ses avoirs extérieurs sur son compte d'opérations.

5.1.2. Description de la BCEAO

L'article 41 du Traité de l'UEMOA désigne la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) comme une institution spécialisée autonome de l'Union. En toute indépendance, la BCEAO concourt à la réalisation des objectifs du Traité.

Membres

Les huit (8) Etats membres de l'UEMOA sont membres de la BCEAO. Ce sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Les organes

Les organes de la Banque Centrale sont : le Gouverneur, le Comité de Politique Monétaire, le Conseil d'Administration, le Comité d'Audit, les Conseils Nationaux du Crédit, à raison d'un Conseil dans chacun des Etats membres de l'UEMOA.

Fonctionnement

La Banque Centrale, ses organes, un membre quelconque de ses organes ou de son personnel ne peuvent solliciter, ni recevoir des directives ou des instructions des institutions ou organes communautaires, des gouvernements des Etats membres de l'UEMOA, de tout autre organisme ou de toute autre personne. Les institutions et organes communautaires ainsi que les gouvernements des Etats membres de l'UEMOA s'engagent à respecter ce principe.

L'objectif principal de la politique monétaire de la Banque Centrale est d'assurer la stabilité des prix. Sans préjudice de cet objectif, la Banque Centrale apporte son soutien aux politiques économiques de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), en vue d'une croissance saine et durable.

Rôles

La Banque centrale est investie des missions fondamentales suivantes :

- définir et mettre en œuvre la politique monétaire au sein de l'UEMOA,
- veiller à la stabilité du système bancaire et financier de l'UEMOA,
- promouvoir le bon fonctionnement et assurer la supervision et la sécurité des systèmes de paiement dans l'UEMOA,
- mettre en œuvre la politique de change de l'UEMOA dans les conditions arrêtées par le Conseil des Ministres,
- gérer les réserves officielles de change des Etats membres de l'UEMOA.

La Banque Centrale peut conduire, dans le respect de l'équilibre monétaire, des missions ou projets spécifiques qui concourent à l'amélioration de l'environnement de la politique monétaire, à la diversification ainsi qu'au renforcement du système financier de l'UEMOA et des capacités techniques et professionnelles dans le secteur bancaire et financier.

L'objectif principal de la politique monétaire de la Banque Centrale est d'assurer la stabilité des prix. A ce titre, elle définit la politique monétaire qui permet de conserver le taux de couverture extérieure de la monnaie à un niveau satisfaisant, et de soutenir l'activité économique des pays membres sans pression inflationniste⁷.

La BCEAO encadre la politique monétaire de chaque pays membre par l'élaboration d'objectifs de masse monétaire et de crédit fixés sur une base annuelle. Les avances statutaires aux Trésors nationaux des Etats membres ont été suspendues en 2001 et supprimées à compter de 2010.

Pour la conduite de la politique monétaire commune, la BCEAO s'appuie sur des mécanismes de marché et des instruments indirects de régulation de la liquidité, notamment le pilotage des taux d'intérêt et le système des réserves obligatoires.

5.1.3. Politique monétaire

La BCEAO jouit du privilège exclusif de l'émission monétaire sur l'ensemble des Etats membres de

l'Union Monétaire Ouest Africaine. Elle émet des signes monétaires, billets et pièces de monnaie, qui ont cours légal et pouvoir libératoire dans l'ensemble des Etats membres de l'Union. La création, l'émission et l'annulation des signes monétaires sont décidées par le Conseil des Ministres.

La gestion de la politique monétaire des Etats membres de l'Union par la Banque Centrale consiste à ajuster la liquidité globale de l'économie en fonction de l'évolution de la conjoncture économique, pour assurer une stabilité des prix, d'une part ; et promouvoir la croissance économique, d'autre part. Le dispositif actuel de gestion de la monnaie et du crédit s'appuie sur des mécanismes de marché et des instruments indirects de régulation de la liquidité, notamment les taux d'intérêt et le système des réserves obligatoires.

Le fonctionnement de la BCEAO repose sur :

- Des opérations d'open market : le refinancement à sept jours et à vingt-huit jours (respectivement chaque semaine et chaque mois pour les banques soumises aux réserves obligatoires) attribué à des taux variables ; le taux minimum de soumission considéré par la BCEAO comme son taux directeur (2,5 % actuellement). Les adjudications prévues sont en général calibrées en fonction des prévisions des besoins de liquidités faites par la BCEAO sur l'échéance des opérations ;
- Des guichets de prêt permanents : le refinancement de 1 à 7 jours ou de 90 à 360 jours contre des titres d'État et des demandes de crédit dont les échéances varient de 5 à 20 ans, à la demande des banques (guichet de prêt marginal). Les taux de ces guichets sont supérieurs au taux directeur de 200 points de base. À compter de juin 2017, le recours au guichet de prêt a été plafonné à deux fois les fonds propres de la contrepartie.

Le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'open market (appels d'offres) et le taux d'intérêt applicable sur le guichet de prêt marginal (taux de pension), dont les niveaux sont fixés par le Comité de Politique Monétaire, sont respectivement de 2,50 % et 4,50 %, et constituent les deux principaux taux directeurs de la BCEAO.

⁷ Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO, lors de sa première réunion tenue le 14 septembre 2010 à Dakar, a défini l'objectif opérationnel de stabilité des prix comme un taux d'inflation annuel dans

Offre de monnaie

La situation monétaire est d'une part marquée par un redressement progressif des avoirs extérieurs nets en 2017, et 2018 après le repli de fin 2016 expliqué en partie par la baisse de la valeur des exportations due à la chute des cours du cacao. Cette hausse des avoirs extérieurs estimée en moyenne à 15,9% sur les deux années, est le résultat de l'amélioration du rapatriement effectif des recettes d'exportations et, dans une moindre mesure, de la mobilisation des ressources extérieures (notamment les émissions d'Eurobond en 2017 et 2018 qui ont permis de consolider le niveau de ces avoirs).

Le crédit intérieur (crédits à l'économie et crédits nets à l'État) a connu une évolution favorable (environ 29,3% sur la période) attribuable à la vigueur de

l'activité économique, à l'amélioration de l'environnement des affaires et à la confiance retrouvée chez les opérateurs économiques et le système bancaire. L'accroissement de la masse monétaire a été d'environ 23,8% sur la période en réaction des évolutions observées au niveau des avoirs extérieurs nets et du crédit intérieur.

Le système bancaire est resté solide avec un ratio de solvabilité ressorti à 9,8% à fin décembre 2017 contre 8,04% à fin 2016, en lien avec l'augmentation du niveau des fonds propres constitués à la faveur du respect des normes de capital social minimum et de fonds propres ainsi que de la préparation à la transition vers les normes prudentielles de Bâle 2 et 3. Le taux brut de dégradation du portefeuille s'établirait à 8,68% en 2018.

Tableau 21. Situation monétaire

	2016	2017	2018
Avoirs extérieurs nets.....	1753,5	1762,7	2032,1
Banque Centrale.....	1399	1550,7	1702,3
Banques commerciales.....	354,5	212,1	329,8
Avoirs domestiques nets.....	7220,8	8290,7	9336,6
Crédit net à l'Etat.....	1724,5	1981,1	2318,3
Banques Centrales.....	484,9	447,4	418,9
Banques commerciales.....	1239,6	1533,7	1899,3
Incluant obligations garanties.....	9,2	9,2	9,2
Epargne banque postale (Caisse d'épargne et des chèques postaux)	0	0	0
Crédit à l'économie.....	5496,2	6309,6	7018,3
Crédit saisonnier	460,3	411,1	411,0
Autres crédits (Incluant obligations garanties).....	5035,9	5898,5	6607,3
Autres éléments (net).....	1121,3	1478,6	1645,0
Masse monétaire (M2).....	7852,9	8574,9	9723,7
Masse monétaire hors circuit bancaire.....	2273,4	2301,0	2439,9
Dépôts	5579,5	6273,8	7283,8
Autres dépôts	0	0	0
CNCE.....	0	0	0
Variations en pourcentage au 31/12			
Avoirs extérieurs nets.....	5,1	0,5	15,3
Avoirs intérieurs nets.....	14,3	14,8	12,6
Crédit net à l'Etat.....	17,5	14,9	17,0
Banque Centrale	-13,4	-7,7	-6,4
Banques commerciales.....	36,5	23,7	23,8
Crédit à l'économie	13,3	15,3	11,3
Masse monétaire.....	11,0	9,2	13,4

Source: BCEAO, SEPMBPE

8 Les données de l'année 2018 sont dues à fin juin 2019 suite à l'entrée en vigueur du nouveau PCB.

Pour la période 2019-2021, la situation monétaire afficherait une croissance moyenne de la masse monétaire de 11,2%, tirée aussi bien par l'accroissement des crédits intérieurs que par les avoirs extérieurs nets. L'évolution des avoirs intérieurs nets résulterait exclusivement de l'accroissement des crédits à l'économie de 14,0%. Les créances nettes

sur l'Administration Centrale devraient connaître une baisse de 2,5% sur la période en liaison avec un désendettement net vis-à-vis du système bancaire. Quant aux avoirs extérieurs, leur consolidation provient notamment des avoirs de ceux de la Banque Centrale.

Tableau 22: Projection des statistiques monétaires 2019-2021

en milliard FCFA	2019 Proj	2020 Proj	2021 Proj
Monnaie au sens large (M2)	10558,7	11846,9	13358,3
Circulation Fiduciaire	2534,1	2712,9	2938,8
Dépôts	8024,6	9133,9	10419,4
BCEAO	2,3	2,4	2,4
Banques	8022,3	9131,5	10417,0
Contrepartie de M2	10558,7	11846,9	13358,3
Actifs extérieurs nets	2202,1	2356,1	2486,1
BCEAO	1901,3	2081,1	2236,1
Banques	300,8	275,0	250,0
Créances intérieures	10002,2	11237,2	12518,2
Créances nettes sur l'AC	2008,4	2128,2	2124,8
Créances sur l'économie	7993,8	9109,0	10393,4
Passifs non monétaires	-1464,0	-1564,4	-1464,0
Autres Postes nets	-181,6	-182,0	-182,0

Source : BCEAO, projections mars 2019

5.2. Système bancaire et marchés financiers

5.2.1. L'environnement bancaire

Au 31 décembre 2018, le système bancaire ivoirien comptait vingt-neuf (29) établissements de crédit, à savoir vingt-sept (27) banques et deux (02) établissements financiers à caractère bancaire. L'évolution enregistrée au cours de l'année sous revue est relative au retrait de l'agrément de COFIPA Investissement Bank Côte d'Ivoire (CIBCI) consacré par l'Arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances en date du 05 octobre 2018.

Cinq (5) banques sur les vingt-sept (27) en activité avaient un total de bilan supérieur à 1.000 milliards de FCFA. Elles concentraient 56,4% des dépôts du secteur et portent 59,8% des encours de crédits.

L'analyse de la structure des crédits déclarés à la Centrale des risques de la BCEAO a révélé que le

secteur tertiaire absorbait 48,5% de l'encours, à fin décembre 2018, et reste le principal bénéficiaire du financement bancaire. Le secteur secondaire arrive en deuxième position et représente 41,9% des prêts bancaires. La part du secteur primaire est de 9,6%. Les prêts à moyen et long terme, indispensables pour les investissements immobiliers et les autres projets d'investissement, représentaient respectivement 23,8% et 2,7% de l'encours global des prêts déclarés.

En matière d'équilibre « Emplois/Ressources », la situation du système bancaire ivoirien à fin décembre 2018 est caractérisée par une trésorerie négative de 738,3 milliards de FCFA, après un déficit de 731,1 milliards de FCFA un an plus tôt. Ce déficit est comblé par les emprunts contractés auprès de la BCEAO, du marché interbancaire régional ainsi qu'auprès d'autres institutions financières situées en dehors de l'UMOA.

Tableau 23 : Actifs et passifs du secteur bancaire ivoirien de 2014 à 2017

(en milliards de FCFA)	2014	2015	2016	2017	2018 (1)
Actifs des banques commerciales, selon la maturité	-	-	-	-	-
Actifs totaux	6 639	8 294	9 669	11 069	12 077
Passifs totaux	6 639	8 294	9 669	11 069	12 077

Source: BCEAO, Bilans et comptes de résultats des banques et établissements financiers

Tableau 24 : Performance du secteur bancaire ivoirien de 2013 à 2017

	2015	2016	2017	2018 (2)
Indicateurs de résultat				
Taux d'adéquation des fonds propres (%) (1)				
Equity capital/ assets weighted according to risk (Core capital/RWA)	8,15	8,04	9,81	ND (3)
Capital humain / actifs pondérés selon risque	6,98	7,01	8,55	ND (3)
Qualité des avoirs				
Prêts risqués / total des prêts (%)	10,64	9,00	9,80	9,16
Provisions / prêts risqués (%)	68,59	71,05	63,6	65,1

Source: BCEAO

(1) Le taux d'adéquation des fonds propres est égal aux fonds propres divisé par les actifs pondérés en fonction du risque.

(2) Données provisoires.

(2) Non disponibles.

Tableau 25 : Indicateurs de stabilité financière

En %	A fin décembre 2015	A fin décembre 2016	A fin décembre 2017	A fin décembre 2018
Normes de fonds propres				
Fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques	8,15	8,04	9,81	ND (2)
Fonds propres noyau dur/actifs pondérés en fonction des risques (1)	6,98	7,01	8,55	ND (2)
Provisions générales/actifs pondérés en fonction des risques	7,87	7,00	6,74	ND (2)
Fonds propres/total des actifs	4,53	4,31	5,61	ND (2)
Composition et qualité des actifs				
Crédits en souffrance bruts/total des crédits	10,5	9,0	9,8	9,16
Provisions générales/crédits en souffrance bruts	68,6	71,0	63,6	65,1
Liquidité				
Actifs liquides/total des actifs	52,0	52,76	50,61	ND (2)
Actifs liquides/total des dépôts	71,00	73,77	74,13	ND (2)
Total des crédits/total des dépôts	76,07	81,72	87,4	85,5

Source: BCEAO

(1) Il s'agit du Tiers 1 Capital..

Microfinance

La microfinance en Côte d'Ivoire suscite de l'enthousiasme auprès des opérateurs économiques. Au fil des années, les activités de microfinance se sont intensifiées en dépit du fait que les performances de certains indicateurs ont baissé. En 2016, le secteur de la microfinance ivoirien comptait 54 SFD agréés dont 5 unions coopératives, 33 coopératives unitaires et 16 sociétés anonymes. L'ensemble de ces SFD détenait en 2014 environ 322 points de services répartis sur l'ensemble du territoire national contre

302 en 2015.

On constate une baisse du nombre de SFD et de points de services. Elle résulte du retrait, en 2015, d'agrément à 15 SFD, principalement, les coopératives ou mutuelles d'épargne et de crédit dans le cadre de l'assainissement du secteur. Par ailleurs, deux (2) nouveaux agréments ont été délivrés au cours de cette même année. Le dynamisme des activités observé au cours des années précédentes s'est poursuivi en 2015 au regard de la forte évolution des principaux indicateurs.

Tableau 26: Evolution des indicateurs du secteur de la microfinance 2010-2016

INDICATEURS	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
SFD agréés	84	72	72	73	75	62	54
Nombre de Membres/Clients	1 025 212	966 616	704 618	778 835	828 494	1 028 340	1 168 154
Encours des dépôts (milliards)	96,5	103,9	118,1	126,6	146,7	175,7	210,1
Encours des crédits (milliards)	28,5	41,3	57,5	79,2	100,7	138,2	189,9
Taux de portefeuille à risque en plus de 90jrs (%)	7,8	9,5	6,3	5,5	8,1	8,8	6,6
UNACOOPEC -CI	6,8	9	7,6	8,6	20,8	18,9	19,5
Autres SFD	10,5	10,2	4,5	2,3	2,3	4,6	3,7
FONDS PROPRE (Milliards)	-11,2	-14,8	-15,9	-10,2	-3,3	-2,1	4
UNACOOPEC -CI	-12,6	-20,9	-21,1	-20,2	-18,8	-21,9	-25,8
Autres SFD	1,6	6,1	5,2	10	15,6	19,9	29,8
TOTAL Bilan (Milliards)	95	101,7	119,4	144,5	178,5	229,8	295,2

Source : MEF/DGTCP/DM/DRSSFD

5.2.2 Marchés financiers

BRVM

Il a été créé le 18 décembre 1996, une bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM) commune à l'ensemble des huit pays de l'UEMOA, et dont le siège se trouve à Abidjan. Elle a quatre missions : organiser le marché boursier, faire la cotation et la négociation des valeurs mobilières, diffuser les informations boursières et promouvoir et développer le marché. C'est une société anonyme régie par les dispositions de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique. La BRVM travaille en parfaite collaboration avec les autres institutions sous-régionales.

En termes de réformes, le Plan Stratégique 2014/2021 du marché financier régional de l'UEMOA tourne principalement autour de 4 actions :

- accroître l'attractivité du marché financier régional et sa contribution au financement des économies de l'Union ;
- renforcer la protection des épargnants, la surveillance et le contrôle des intervenants du marché ;
- améliorer l'ancrage institutionnel régional et international, l'organisation, le fonctionnement et le finan-

cement de l'ensemble des acteurs du marché ; et
 - promouvoir le marché financier au niveau de l'Union et renforcer la coopération interafricaine et internationale.

Les grands projets en cours visent une intégration régionale plus forte et un accroissement important de l'impact de la bourse sur le financement de l'économie. En effet, depuis 2013, la BRVM et les autres bourses de la CEDEAO (Lagos au Nigéria et Accra au Ghana) travaillent à la mise en place d'un mécanisme de transactions croisées. Dans ce sens, des conventions sont en vue avec les Chambres de Commerce des pays membres. La possibilité pour les acteurs des trois marchés de prendre des positions sur l'ensemble de la zone contribuera à améliorer la profondeur du marché financier régionale de l'UEMOA. En outre, le 19 mars 2018, la BRVM a ouvert un compartiment (le troisième compartiment actions) dédié aux petites capitalisations afin de se positionner comme une alternative au financement bancaire.

Marché des obligations

La BRVM est l'un des marchés obligataires les plus dynamiques d'Afrique avec 57 émissions obliga-

taires inscrits à sa cote au 3 juin 2019, pour une capitalisation boursière totale de 615 milliards de FCFA. Ces 57 obligations se composent de 29 emprunts d'États, 11 emprunts du secteur public et privé, 13 emprunts d'institutions régionales et internationales et 4 Sukuks .

Au 31 décembre 2016, les emprunts d'Etat étaient les plus importants du marché, représentant 2 225,7 milliards de FCFA en nominal, soit 88,7% de la capitalisation boursière totale.

Marché des actions

La Société Générale de Côte d'Ivoire (SGCI) («ex-SGBCI ») et Bolloré Africa Logistics Côte d'Ivoire (« BALCI »), toutes deux ayant leur siège social en Côte d'Ivoire, figurent parmi les plus grandes capitalisations et leurs actions sont parmi les plus liquides.

Considérés comme les « moteurs » du marché, SGCI et BALCI ont une capitalisation boursière de 454,222 milliards de FCFA et 323,343 milliards de FCFA respectivement au 30 décembre 2016.

Actuellement, le nombre de sociétés cotées sur la BRVM s'élève à 46, dont 35 sociétés ivoiriennes, 3 sociétés sénégalaises, 3 sociétés du Burkina Faso, 1 société du Bénin, 1 société du Niger, 1 société du Mali et 2 sociétés du Togo.

En 2018, l'activité boursière a connu une baisse par rapport à 2017. Ainsi, l'indice BRVM 10 est passé de 219,7 en 2017 à 154,4 en 2018, et l'indice BRVM composite de 243,1 en 2017 à 172,2 en 2018. De même, la capitalisation a enregistré une baisse de 1 991,7 milliards FCFA entre ces deux dates.

Le tableau 27 présente l'évolution du BRVM 10 et du BVRM composite de 2015 à 2018.

Tableau 27 : l'évolution du BRVM 10 et du BVRM composite sur les quatre dernières années

	2015	2016	2017	2018
BVRM 10	290,38	261,95	219,65	154,4
BVRM composite	303,93	292,17	243,06	172,2
Capitalisation totale (en milliards FCFA)	7 499,67	7 706,27	6 836,2	4 844

Source: BRVM

5.2.3. Mécanismes de souscription à la dette

Organisation des marchés par adjudication et montant des souscriptions

Le marché par adjudication est un compartiment du marché des titres publics, sur lequel les Etats membres de l'UEMOA émettent des bons et obligations du Trésor suivant une procédure d'enchère en vue du financement de leurs budgets.

A la différence du marché par syndication, le marché par adjudication est animé par les acteurs suivants :

- la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), qui est le régulateur de ce marché. A ce titre, elle édicte les dispositions applicables, intervient dans l'organisation des adjudications des titres publics, assure la fonction de Dépositaire Central / Banque de règlement, la compensation, le règlement et la livraison des opérations entre les intervenants

possédant un compte dans ses livres, à travers sa plateforme électronique SAGETIL-UMOA ;

- les Etats qui sont les émetteurs de titres de dette publique sur le marché monétaire de l'Union, sous la responsabilité du Ministre chargé des Finances ;

- L'Agence UMOA-Titres, structure régionale en charge de l'émission et de la gestion des titres de dette publique, organise matériellement les émissions et apporte à ce titre, une assistance aux Etats membres dans la mobilisation des ressources sur les marchés de capitaux et la gestion de leur dette ;

- les investisseurs qui sont les établissements de crédit, les SGI et les organismes financiers régionaux disposant d'un compte de règlement dans les livres de la Banque Centrale ;

- les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) qui sont des établissements de crédit et des SGI ayant obtenu l'agrément des Ministres chargés des Finances des Etats membres de l'UEMOA pour agir

9 Produit obligataire islamique qui est l'équivalent des Asset Backed Securities (ABS) de la finance conventionnelle. Pour plus d'information, consulter le lien https://www.lesechos.fr/finance-marches/vernimmen/definition_sukuk.html

en cette qualité et bénéficiaire ainsi du statut de partenaires privilégiés d'un ou plusieurs Trésors des Etats membres sur les opérations sur les titres de dette publique émis sur le marché régional.

Les titres émis par adjudication s'échangent sur le marché secondaire, suivant la procédure de gré à gré.

Organisation des marchés par syndication et montant des souscriptions

Dans le cadre de l'organisation des émissions par syndication, les Etats confient le processus de placement des titres à un syndicat de placement, dont les membres sont constitués de SGI agréées par le CREPMF. Par ailleurs, l'émetteur choisit parmi les membres du syndicat de placement un chef de file, en charge de missions spécifiques dans le processus d'émission.

Depuis sa création, les principaux produits présents sur le marché financier régional sont les actions et

les obligations. Au cours des dernières années, plusieurs nouveaux produits tels que le refinancement hypothécaire, la titrisation (Fonds Commun de Titrisation de Créances Sukuk) y ont été introduits.

Les titres émis par syndication s'échangent sur le marché secondaire sur la plateforme de négociation électronique de la BRVM.

5.3 Taux d'inflation

Depuis 2014, l'inflation en moyenne annuelle est demeurée faible, grâce à un plan de lutte contre la cherté de la vie mise en œuvre par le Gouvernement depuis 2013. Ce plan a fortement réduit les prix des principaux produits de base et contenu l'inflation en deçà de la norme communautaire de 3%. L'approvisionnement régulier des marchés favorisé par une agriculture vivrière performante et soutenue par les résultats du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) contribue à expliquer par ailleurs le faible niveau de l'inflation.

Tableau 28. Inflation en Côte d'Ivoire 2013-2018

Inflation (Indice des prix à la consommation)	2016	2017	2018
Côte d'Ivoire – Moyenne annuelle	0,7%	0,7%	0,4%
UEMOA Moyenne annuelle	0,3%	0,8%	0,8%

Source : BCEAO

5.4 Taux de change

Le taux de change du FCFA par rapport au Dollar US se détermine en référence aux variations du cours de l'Euro par rapport au Dollar U.S. Le taux de change du FCFA par rapport à l'Euro a été fixé et n'a pas changé depuis la mise en place de l'Euro. Précédemment, il était fixé par rapport au Franc français. Les informations publiées par la BCEAO

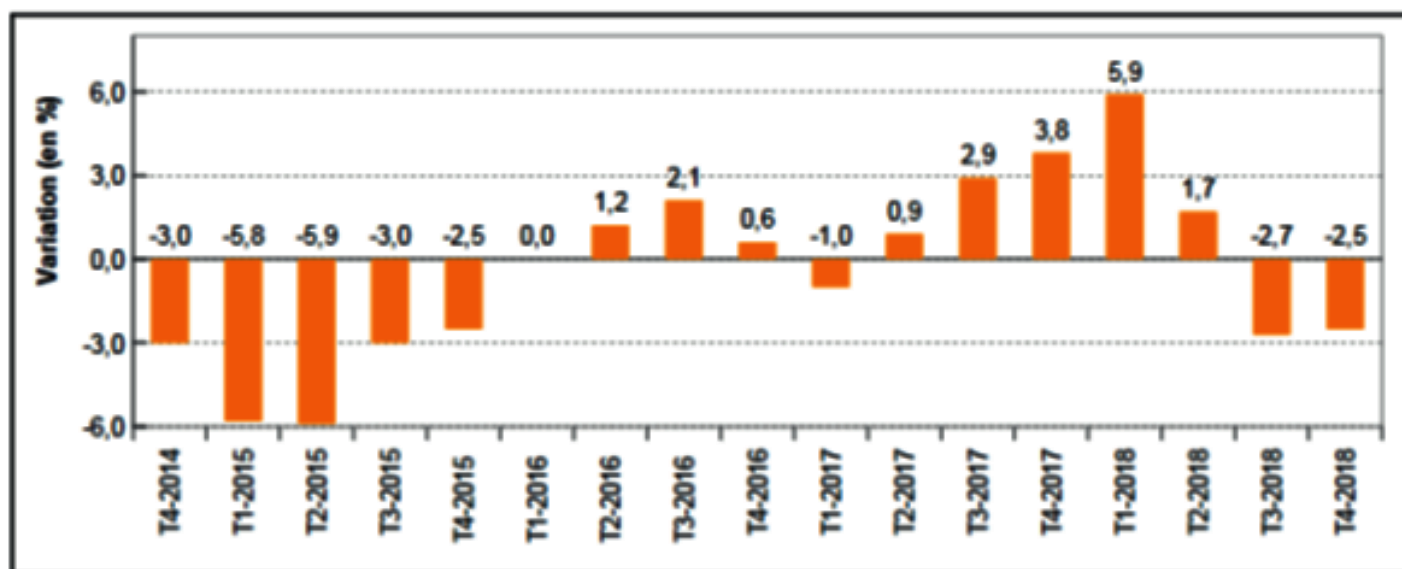
(Rapport sur la politique monétaire de l'UMOA du mois de mars 2019), montrent que le taux de change effectif réel (TCER) de l'Union a baissé de 2,5% au quatrième trimestre 2018 par rapport à la même période de l'année passée. Cette évolution traduit un gain de compétitivité, lié principalement au différentiel d'inflation favorable à l'Union (-3,0%) par rapport à ses partenaires, atténué par une légère hausse du taux de change effectif nominal (+0,5%).

10 Système Automatisé de Gestion des Titres et de la Liquidité de l'Union Monétaire Ouest Africaine

11 Tous les autres investisseurs désirant participer devront passer par les intervenants agréés

12 L'opérationnalisation des SVT dans l'UEMOA a démarré le 1er mars 2016.

Fig 3. Evolution du taux de change moyen annuel USD/CFA et CNY/CFA



Source : BCEAO

(*) : estimations

(-) pour le gain et (+) pour la perte de compétitivité.

Source : fxtop.com/fr/historique-taux-change.php?A=1&C1=USD&C2=XOF&DD1=01&MM1=01&YYYY1=2013&B=1&P=&I=1&DD2=31&MM2=12&YYYY2=2019&btnOK=Chercher

L'évolution du taux de change effectif nominal au quatrième trimestre 2018 est en ligne avec l'appréciation, en rythme annuel, du franc CFA par rapport à la roupie indienne (+7,8%), au cedi ghanéen (+5,9%), au rand sud-africain (+1,3%) et au yuan chinois (+1,4%). En revanche, le franc CFA s'est déprécié par rapport au dollar américain (-3,1%), au naira (-2,8%) et au franc suisse (-2,3%). Le taux d'inflation dans l'Union s'est situé à 0,9% au quatrième trimestre 2018 contre une hausse de 3,9% en

moyenne dans les pays partenaires.

5.5 Réserves étrangères

Les réserves en devises sont centralisées par la BCEAO et gérées selon le principe de solidarité entre les États membres de l'UEMOA, dans le respect des conditions prévues dans la convention de compte d'opérations. Celles-ci ne sont pas réparties par Etat membre.

Tableau 29 : Réserves extérieures de l'Union en nombre de mois d'importation

	2016	2017	2018
Réserves (en milliards FCFA)	6 529,4	7 184,2	8 561,0
Réserves (en nombre de mois d'importation)	4,3	4,1	4,7

Source : BCEAO

Tableau 30 : Réserves extérieures de la Côte d'Ivoire selon la nature des réserves

	2016	2017	2018
Avoirs extérieurs nets	1753,5	1762,7	2032,1
Banque Centrale	1399	1550,7	1702,3
Banques commerciales	354,5	212,1	329,8
Avoirs domestiques nets	7220,8	8290,7	9336,6
Crédit net à l'Etat	1724,5	1981,1	2318,3
Crédit à l'économie	5496,2	6309,6	7018,3

Source : BCEAO

6- COMMERCE EXTÉRIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS

6.1 Balance des paiements

Le solde du compte courant est déficitaire sur l'ensemble de la période, excepté en 2014. Depuis

2015, il se détériore pour atteindre -867,5 milliards de FCFA en 2018. Le solde du compte de capital est en revanche positif sur l'ensemble de la période.

Tableau 31 : Balance des paiements 2013-2020

(en milliards de FCFA)	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
a. Compte de transactions courantes (1+2+3)	-208,8	252,2	-119,1	-245,5	-662,7	-867,5	-863,2	-826,5
b. Compte de capital (4+5)	94,8	138,6	156,4	110,9	119,9	149	148,6	160,0
c. Solde compte de transactions courantes et compte de capital (a+b)	-114,1	390,7	37,4	-134,6	-542,8	-718,5	-714,6	-666,5
d. Compte financier (6+7+8+9)	-80,0	89,9	-250,3	-87,4	-590,9	-1136,8	-820,7	-737,2
e. Erreurs et omissions (net)	36,7	-27	-39,1	0	0	0	0	0
f. Solde global (c+d+e)	2,6	273,8	248,5	-53,1	48,1	418,3	106,0	70,6
g. Ecart d'évaluation								

Source : BCEAO

Le solde du compte de transactions courantes liées aux biens et services est positif sur l'ensemble de la période. Il a augmenté entre 2013, et 2014, mais suit une tendance à la baisse depuis 2015. Selon les projections, il devrait repartir à la hausse en 2019 et 2020. Cette balance est tirée à la hausse par les

biens. Depuis 2014, le solde lié aux services est au contraire négatif. Les soldes des comptes de transactions courantes concernant les revenus primaires et secondaires sont aussi négatifs. La balance du compte de capital, quant à elle, est positive.

Tableau 32: Détail de la balance des paiements 2013-2020

(en milliards de FCFA)	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019*	2020*
a. Compte de transactions courantes (1+2+3)	-208,8	252,2	-119,1	-245,5	-662,7	-867,5	-863,2	-826,5
1. Biens et services	453,4	846,9	680,2	638,4	369,2	192,8	241,9	321,1
Biens	1482,8	1 914,80	1 874,00	1817,8	1719,7	1596,1	1651,3	1732,9
Exportations FOB ¹	5946,6	6 411,30	6 938,00	6449,3	6881,4	6811,3	6981,3	7310,3
Importations FOB	-4463,8	-4 496,50	-5 064,00	-4631,5	5 161,70	5215,1	5330,0	5577,3
Importations CAF ²	5267	-5 290,00	-5 957,60	-5448,8	6 072,50	6135,4	6270,6	6561,6
Services	1479,2	-1 067,90	-1 193,90	-1179,5	-1 350,50	-1403,3	-1409,4	-1411,8
Crédit		446,4	453	541,6	554	561,7	565,4	567,3
Débit		-1 514,30	-1 646,80	-1721,1	-1 904,50	-1965,8	-1974,8	-1979,0
2. Revenus primaires	-445,1	-449,3	-595,5	-637,8	-720,5	-734,1	-742,3	-746,0
3. Revenus secondaires	-217,1	-145,4	-203,7	-246,1	-311,4	-325,3	-362,8	-401,7
Administration publique		124,1	98,1	83,4	100,7	100,3	94,2	90,5
Autres secteurs		-296,6	-301,8	-329,5	-412,1	-428,4	-458,3	-489,9
b. Compte de capital (4+5)	94,8	138,6	156,4	110,9	119,9	149	148,6	160,0
4. Acquisitions/cession d'actifs non financiers	-1,6	1,3	0	0,0	0	0	0	0
5. Transfert de capital	96,3	137,3	156,4	110,9	119,9	149	148,6	160,0
Administrations publiques		137,3	128,6	106,2	115,2	144,3	143,9	155,3
Autres secteurs		0	27,8	4,7	4,7	4,7	4,7	4,7
c. Solde compte de transactions courantes et compte de capital (a+b)	-114,1	390,7	37,4	-134,6	-542,8	-718,5	-714,6	-666,5
d. Compte financier (6+7+8+9)	-80,0	89,9	-250,3	-87,4	-590,9	-1136,8	-820,7	-737,2
6. Investissements directs	-204,5	-208,9	-283,8	-325,5	-354,9	-387,8	-425,5	-466,5
7. Investissements de portefeuille	-86,1	-462,8	-574,2	-349,3	-782,6	-1074,1	-694,8	-451,7
8. Dérivés financiers	0	0	0	0	0	0	0	0
9. Autres investissements	210,6	761,6	607,7	587,4	546,5	325,2	299,7	181,0
Administration publique		-95,4	-174,5	-53,6	-305,3	-276,8	-190,3	-299,0
Autres secteurs		857,1	782,2	640,9	851,8	602	490,0	480,0
e. Erreurs et omissions (net)	36,7	-27	-39,1	0	0	0	0	0
f. Solde global (c+d+e)	2,6	273,8	248,5	-53,1	48,1	418,3	106,0	70,6
g. Ecart d'évaluation	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : BCEAO (*) Projection

La situation des échanges extérieurs est caractérisée par un déficit moyen de 308,6 milliards de 2013 à 2018. La forte hausse de la valeur des importations de biens d'équipement en lien avec la mise en œuvre du PND, conjuguée à celle des importations de pétrole brut, a contribué à éroder l'excédent commercial et induit un déficit courant qui s'est fortement détérioré depuis 2015.

Les exportations de biens en valeur enregistrent une croissance moyenne de 2,9% sur la période 2013-2018, tirée par l'agriculture d'exportation, en dépit de la chute continue du prix mondial du cacao. Les

services, les revenus primaires et les revenus secondaires ressortent déficitaires avec des niveaux de déficits moyen qui ont atteint respectivement, 786, 597,1 et 241,5 milliards en 2014, 2015 et 2016. Le déficit courant est financé par les investissements directs de l'étranger et les investissements de portefeuille qui ont atteint respectivement 1,6% et 4,5 % du PIB en 2018.

Les projections des échanges extérieurs en 2019 seraient marquées par un déficit du solde courant contenu à 3,3% du PIB contre 3,6% du PIB en 2018. C'est le résultat d'une hausse escomptée de la va-

¹FOB : exportation «Free on board» sans les frais de transport et autres frais et taxes y afférents et sans les assurances.

leur des exportations d'environ 2,5% plus importante que celles des importations (2,3%) et d'une contraction de la détérioration des revenus primaires estimée à seulement 1,1% en 2019 contre 1,9% en 2018. L'accroissement des volumes d'exportation en relation avec la bonne orientation de l'agriculture d'exportation en 2019 expliquerait cette progression de la valeur des exportations. Le déficit du solde courant serait financé par les investissements directs de l'étranger (1,6% du PIB) et les investissements de portefeuille (2,7% du PIB).

6.2 Commerce régional

6.2.1 Politique commerciale

La politique commerciale régionale en construction est régie par les dispositions fixées par la CEDEAO, qui reprend pour la plupart celles de l'UEMOA pour les étendre à tous les Etats membres de la CEDEAO en procédant à des ajustements.

Cette politique vise à favoriser l'intégration harmonieuse de la région dans l'économie mondiale, en tenant compte des choix politiques et des priorités des États dans le cadre des efforts qu'ils déploient en vue d'assurer un développement durable et de réduire la pauvreté.

Le processus d'élaboration de cette politique commerciale commune consiste tout d'abord à en définir les éléments constitutifs : zone de libre-échange, TEC, mesures d'accompagnement (règles d'origine, législation sur l'investissement et la concurrence, mesures de sauvegarde, harmonisation des procédures douanières), ainsi que les diverses actions visant au développement des relations commerciales de la CEDEAO avec le reste du monde.

S'il n'existe pas aujourd'hui à proprement parler de politique commerciale commune à la CEDEAO, au sens d'un texte communautaire adopté par les chefs d'Etat et de gouvernement, un certain nombre de mesures ont déjà été mises en œuvre, qui serviront de socle à la politique commerciale commune :

- le schéma de libéralisation des échanges (SLE) ;
- la mise en place d'un prélèvement communautaire (PC) de 0,5 % ;
- la convention sur le TRIE ;
- l'harmonisation des règles d'origine avec celles de l'UEMOA ;

- l'harmonisation des normes avec l'UEMOA ;
- l'adoption d'une loi sur la concurrence ;
- l'harmonisation des législations fiscales indirectes intérieures ;
- l'adoption du TEC de la CEDEAO.

Le Schéma de Libéralisation des Echanges de la CEDEAO (SLEC) est le principal outil opérationnel de promotion de la région ouest africaine comme une Zone de Libre Echange. Le SLEC poursuit l'objectif communautaire de créer un marché commun grâce à « la libéralisation des échanges à travers l'abolition, des droits de douane prélevés sur les importations et exportations et la suppression des barrières non tarifaires parmi les Etats membres (Article 3 du Traité de la CEDEAO).

Le Schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO concerne trois (3) groupes de produits : les produits non transformés, les produits de l'artisanat et les produits industriels.

Avec l'inclusion des produits industriels, il s'est avéré indispensable de définir les produits « originaires » de la région du SLEC :

- (i) les marchandises entièrement transformées ; les produits dont la totalité des matières premières provient de la région ;
- (ii) les marchandises qui ne sont pas entièrement transformées mais dont la production exige l'usage des matériaux qui seront classés sous une sous-rubrique tarifaire différente de celle du produit ;
- (iii) les marchandises qui ne sont pas entièrement transformées mais dont la production exige l'usage des matériaux qui ont subi une valeur ajoutée d'au moins 30% du prix ex-usine des produits finis.

Il faut noter cependant que les marchandises transformées dans les zones franches ou sous des régimes économiques particuliers entraînant la suspension ou l'exonération partielle ou totale des droits d'entrée, ne peuvent pas bénéficier de la qualité de produit originaire.

En vue de contribuer à la facilitation du commerce et à la promotion du secteur privé, la CEDEAO met en œuvre des actions visant à renforcer les systèmes d'information et promouvoir le commerce régional (Système ECOBIZ d'information sur le marché mondial ; Agences de promotion des investissements de l'Afrique de l'Ouest (APIAO) ; e-commerce à travers

la plateforme ECOBIZ, Centre Informatique Communautaire (CIC), système ALISA (informatisation du transit et interconnexion des systèmes informatiques douaniers de la CEDEAO)).

Ces résultats marquent des évolutions notables vers la mise en place d'une politique commerciale communautaire.

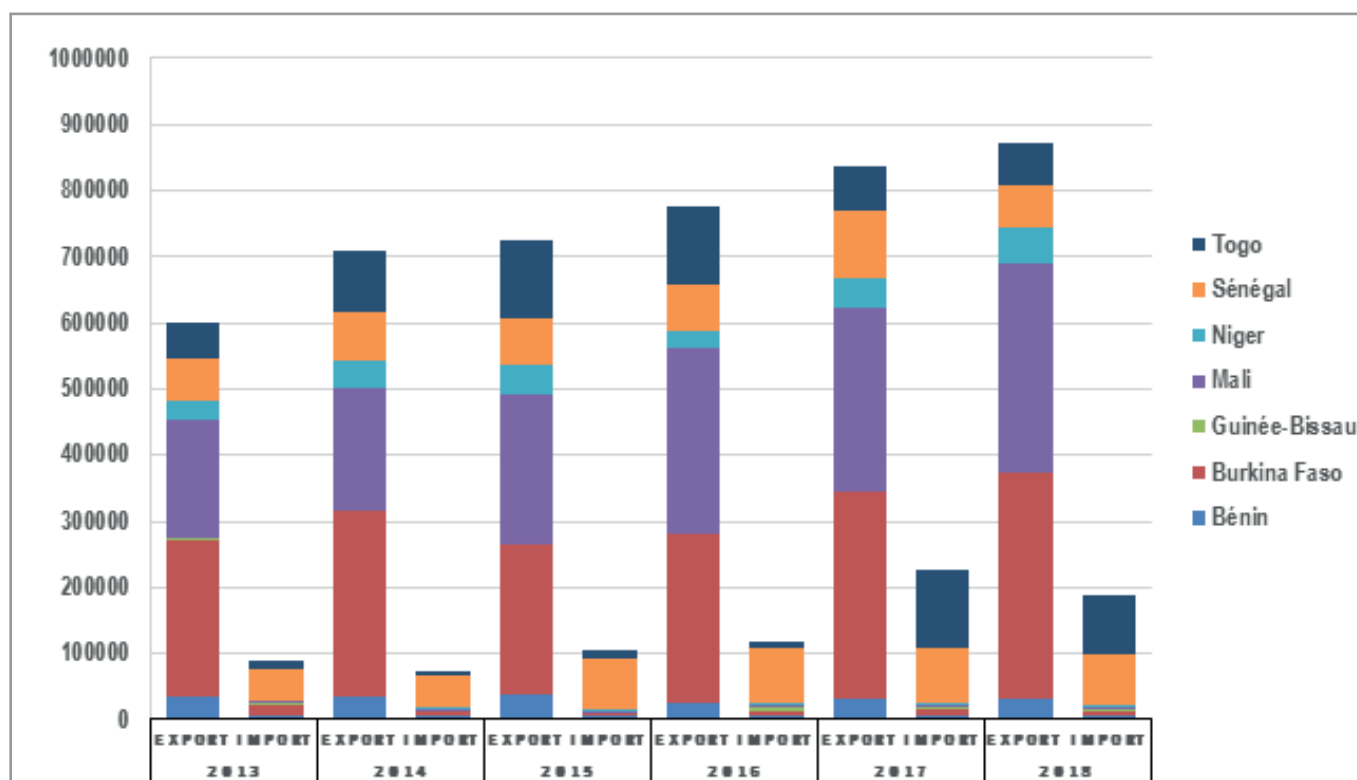
UEMOA de la Côte d'Ivoire sont principalement orientées vers le Mali et le Burkina Faso. Quant aux importations, elles proviennent essentiellement du Sénégal et du Togo.

La tendance générale des importations et des exportations est à la hausse, malgré une diminution des importations en 2014 et en 2018.

6.2.2 Echanges régionaux en valeur

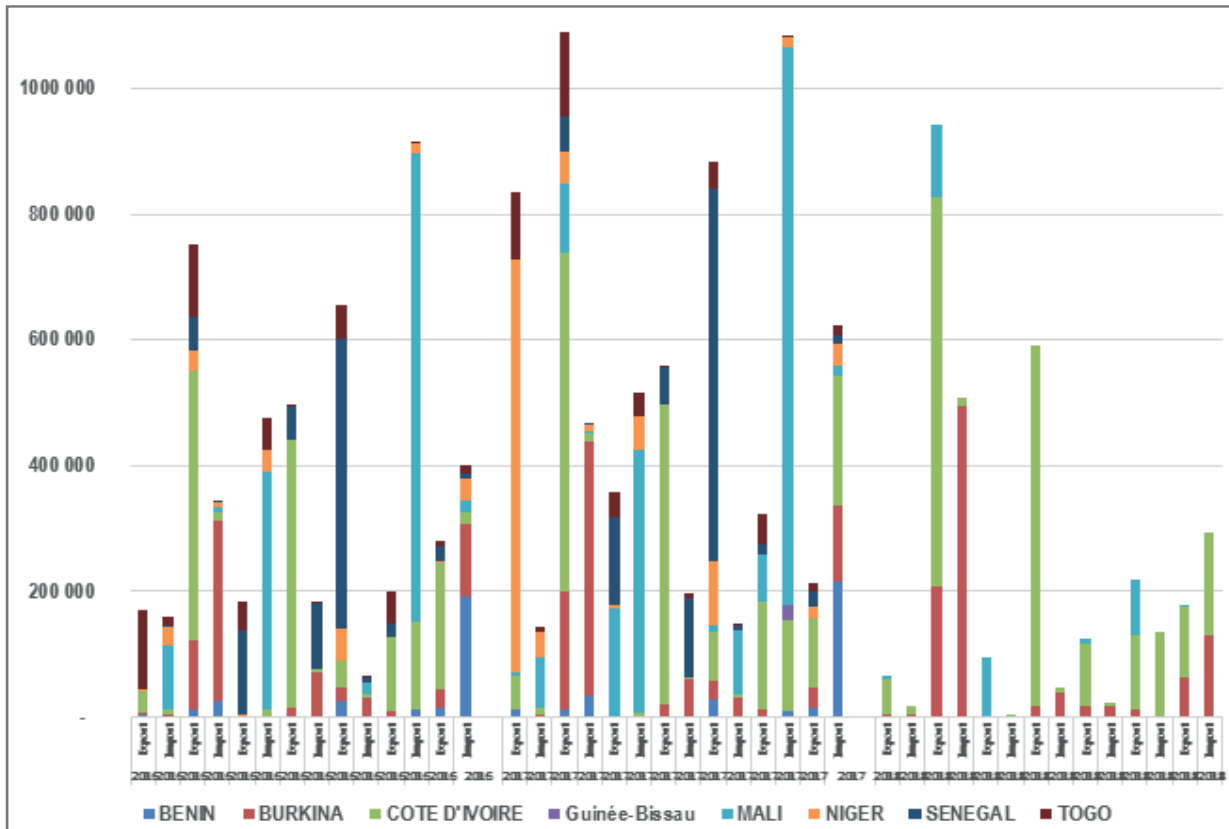
Sur la période 2013 à 2018, les exportations intra

Figure 4. Echanges régionaux en valeur (millions de FCFA) 2013-2015



Source : SEPMBPE/MEF

Figure 5. Echanges régionaux en valeur (millions de FCFA) 2013-2015



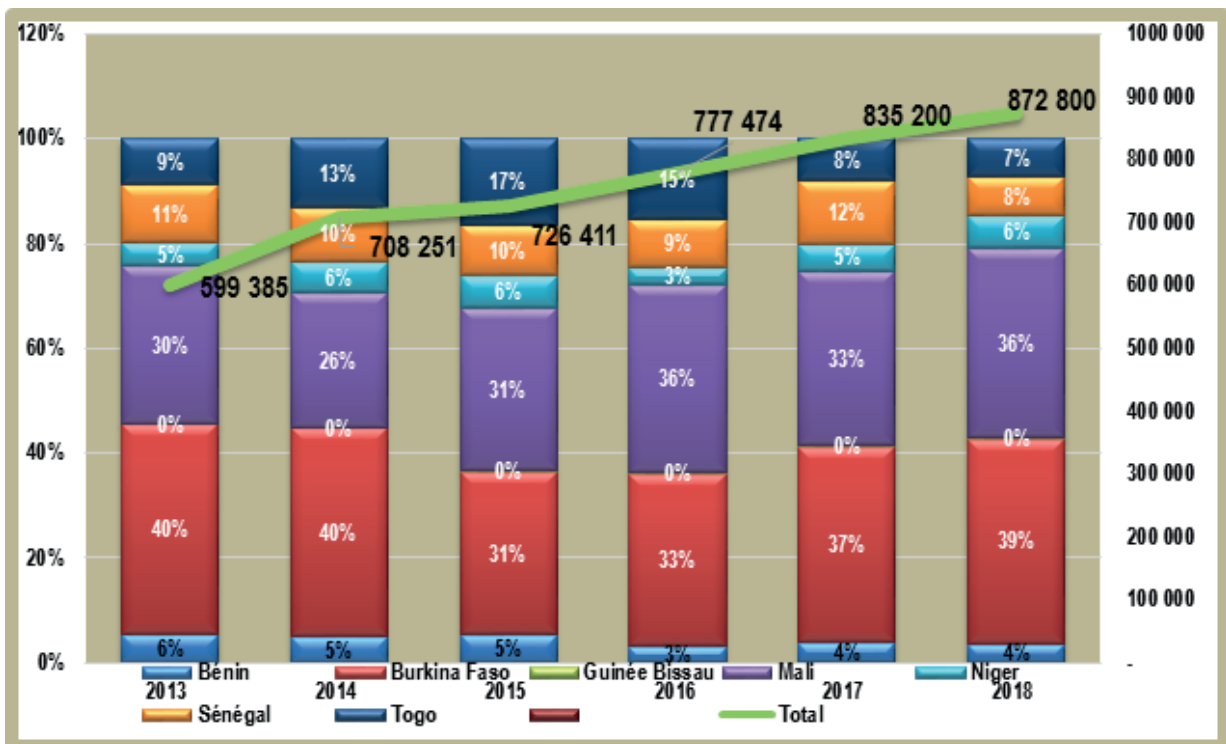
Source : www.trademap.org/tradestat/Country_SelProductCountry_TS.aspx?nvp-m=2%7c204%7c%7c%7c%7cTOTAL%7c%7c%7c2%7c1%7c1%7c1%7c2%7c1%7c2%7c1%7c1

6.2.3 Echanges régionaux par partenaire

En 2018, le principal partenaire de la Côte d'Ivoire

pour les exportations est le Burkina Faso, recevant 39% des exportations ivoiriennes. Le Mali est le second, recevant 36% des exportations ivoiriennes.

Figure 5. Proportion et valeur des exportations de la Côte d'Ivoire vers les pays de l'UEMOA (en millions de FCFA) 2014-2018



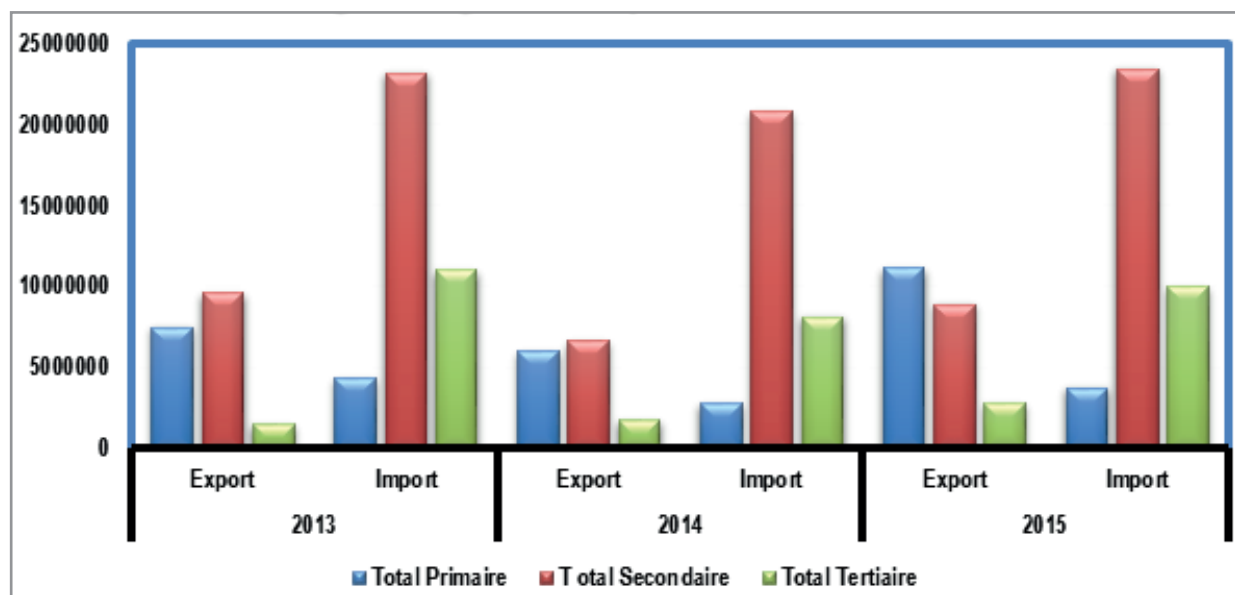
Source : MEF/SEPMBPE

6.2.4 Echanges régionaux par type

par les matières premières agricoles (cacao, café, noix de cajou, hévéa, huile de palme, coton...).

Les exportations de la Côte d'Ivoire sont dominées

Figure 7. Echanges régionaux par type



Source : Auteur (à partir des données BCEAO du site : edenpub.bceao.int/)

6.3 Commerce international

6.3.1 Politique commerciale

En sa qualité d'ancienne partie contractante du GATT de 1947, la Côte d'Ivoire est membre de l'OMC depuis 1995. Elle envisage de souscrire au statut d'observateur à l'Accord sur les marchés publics de l'OMC. Toutefois, elle n'est membre d'aucun des accords plurilatéraux conclus sous l'égide de l'OMC. Le pays n'est partie prenante dans aucun différend sous l'OMC en tant que plaignant ou défendeur. Il a toujours consolidé individuellement ses droits de douane et autres droits et impositions malgré sa politique commerciale commune avec les États membres de l'UEMOA. A l'instar des autres pays membres de l'UEMOA, la Côte d'Ivoire participe de façon individuelle aux travaux de l'OMC et défend généralement les positions du Groupe africain, des pays en développement et des pays de l'ACP dont elle est membre. A ce titre, le pays bénéficie des accords de Lomé et Cotonou qui garantissent un accès préférentiel au marché européen.

Au regard de la déclaration de l'OMC jugeant le sys-

tème préférentiel contraire à ses règles, un projet d'accord de partenariat économique (APE) régional a été élaboré entre l'UE et la CEDEAO dont fait partie la Côte d'Ivoire. L'APE devrait constituer une Union douanière pour succéder à l'ACP. Malheureusement, cet accord n'a pu être signé à cause du Nigéria. Nonobstant, la Côte d'Ivoire a ratifié l'accord intérimaire de partenariat économique avec l'UE en août 2016, ce qui lui permet de continuer de bénéficier d'un accès préférentiel au marché européen. Dès la signature de l'APE intérimaire, la Côte d'Ivoire a bénéficié de l'ouverture totale du marché de l'UE qui, à son tour, a joui de la réduction des tarifs douaniers ivoiriens (75% des positions tarifaires après 20 ans) sur les importations européennes.

En raison de la non-signature de l'APE régional entre l'UE et la CEDEAO en remplacement des anciens arrangements tarifaires de l'ère Lomé/Cotonou, ce dispositif transitoire régit les échanges commerciaux de la Côte d'Ivoire et du Ghana privés désormais du statut de PMA contrairement à la majorité des membres de la CEDEAO.

Tableau 33: Répartition géographique des partenaires commerciaux 2015-2017

ZONES GEOGRAPHIQUES en millions de FCFA	2015	2016	2017
Europe	3 295 950	2 979 364	3 057 765
Union Européenne	2 858 676	2 577 920	2 657 556
Euro zone	2 611 153	2 329 168	2 384 051
France	404 513	348 939	368 774
Allemagne	425 973	326 159	357 945
Italie	138 890	140 573	127 488
Pays-Bas	843 605	745 111	874 730
Belgique	458 824	397 024	351 520
Autres Etats de l'UE	244 247	244 192	273 515
Royaume-Uni	169 769	189 714	206 979
Autres Etats de l'Europe	437 274	401 404	400 209
Suisse	270 238	294 133	272 003
Russie	1 539	1 429	3 391
Afrique	1 737 812	1 622 909	1 635 513
UEMOA	726 411	777 474	835 200
CEDEAO (hors UEMOA)	594 925	481 706	472 595
Nigeria	271 812	106 576	85 820
Ghana	259 704	303 335	278 939
CEMAC	111 940	62 332	52 835
Cameroun	48 077	18 187	14 230
Gabon	10 430	6 904	7 841
Autres Etats d'Afrique	304 536	301 397	265 143
Afrique du Sud	189 149	190 677	227 857
Maroc	5 497	14 188	9 601
Tunisie	2 951	1 030	2 155
Algérie	45 812	53 533	31 253
Libye	7	13	160
Egypte	3 360	5 443	6 487
Amérique	748 085	837 776	929 303
Etats-Unis	568 475	569 948	695 940
Canada	76 685	141 362	117 928
Brésil	35 923	26 455	40 616
Asie	888 474	917 236	1 220 253
Chine	56 245	42 383	69 843
Japon	3 407	1 643	1 311
Inde	292 966	221 282	193 068
Pakistan	22 778	11 210	26 635
EAU	8 859	10 671	22 697
Thaïlande	7 157	5 208	2 895
Autres Etats	57 743	46 866	122 150
TOTAL	6 729 065	6 404 152	6 842 834

Source : SEPMBPE/BCEAO

6.3.2 Echanges internationaux en valeur et par destination

d'Ivoire. La part de ce continent serait en baisse par rapport aux deux dernières années.

L'Europe demeurerait le principal débouché de la Côte

Tableau 34. Echanges internationaux en valeur et par destination (2015-2018)

2020	2019	2018	2017	2016	2015	ZONES GEOGRAPHIQUES (en millions de FCFA)	2015	2016	2017	2018	2019	2020
IMPORTATIONS							EXPORTATIONS					
						Europe	3 295 950	2 979 364	3 057 765			
						Union Européenne	2 858 676	2 577 920	2 657 556			
						Euro zone	2 611 153	2 329 168	2 384 051			
			636 986	650 164	786 987	France	404 513	348 939	368 774			
			189 122	164 355	144 427	Allemagne	425 973	326 159	357 945			
			120 265	119 608	227 636	Italie	138 890	140 573	127 488			
						Pays-Bas	843 605	745 111	874 730			
			158 236	117 077	105 218	Belgique	458 824	397 024	351 520			
						Autres Etats de l'UE	244 247	244 192	273 515			
						Royaume-Uni	169 769	189 714	206 979			
						Autres Etats de l'Europe	437 274	401 404	400 209			
					19 220	Suisse	270 238	294 133	272 003			
					28 935	Russie	1 539	1 429	3 391			
						Afrique	1 737 812	1 622 909	1 635 513			
						UEMOA	726 411	777 474	835 200			
						CEDEAO (hors UEMOA)	594 925	481 706	472 595			
					866 497	Nigeria	271 812	106 576	85 820			
				3 742	32 397	Ghana	259 704	303 335	278 939			
						CEMAC	111 940	62 332	52 835			
				1 510	4 530	Cameroun	48 077	18 187	14 230			
				1 994	1 183	Gabon	10 430	6 904	7 841			
						Autres Etats d'Afrique	304 536	301 397	265 143			
					61 763	Afrique du Sud	189 149	190 677	227 857			
				107 260	123 503	Maroc	5 497	14 188	9 601			
					24 477	Tunisie	2 951	1 030	2 155			
					7 405	Algérie	45 812	53 533	31 253			
						Libye	7	13	160			
						Egypte	3 360	5 443	6 487			
						Amérique	748 085	837 776	929 303			
				190 179	250 442	Etats-Unis	568 475	569 948	695 940			
						Canada	76 685	141 362	117 928			
				33 199	25 276	Brésil	35 923	26 455	40 616			
						Asie	888 474	917 236	1 220 253			
				892 362	668 295	Chine	56 245	42 383	69 843			
				119 486	125 759	Japon	3 407	1 643	1 311			
					219 390	Inde	292 966	221 282	193 068			
						Pakistan	22 778	11 210	26 635			
						EAU	8 859	10 671	22 697			
						Thaïlande	7 157	5 208	2 895			
						Autres Etats	57 743	46 866	122 150			
						TOTAL	6 729 065	6 404 152	6 842 834			

Source : SEPMBPE/BCEAO

6.3.3 Echanges internationaux en valeur et par produit

En 2018 les produits primaires représentent 4 145

381 millions de FCFA d'exportations. Ce chiffre a augmenté entre 2013 et 2015, diminué légèrement en 2016, est reparti à la hausse en 2017 pour diminuer à nouveau en 2018.

Tableau 35. Exportations en valeur et par produit (2013-2018)

EXPORTATIONS (en millions FCFA)	2013	2014	2015	2016	2017	2018
PRODUITS PRIMAIRES	3 021 937	3 611 044	3 973 756	3 821 719	4 398 621	4 145 381
Agriculture, Elevage, Pêche	18 585	21 210	20 810	27 077	35 698	32 071
Riz	6 886	8 983	4 600	6 182	5 209	2 862
Légumes et tubercules alimentaires	765	1 301	1 485	1 077	1 065	1 181
Pêche	2 693	492	2 035	5 809	2 482	3 353
Crustacés, mollusques	542	963	1 823	567	1 165	1 013
Mangues fraîches	5 869	7 833	8 900	12 271	13 817	14 709
Papayes fraîches	17	20	17	27	36	31
Autres fruits et produits de l'élevage	1 813	1 619	1 950	1 144	11 923	8 922
<i>Dont Elevage et chasse</i>	5	104	40	5	7	4
<i>Céréales</i>	1 539	1 076	991	464	8 073	976
Agriculture Industrielle et d'Exportation	2 235 702	2 880 830	3 170 605	2 953 624	3 477 008	3 210 094
<i>Hors cacao</i>	913 496	1 106 981	1 070 861	1 135 186	1 420 082	1 408 390
Café vert	89 555	62 346	60 559	67 336	41 546	76 601
Cacao fèves	1 322 206	1 773 849	2 099 744	1 818 438	2 056 926	1 801 704
Noix de cajou	157 985	392 672	427 352	469 546	606 501	585 678
Ananas frais	9 508	8 935	7 166	5 458	7 154	6 698
Banane	74 643	76 116	68 415	83 390	88 059	96 820
Cola	741	1 161	1 236	1 031	1 089	980
Coton en masse	134 178	164 024	139 198	114 191	120 077	158 795
Graines d'oléagineux	2 450	2 253	2 141	1 890	1 908	2 587
Graines de coton	8 789	9 295	5 616	4 122	9 264	10 767
Caoutchouc	376 765	334 716	299 782	329 341	490 272	419 802
Bois en grumes	21 026	11 320	11 417	4 300	3	6
Tabac	32 215	36 041	39 263	38 775	45 079	36 701
Coco	3 233	4 413	5 892	5 653	3 458	190
Autres	2 408	3 688	2 823	10 152	5 672	12 764
<i>dont: Graines d'arachides</i>	596	300	221	167	670	205
<i>Graine de karité</i>	0	0	126	6 856	1 655	5 351

En 2018, les biens de consommation (produits alimentaires et autres biens de consommation) représentaient 2 967 967 millions de FCFA d'importations. Ces importations augmentent continuellement depuis 2013. Les produits alimentaires constituent 1 191 337 millions de FCFA d'importations internationales, et sont en croissance. Les autres biens de consommation, produits pétroliers, plastique et produits pharmaceutiques majoritairement, représentaient 1 776 630 millions de FCFA en 2018 et leur

valeur a augmenté entre 2013 et 2018 malgré une légère baisse en 2016. Les importations de biens intermédiaires ont diminué entre 2013 et 2016, puis sont reparties à la hausse en 2017 pour atteindre 1 905 560 millions de FCFA en 2018. Les biens d'équipement, finalement, représentaient en 2018 1 130 978 millions de FCFA d'importations. La valeur de ces importations a augmenté entre 2013 et 2018, malgré une diminution en 2016 et 2017.

Source : MEF/SEPMBPE

Tableau 36. Importations en valeur et par produit (2013-2018)

IMPORTATION (en millions FCFA)	2013	2014	2015	2016	2017	2018
BIENS DE CONSOMMATION	1 913 913	2 018 141	2 366 029	2 242 720	2 849 559	2 967 967
PRODUITS ALIMENTAIRES	831 054	678 040	993 044	989 474	1 075 520	1 191 337
Produits laitiers	42 435	44 004	50 423	42 638	47 656	44 300
Fruits et légumes frais	35 459	36 103	41 534	39 733	41 709	43 158
Viandes et abats comestibles	39 999	45 117	51 616	43 436	46 434	49 183
Viande, poissons en conserves	3 763	4 922	3 651	4 301	3 447	4 066
Poissons	180 403	16 773	230 393	228 773	266 486	295 027
Riz semi-blanchi	233 164	216 373	290 838	309 420	328 901	385 033
Blé tendre	105 408	93 549	94 121	86 329	96 205	98 706
Autres céréales	2 317	1 661	3 236	5 322	2 558	5 611
Farine	22 699	21 637	31 508	31 979	30 803	30 191
Graisses et huiles végétales ou animales	34 363	38 890	46 772	23 628	11 678	54 089
Sucre	7 696	4 134	4 819	16 847	25 364	13 539
Préparation alimentaires diverses	23 492	41 999	30 577	29 110	28 832	26 117
Boissons	38 339	41 568	44 301	51 135	52 789	54 384
Autres produits alimentaires	61 516	71 312	69 256	76 823	92 658	87 935
<i>Dont: Animaux vivants</i>	<i>1 176</i>	<i>1 479</i>	<i>1 475</i>	<i>2 357</i>	<i>2 372</i>	<i>2 274</i>
<i>Café, thé, épices</i>	<i>5 311</i>	<i>6 617</i>	<i>5 660</i>	<i>5 641</i>	<i>5 617</i>	<i>6 228</i>
<i>Graines et fruits oléagineux</i>	<i>1 383</i>	<i>1 388</i>	<i>1 603</i>	<i>2 565</i>	<i>2 893</i>	<i>3 830</i>
<i>Cacao et ses préparations</i>	<i>2 724</i>	<i>2 690</i>	<i>2 364</i>	<i>3 064</i>	<i>2 922</i>	<i>2 854</i>
<i>Préparation de légumes, plantes potagères</i>	<i>14 036</i>	<i>13 436</i>	<i>14 763</i>	<i>15 310</i>	<i>15 843</i>	<i>14 006</i>
<i>Sel alimentaire (Sel destiné à l'alimentation humaine)</i>	<i>7 323</i>	<i>8 964</i>	<i>9 981</i>	<i>8 132</i>	<i>9 709</i>	<i>7 380</i>
AUTRES BIENS DE CONSOMMATION	1 082 859	1 340 101	1 372 985	1 253 246	1 774 039	1 776 630
Vêtements	10 307	17 179	20 526	59 631	19 050	20 196
Produits pétroliers	143 051	139 507	133 413	8 132	456 792	465 429
Produits pharmaceutiques	135 284	191 869	175 882	40 251	200 868	214 169
Tabac	69 863	64 459	72 767	6 401	78 080	81 390
Librairie	14 579	16 138	18 521	607 204	13 434	14 353
Plastiques	189 030	209 092	266 652	138 595	275 685	256 584
Caoutchouc	48 919	50 782	64 277	46 835	52 862	50 429
Automobiles	136 086	124 149	147 092	58 898	166 082	168 429
Appareil électro-ménagers	90 642	100 457	94 584	246 901	112 148	126 637
<i>dont Matériel électrique</i>	<i>14 412</i>	<i>12 773</i>	<i>9 315</i>	<i>132 303</i>	<i>18 006</i>	<i>26 114</i>
Produits divers des industries chimiques	72 563	101 707	113 173	11 348	119 323	138 895
Minerais, scories et cendres	14 647	10 911	10 002	112	12 427	13 740
Autres biens de consommation	157 888	313 851	256 095	28 938	267 288	226 382
<i>Dont: Effets personnels</i>	<i>6 456</i>	<i>16 485</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Savons</i>	<i>13 906</i>	<i>16 773</i>	<i>19 929</i>	<i>105</i>	<i>22 856</i>	<i>22 260</i>
<i>Produits à base d'amidon</i>	<i>3 548</i>	<i>4 784</i>	<i>5 823</i>	<i>220</i>	<i>5 901</i>	<i>5 303</i>
<i>Ouvrage en cuire</i>	<i>3 351</i>	<i>5 141</i>	<i>5 735</i>	<i>19</i>	<i>5 434</i>	<i>5 709</i>
<i>Autres articles textiles, friperies</i>	<i>33 805</i>	<i>140 188</i>	<i>44 023</i>	<i>83</i>	<i>59 387</i>	<i>34 667</i>
<i>Chaussures</i>	<i>10 398</i>	<i>10 143</i>	<i>11 996</i>	<i>23 636</i>	<i>14 380</i>	<i>13 606</i>
<i>Ouvrages en pierres, plâtre, ciment amiante, mica et mat. Analogues</i>	<i>5 639</i>	<i>7 669</i>	<i>12 490</i>	<i>13 122</i>	<i>8 356</i>	<i>7 282</i>
<i>Armes et munitions</i>	<i>4 673</i>	<i>8 182</i>	<i>21 096</i>	<i>7 638</i>	<i>501</i>	<i>301</i>
<i>Meubles et mobiliers médicochirurgical</i>	<i>26 516</i>	<i>42 928</i>	<i>57 262</i>	<i>4 377</i>	<i>67 878</i>	<i>56 960</i>
<i>Ouvrages divers</i>	<i>6 084</i>	<i>7 350</i>	<i>14 211</i>	<i>1 551</i>	<i>14 283</i>	<i>14 146</i>
BIENS INTERMEDIAIRES	2 186 219	2 119 468	1 929 180	1 278 954	1 392 321	1 905 560

BIENS INTERMEDIAIRES	2 186 219	2 119 468	1 929 180	1 278 954	1 392 321	1 905 560
Pétrole brut	1 444 917	1 292 625	897 472	607 204	471 939	859 831
Produits chimiques	91 360	121 750	103 616	138 595	119 235	127 675
Coton	24 577	23 369	20 619	46 835	18 572	20 286
Autres fibres textiles	28 160	26 916	35 216	58 898	42 380	37 997
Fer, fonte, acier et ouvrages en	208 834	269 505	389 466	246 901	250 113	325 418
Prdts métalliques	64 578	63 058	90 004	65 015	77 158	117 926
Céram., verre, pierre	39 919	45 818	52 144	25 013	60 323	61 131
Engrais	74 172	61 479	78 397	56 744	56 176	44 077
Clinker	53 118	58 106	67 114	23 684	85 682	94 019
Autres matx de construction	29 191	21 875	37 433	5 308	26 463	21 808
Papiers et cartons	65 389	73 811	80 144	3 730	95 166	102 619
Huiles essentielles et extraits végétaux	62 003	61 156	77 553	1 025	89 113	92 773
<i>dont Huiles essentielles</i>	43 503	41 463	53 022	114 649	61 974	60 129
BIENS D'EQUIPEMENT	851 661	913 533	1 220 787	1 186 784	1 014 745	1 130 978
<i>Hors autre Mat. De tranp</i>	652 998	674 977	839 805	832 503	753 910	867 405
<i>Equipement incompressible**</i>	635 026	654 528	810 774	804 092	726 444	838 710
Dont Machines mécaniques	401 719	431 055	547 161	471 774	456 139	520 830
Machines automatiques	17 972	20 449	29 031	28 411	27 466	28 696
Machine électrique	194 456	178 671	205 918	263 325	201 230	251 985
Instrument. de précision	38 851	44 802	57 696	68 993	69 075	65 895
Matériel de transport. routier	157 627	193 510	258 925	196 466	203 596	231 444
<i>dont autres véhicules marchands</i>	59 051	72 585	92 410	81 395	92 550	92 381
Mat. de transport navigation aérien	29 128	27 505	26 406	14 788	29 495	8 778
Mat. de transport navigation maritime	9 533	11 811	83 249	131 549	20 143	13 584
Matériels pour voies ferrées	2 375	5 730	12 402	11 479	7 601	9 766
<i>Importations de biens excep.*</i>	1 323 774	303 185	651 737	1 605	337 380	102 309
TOTAL IMPORTATION	6 275 566	5 530 932	6 167 733	5 088 754	5 594 005	6 106 814
TOTAL HORS BIENS EXCEPTIONNELS	4 951 792	5 227 747	5 515 996	5 087 149	5 256 625	6 004 505

Source : MEF/SEPMBPE

6.4 Investissements directs étrangers (IDE)

Les flux d'IDE sur le territoire ivoirien en 2016, se sont soldés par une entrée nette de capitaux de 577 millions de dollars, soit l'équivalent de 317,4 milliards de FCFA (pour un cours moyen du dollar estimé à 550 FCFA sur la période 2013-2017) contre 271,7 milliards de FCFA (494 millions de dollars) enregistrés en 2015, en lien avec l'implantation de nouvelles usines et le développement d'industries extractives. En 2017, ces flux ont atteint 371,3 milliards de FCFA (environ 675 millions de dollars) selon les estimations du CNUCED.

En 2018, les estimations du CEPICI au premier semestre de l'année, donne un montant des flux d'IDE en faveur du pays de 351,5 milliards.

Cette évolution en 2017 inclut des projets d'implantation dans le secteur industriel de cinq (5) projets cimentiers, d'un (1) projet de production de bière et d'un (1) projet de fabrication d'asphalte et de béton prêt à l'emploi, pour un montant total de 310,8 milliards de FCFA. Elle tient également compte de trois (3) projets de développement de télécommunication, d'un (1) projet hôtelier et d'un (1) projet de transport de marchandises pour un montant total de 288,8 milliards de FCFA.

6.4.1 IDE par pays d'origine

La tendance à la hausse des flux d'investissement direct de l'étranger est expliquée par ailleurs, par une série de mesures d'incitations adoptée par le gouvernement dans le code des investissements. Il s'agit entre autres des mesures de réduction et/ou d'exonérations de certains impôts et taxes, d'octroi d'indemnités d'exportation aux entreprises de

transformation du cacao, d'institution d'une prime sur le kilo de la noix de cajou traitées et exportées, de réduction des frais payés sur les consommations d'eau et d'électricité pour les entreprises situées dans les zones industrielles de la ville d'Abidjan, de protection de la propriété et de rapatriement des bénéficiaires, d'allègement des procédures de création d'entreprises, etc...

Tableau 37. Répartition des IDE par pays de provenance entre 2013 et 2018 :

en milliard FCFA et en %	2013		2014		2015		2016		2017		2018 Est	
France	22,4	10,0%	97,8	40,5%	54,3	20,0%	59,0	18,6%	72,4	19,5%	31,6	9,0%
Belgique					55,7	20,5%	35,2	11,1%	42,0	11,3%		
Portugal											31,6	9,0%
Nigéria							48,9	15,4%	9,3	2,5%		
Angola			23,7	9,8%								
Australie			17,9	7,4%			14,0	4,4%	8,5	2,3%		
Canada					33,1	12,2%			55,3	14,9%		
Ile Maurice	53,7	24,0%										
Iles vierges Britanniques							21,6	6,8%				
Maroc					29,9	11,0%			54,9	14,8%	14,1	4,0%
Libye			17,9	7,4%								
Pays-Bas			13,0	5,4%	19,0	7,0%	18,1	5,7%	6,7	1,8%		
Togo	24,6	11,0%	13,0	5,4%					5,2	1,4%	38,7	11,0%
Turquie											17,6	5,0%
Singapour	17,9	8,0%	10,4	4,3%			17,8	5,6%	7,8	2,1%		
Royaume Uni	49,3	22,0%	8,5	3,5%			34,9	11,0%				
Suisse			7,7	3,2%					19,7	5,3%		
Liban	13,4	6,0%	7,5	3,1%								
Etats Unis d'Amérique									37,1	10,0%		
Chine	4,5	2,0%					47,3	14,9%	9,3	2,5%		
Iles Caïmans									24,1	6,5%		
Autres	38,1	17,0%	24,1	10,0%	79,6	29,3%	20,7	6,5%	19,0	5,1%	217,9	62,0%
Total	223,9	100,0%	241,5	100,0%	271,7	100,0%	317,4	100,0%	371,3	100,0%	351,5	100,0%

Source : CNUCED, CEPICI

(*) Cours moyen USD/FCFA estimé à 550 FCFA sur la période 2013-2017

NB : les montants des flux d'IDE en 2018, sont des estimations du CEPICI au premier semestre de l'année 2018.

6.4.2 IDE par secteur

En 2018, le secteur recevant le plus d'IDE est celui de l'agro-industrie (26% des IDE). Le second est ce-

lui de l'énergie (22% des IDE). En 2013, les secteurs recevant le plus d'IDE étaient ceux des télécommunications et de l'industrie manufacturière.

Tableau 38 : IDE par secteur

en milliard FCFA et en %	2013		2014		2015		2016		2017		2018 Est	
Exploration minière									140,3	37,8%		
Industrie Extractive					88,3	32,5%	103,1	32,5%				
Télécommunication	64,0	29,0%			57,9	21,3%	39,6	12,5%	47,9	12,9%		
Intermédiation financière					49,2	18,1%	63,0	19,9%	91,0	24,5%		
Transport									12,6			
Industrie Manufacturière	56,0	25,0%			33,4	12,3%	64,6	20,3%	40,5	10,9%		
Agro-industrie							47,0	14,8%			91,4	26,0%
Energie					20,6	7,6%			8,9	2,4%	77,3	22,0%
Bâtiments											52,7	15,0%
Commerce	29,1	13,0%										
Hôtellerie	22,4	10,0%							14,9	4,0%	21,1	6,0%
Autres	51,5	23,0%			22,3	8,2%			27,8	7,5%	73,8	21,0%
Total	223,9	100,0%	241,5	ND	271,7	100,0%	317,4	100,0%	371,3	100,0%	351,5	100,0%

Source : CNUCED, CEPICI

6.5 Intégration régionale

6.5.1 Critère de convergence et surveillance multilatérale au sein de l'UEMOA

En 2019, les 3 critères de premier rang devraient être respectés, mais aucun des critères de second rang ne le sera selon les projections. En 2021, les 6 critères (premier et second rang) devraient être respectés selon les projections.

Tableau 39 : Progression des critères de convergence de l'UEMOA 2013-2021

Critères	Norme	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Critères de 1er rang										
Solde budgétaire global (y/c dons) / PIB nominal (en %)	≥ -3	-2,2	-2,2	-2,8	-4,0	-4,5	-4,0	-3,0	<u>-3,0</u>	<u>-3,0</u>
Taux d'inflation annuel moyen (en %)	≤ 3	2,6	0,4	1,2	0,7	0,7	0,5	0,5	1,0	1,0
encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (en%)	≤ 70	32,0	34,1	40,4	43,1	45,3	48,2	48,3	48,1	46,9
Nombre de critères de premier rang respectés par le pays		<u>3</u>	<u>3</u>	<u>3</u>	<u>2</u>	<u>2</u>	<u>2</u>	<u>3</u>	<u>3</u>	<u>3</u>
Critères de 2nd rang										
Ratio masse salariale / Recettes fiscales (en %)	≤ 35	43,1	4-,0	45,1	41,8	41,5	41,4	39,0	38,9	<u>36,6</u>
Taux de pression fiscale (en %)	≥ 20	15,6	15,2	15,1	16	16,5	16,5	17,0	17,2	<u>17,3</u>
Nombre de critères de second rang respectés		<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
Nombre total de critères respectés par le pays		<u>3</u>	<u>3</u>	<u>3</u>	<u>2</u>	<u>2</u>	<u>2</u>	<u>3</u>	<u>3</u>	<u>3</u>

Source: SEPMBPE

Ainsi sur la période 2013-2018, seuls les critères de premier ordre sont respectés par la Côte d'Ivoire.

6.5.2 Compétitivité de l'économie en 2018

En ce qui concerne la Côte d'Ivoire, après un regain de compétitivité au premier trimestre 2017, marqué par une baisse du TCER (-0,68%), l'économie ivoirienne a enregistré une hausse de son TCER de 0,28% et 2,1% respectivement au deuxième et troisième trimestre. Cette situation résulte de la hausse du TCEN de 3,3% au second trimestre et de 6,1% au troisième trimestre, atténuée par un différentiel

d'inflation favorable à la Côte d'Ivoire de 3,02 points et 4,0 points de pourcentage au cours des périodes revues.

En dépit d'un différentiel d'inflation favorable, le Taux de Change Effectif Réel (TCER) de l'économie a enregistré à fin juin 2018, une hausse de 2,0% comparativement au premier semestre 2017 en raison de la dépréciation du dollar. Toutefois, le TCER se déprécie de 0,1% comparativement au semestre précédent, en lien avec la remontée du cours du dollar.

7.1 Climat des affaires

En 2016, le rapport « Doing Business indique que la Côte d'Ivoire a progressé de 5 places au classement pour se situer à la 142ème place sur 190. La poursuite des efforts consentis par le Gouvernement pour améliorer le climat des affaires a par ailleurs permis à la Côte d'Ivoire, de demeurer le pays le plus attractif de l'UEMOA et d'occuper la 3ème place au niveau de la CEDEAO selon le rapport « Doing Business » de 2017.

Ces progrès ont permis de réduire le niveau de risque pays et d'avoir un accès régulier aux marchés financiers internationaux, ce qui fait de la Côte d'Ivoire un pôle d'investissement attractif. Le rapport « Doing Business » 2019 classe le pays à la première et à la 2ème place respectivement au niveau des pays membres de l'OHADA et au niveau de la CEDEAO. Elle progresse ainsi d'une place au niveau de la CEDEAO par rapport au classement 2018.

Cette performance est le résultat de la mise en œuvre des réformes structurelles et sectorielles en vue de renforcer la gouvernance et la promotion du secteur privé. L'amélioration continue du climat des affaires a contribué à faire de la Côte d'Ivoire l'économie ouest-africaine la plus attractive pour les investissements directs étrangers (IDE), selon le dernier classement Africa Investment Index (AII) publié le 26 mars 2018 par Quantum Global. En outre, au premier semestre 2018, plus de 7 400 entreprises ont déjà été enregistrées au guichet unique du Centre de Promotion des Investissements (CEPICI), représentant une hausse de 18,4% par rapport à la même période de 2017. Par ailleurs, les perspectives d'investissements sont très prometteuses pour la Côte d'Ivoire qui intègre le top 5 des pays les plus attractifs de l'Afrique à l'horizon 2022 selon l'étude menée en 2017 par Havas Horizons auprès des investisseurs internationaux, sur le financement de la croissance africaine.

Tableaux 40 : Principales mesures¹⁴ contenues dans l'agenda des réformes 2018-2020

Indicateur		Régulation	Statut	Métrique
				Temps de procédures, nombre de procédures en moyenne, coût consacré
Créer une entreprise	<p>1) Réaliser les formalités de création d'entreprises en ligne avec la généralisation d'un identifiant unique</p> <p>2) Mettre en place un dispositif de localisation des entreprises nouvellement créées et leur rattachement au service des impôts</p> <p>3) Mettre en ligne les informations relatives aux licences et permis d'affaires</p> <p>4) Dématérialiser progressivement la délivrance des licences et permis d'affaires (agréments, certificat, autorisations)</p>	<p>(i) Réaliser les formalités d'entreprises en ligne avec génération d'un identifiant unique</p> <p>(ii) Régulariser les entreprises anciennement immatriculées en leur attribuant un identifiant unique</p>	<p>(i) Réalisé</p> <p>(ii) 2 phases (En cours)</p>	<p>(i) Plateforme en phase de production sur www.225invest.ci et intensification de la communication pour approbation par les usagers</p> <p>(ii) Consultant recruté, note conceptuelle élaborée et 2 séances de validation tenues</p>
Octroi du Permis de construction	Réduire les délais de délivrance du Certificat de Conformité de 73 jours à 10 jours			
Accès (raccordement) à l'électricité	<p>1) Réaliser le raccordement à l'électricité en ligne et la mise en ligne du Bordereaux de Prix Unitaire (BPU) de branchement et d'accès des usagers aux services du Secteur Electricité ainsi qu'un calculateur de devis</p> <p>2) Mettre en place une facilité viable de financement du raccordement à l'électricité des PME/PMI</p>	<p>(i) Réaliser le raccordement à l'électricité en ligne et la mise en ligne du Bordereaux de Prix Unitaire (BPU) de branchement et d'accès des usagers aux services du Secteur Electricité ainsi qu'un calculateur de devis</p> <p>(ii) Mettre en place une facilité viable de financement du raccordement à l'électricité des PME/PMI</p>	<p>(i) Réalisé</p> <p>(ii) En cours</p>	<p>(i) Plateforme achevée avec test de bout en bout et disponibles sur www.225invest.ci, Paramétrage des administrateurs en cours de réalisation et intensification de la communication pour approbation par les usagers</p> <p>(ii) Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) effectué et Demande de Proposition en cours de rédaction</p>
Enregistrement (Transfert) de propriété	<p>1) Réaliser la télé-publication des actes de mutation immobilière</p> <p>2) Instituer et mettre en place un identifiant unique de la parcelle</p>			
Accès au crédit (obtentions de prêts)	<p>1) Réduire de 30 à 15 jours les délais légaux du cycle de traitement des réclamations et de correction des données erronées du BIC</p> <p>2) Rationaliser, simplifier et réduire les coûts et formalités d'abonnement, de mutation et de résiliation de la CIE et SODECI</p>	Mettre en ligne des informations sur la propriété foncière	Réalisé	Disponible sur www.225invest.ci
Facilité de paiement des impôts et taxes	<p>1) Dématérialiser le processus de remboursement des crédits de TVA</p> <p>2) Dématérialiser le contrôle fiscal</p>			

Facilité d'importation et d'exportation (Commerce frontalier)	1) Finaliser la pleine opérationnalité du Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE) 2) Achever la mise en œuvre du portail web d'informations commerciales	Mettre en place le Portail Unique des Services à l'investisseur	Réalisé	-Portail Unique des Services à l'Investisseur disponibles sur le site WWW.225invest.ci -Volet informationnel opérationnel -Volet transactionnel en cours a) Plateformes achevée : création d'entreprise en ligne, raccordement à l'électricité en ligne b) Plateformes en cours : formalités de mutation immobilières en ligne, vente aux enchères en ligne, enregistrement des actes et décision de justice en ligne
Faire respecter le droit des contrats (Exécution des contrats)	1) Réaliser l'enregistrement des actes et décisions de justice en ligne 2) Publier en ligne avec accès gratuite les décisions rendues à tous les niveaux d'instances par les juridictions en matière commerciale et civile 3) Réduire les délais entre la saisine des tribunaux et le prononcé des décisions			

7.2 Gouvernance financière

Relativement à 2016, l'économie ivoirienne est dans une bonne dynamique économique malgré le contexte de repli des cours des principales matières premières et les revendications sociales. Selon le Ministère des Finances ivoirien, l'économie résiste aux chocs exogènes et endogènes en raison de son cadre macroéconomique solide et de la politique budgétaire saine. Le Gouvernement ivoirien a aussi accompli des progrès en matière de climat des affaires. Il poursuit ses efforts pour améliorer davantage ses performances et permettre au secteur privé de jouer pleinement son rôle de moteur de la croissance.

7.3 Notations financières

En 2014, les agences internationales de notation de crédit Moody's et Fitch ont respectivement attribué

à la Côte d'Ivoire les notes B1 et B, chacune avec perspective positive. Ces notations sont le reflet des performances réalisées par le pays, aux plans économique, financier et socio-politique, au lendemain de la crise post-électorale. Au dernier trimestre 2015, la notation de la Côte d'Ivoire a été rehaussée, passant de B1 à Ba3, avec perspective stable, pour Moody's et de B à B+, avec perspective stable, pour Fitch. Ces notations ont été confirmées en 2016 et 2017 puis en 2018, lors des dernières revues de la notation souveraine par les agences Fitch et Moody's. La neuvième revue de la notation souveraine de l'Etat de la Côte d'Ivoire réalisée en avril 2019 par l'agence Fitch a confirmé les mêmes notations (B+ avec une perspective stable).

De même, le classement Africa Investment Index (AII) publié le 26 mars 2018 par Quantum Global fait du pays l'économie ouest-africaine la plus attractive pour les investissements directs étrangers (IDE).

¹⁴Ces mesures sont inscrites dans l'agenda de réformes « Doing Business » adopté en Conseil de ministres le 30 juillet 2018.

Le pays a bénéficié d'une monnaie stable, d'une inflation modérée et d'une volatilité macroéconomique inférieure à celle de ses pairs, reflétant en grande partie l'appartenance à l'UEMOA et, dans une moindre mesure, un certain degré de diversification

économique. En tant que plus grande économie de l'UEMOA, la Côte d'Ivoire jouit d'une position privilégiée en tant que centre régional, augmentant le potentiel d'investissement.

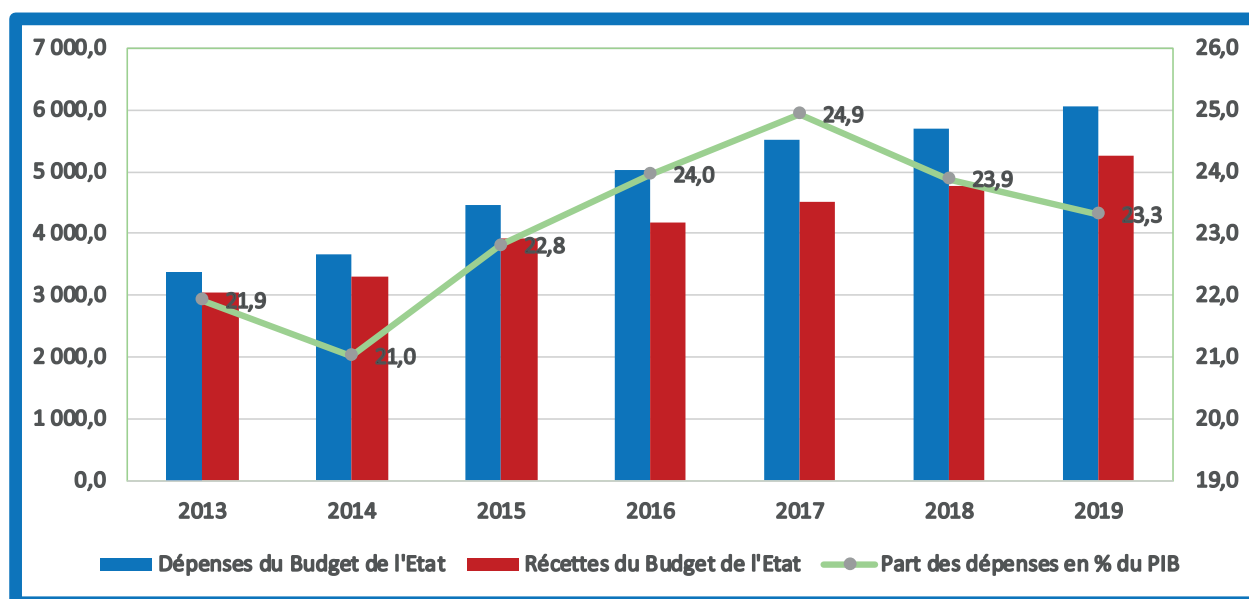
8.1 Budget

8.1.1 Dépenses et recettes

L'exécution de la situation des finances publiques de 2013 à 2018 s'est déroulée dans un contexte de consolidation des avancées enregistrées depuis 2012 sur les plans économique et socio-politique.

Elle s'est aussi inscrite dans le respect des objectifs des programmes économiques et financiers soutenus par les ressources du FEC et du MEDC-FEC conclus avec le FMI. Elle est marquée par une maîtrise globale des dépenses et un bon niveau de recouvrement des recettes.

Figure 8. Dépenses et recettes du budget en milliards de FCFA et part des dépenses en % du PIB 2013-2018



Source : MEF/ SEMPBPE

8.1.2 Présentation détaillée des dépenses et recettes

Les encaissements de recettes et dons se situaient à 5 259,1 milliards de FCFA en 2019 et enregistrent une hausse de 2 219,6 milliards de FCFA par rapport à 2013 en raison de la progression relativement satisfaisante des recettes fiscales, des recettes non fiscales et des dons. Les recouvrements de recettes fiscales sont constamment en hausse avec la consolidation de la reprise de l'activité et la mise en œuvre des mesures de réformes fiscales et de gestion administrative de l'impôt. Les recettes non fiscales connaissent une progression d'environ 11,4% en moyenne sur la période en relation avec les reversements occasionnels dont celle de la téléphonie mobile et des bonus de signature. La mobi-

lisation des dons connaît une croissance moyenne de 6,2% sur la période avec le relèvement du niveau des dons du C2D suite à l'intégration du programme de conversion de la dette en projet de développement depuis 2017.

Les dépenses totales et les prêts nets ont connu une croissance annuelle moyenne de 11,2%. Cet accroissement est expliqué par la hausse des dépenses d'investissement publiques pour répondre aux besoins de relance de l'économie et de transformation structurelle de l'économie. Il est aussi expliqué par la prise en charge des besoins de fonctionnement des administrations publiques et des charges de remboursement induites par l'endettement public. Le montant des dépenses d'investissement public a atteint en moyenne 6,3% du PIB en raison de la mise en œuvre de l'ambitieux pro-

gramme d'investissement du gouvernement visant à faire de l'économie du pays une économie émergente. Les charges courantes des administrations publiques ont été augmentées et atteint un niveau moyen annuel de 14,1 % du PIB qui tient compte de la prise en charge de mesures visant l'amélioration des salaires du personnel. Enfin, les intérêts dus au titre de la dette publique observent aussi un renchérissement en raison notamment des paiements ef-

fectués au titre des émissions d'euro bonds.

Le solde primaire de base est ressorti en moyenne déficitaire à 156,0 milliards de FCFA (environ -0,7% du PIB), Le déficit global moyen est à environ 622,3 milliards de FCFA soit -3, 3% du PIB. Il est financé en partie par les émissions de titres publics sur le marché monétaire et financier sous régional et sur les marchés financiers internationaux.

Tableau 41 : Evolution du TOFE 2013-2022

Milliards de FCFA	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 Proj	2020 Proj	2021 Proj.	2022 Proj
Recettes totales et dons	3039,5	3 293,3	3 916,8	4 176,6	4 523,4	4 764,1	5 259,1	5 711,4	6 164,5	6 651,4
Recettes totales	2838	2 989,4	3 634,6	3 884,2	4 257,3	4 517,9	4 945,3	5 370,7	5 804,7	6 311,5
Recettes fiscales (y/c recettes affectées et parafiscales)	2408,6	2 573,3	2 954,9	3 352,6	3 660,8	3 882,4	4 299,4	4 742,1	5 153,0	5 620,4
Impôts directs	765,5	741,0	788,4	851,9	948,3	1 093,9	1 203,6	1 364,6	1 501,9	1 642,1
Dont: taxes sur bénéfices pétroliers	141,8	92,4	72,0	55,0	64,1	87,3	76,6	66,5	69,1	70,5
Impôts indirects	537,4	603,2	691,6	789,7	839,9	860,6	1 016,1	1 140,7	1 283,2	1 431,5
Recettes non fiscales	429,4	416,1	679,8	531,6	596,5	635,6	645,9	628,6	651,8	691,1
Cotisations au titre de la sécurité sociale	307,3	340,7	383,5	443,3	455,7	479,2	503,4	525,0	553,1	583,0
Autres	122,2	75,4	296,2	88,3	140,7	156,4	142,6	103,6	98,6	108,1
Dont: dividendes PETROCI	26,1	0,0	6,0	0,0	2,6	8,5	12,5	8,2	5,1	10,5
Dons	201,5	304,0	282,2	253,5	266,1	246,2	313,7	340,7	359,8	340,0
Projets	96,2	137,0	128,6	105,9	115,2	87,4	143,9	171,4	212,2	192,4
Programmes (y/c ceux liés à la crise)	105,2	167,0	153,6	147,6	150,9	158,7	169,9	169,3	147,6	147,6
Dépenses totales	3385,6	3 669,6	4 469,8	5 014,6	5 521,8	5 708,3	6 049,2	6 574,2	7 090,5	7 660,3
Dépenses courantes	2451,4	2 677,8	2 777,2	2 890,4	3 317,9	3 424,5	3 609,2	3 766,0	3 943,3	4 149,7
Salaires et traitements	1038,9	1 183,3	1 331,6	1 400,8	1 512,3	1 621,9	1 720,8	1 770,2	1 828,8	1 945,0
Prestations de sécurité sociale	252,2	258,4	255,4	260,7	263,7	296,3	323,7	346,1	363,8	382,5
Subventions et autres transferts courants (y/c éducation et santé)	325	304,1	414,7	385,8	430,1	403,7	420,2	427,2	454,0	440,7
Dont: subvention d'électricité	84,1	60,7	77,7	7,5	28,9	18,2	16,4	14,4	14,1	14,1
Autres dépenses courantes	545,2	656,1	369,4	353,7	687,3	635,7	576,1	502,3	605,5	644,1
Dont: dommages au titre des déchets toxiques/Ebola	5	0,0	13,2	20,9	4,0	0,9	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses liées à la crise/Dépenses de sécurité	75,4	62,2	108,7	129,4	44,9	32,6	36,2	95,9	27,9	28,1
Intérêts dus	214,8	213,6	297,5	360,1	379,5	434,2	532,1	624,3	663,2	709,4

Dettes intérieure	115,6	119,5	145,3	183,2	203,6	206,1	211,6	238,8	231,7	237,2
Dettes extérieure	99,1	94,2	152,2	177,0	175,8	228,0	320,5	385,5	431,5	472,2
Dépenses d'investissement	934,2	994,2	1 247,3	1 408,4	1 526,8	1 547,3	1 596,4	1 816,1	2 191,1	2 502,0
Financées sur ressources intérieures	618	608,1	783,7	1 031,4	873,7	871,2	830,5	919,5	1 273,2	1 494,9
Financées sur ressources extérieures	316,2	386,1	456,3	354,4	599,6	656,1	735,9	865,6	885,9	981,4
Prêts nets	0	-2,4	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Soldes primaires de base¹	-11,7	-80,5	-68,1	-394,9	-281,4	-99,2	164,1	286,4	263,3	342,0
Solde global, y/c dons	-346,2	-376,2	-553,0	-837,9	-998,3	-944,2	-790,2	-862,8	-926,0	-1 008,8
Solde global, n/c dons	-547,7	-680,2	-835,2	-1 091,5	-1 264,5	-1 190,4	-1 103,9	-1 203,5	-1 285,8	-1 348,8
Variation des arriérés intérieurs (n/c service de la dette)	39,7	-152,4	1,5	78,9	-76,2	-53,1	-25,0	-25,0	-53,7	-40,5
Variation nette des arriérés extérieurs (intérêts)	-16,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Apurement des arriérés	-16,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global (base caisse)	-323,3	-528,6	-551,4	-759,1	-1 074,5	-997,3	-815,2	-887,8	-979,7	-1 049,3

Source :MEF

8.1.3 Présentation générale du budget

De façon générale, sur la période 2013-2018, les dépenses d'éducation ont été dotées en moyenne à hauteur de 1 059 milliards de FCFA soit 28,3% des enveloppes budgétaires. Elles représentent le deuxième poste des emplois budgétaires derrière le poste des dépenses non ventilées comprenant entre autres les dépenses du service de la dette publique, les crédits globaux (bénéficiant d'une allocation moyenne de 1420 milliards de FCFA, soit 38% des allocations totales). Ce niveau de dotation des crédits alloués au secteur de l'éducation prend en compte les efforts du gouvernement en termes d'amélioration de l'accès à l'éducation dans le pri-

maire et les autres composantes du système éducatif. Les dotations en faveur du secteur de l'éducation pourraient être portées à un niveau moyen de 1370 milliards de FCFA en 2019 et 2020.

Le secteur des administrations et du développement des infrastructures avec une dotation moyenne de 408,3 milliards de FCFA représente environ 22,6% du montant des dotations globales. Ces dépenses pourraient se chiffrer à 1317 milliards de FCFA en moyenne au cours des deux prochaines années.

Le secteur de la santé a été doté à hauteur de 331 milliards de FCFA en moyenne et représente 8,8% des emplois budgétaires. Cette dotation pourrait atteindre environ 392 milliards de FCFA en 2019-2020.

Tableau 42 : Répartition fonctionnelle du budget de l'Etat

Côte d'Ivoire	2013	2014	2015	2016	2017	2018 Est	2019 Proj	2020 Proj
Souveraineté	286,1	252,7	374,1	429,1	457,5	308,9	397,8	397,8
Défense et sécurité	391,4	375,4	483,3	470,8	488,3	431,6	524,6	853,9
Affaires Générales et Financières	241,8	289,3	376,8	530,3	614,5	397,3	726,5	1175,4
Enseignement, Formation, Recherche	765,9	850,8	1048,8	1266,5	1197,8	1221,1	1341,9	1398,2
Culture et loisirs	52,6	48,3	74,7	97,1	162,9	97,4	136,6	162,9
Santé et action sociale	232,9	260,2	327,1	414,3	394,3	355,2	439,3	344,0
Administration et développement des infrastructures	656,8	686,9	787,9	860,1	1159,6	931,5	1459,2	1175,4
Production et Commerce	134,4	231,9	202,9	284,2	252,7	172,4	317,0	410,0
Dépense non ventilables par secteurs (y/c dette publique)	978,8	1179,5	1318,3	1520,4	1974,7	1548,1	2031,4	1416,7
Total	3740,6	4174,9	4994,0	5872,9	6702,3	5463,6	7374,2	7334,3

Source : SEMPBPPE

8.1.4 Présentation du budget par poste (fonction) de dépense

L'estimation du niveau du budget exécuté en 2018 donne un montant de 5463,6 milliards. Ces ressources ont été allouées aux différents secteurs comme ci-après indiqué :

Education et formation :

Les ressources ont permis de prendre en charge notamment :

- la subvention aux écoles privées pour les frais de scolarité des élèves et étudiants affectés dans les établissements privés (128,1 milliards de FCFA),
- l'achat de kits scolaires et les frais de bourse (50,8 milliards de FCFA) en soutien au programme volontariste du Gouvernement en faveur de l'éducation,
- l'organisation des examens et concours (11,6 milliards de FCFA)

Elles ont permis en outre, de supporter les frais d'équipement, de réhabilitation d'infrastructures et de construction de lycées et collèges (28 milliards de FCFA), les frais de construction de et d'équipement de cinq (5) lycées de jeunes filles avec internats (10,3

milliards de FCFA) pour apporter une solution aux préoccupations du genre dans l'enseignement secondaire.

Aussi, en vue de renforcer les capacités d'accueil dans l'enseignement technique et la formation professionnelle plusieurs projets de construction et de réhabilitations ont-ils été financés dont notamment la réhabilitation de trois lycées professionnels (2 milliards de FCFA), le projet de construction du centre de formation professionnelle en agriculture et pêche de Bouna (2,2 milliards de FCFA), le projet de création et de rénovation d'établissements de l'enseignement technique et professionnel (1,9 milliards de FCFA), le projet de développement du système de formation professionnelle (1,8 milliards de FCFA). Au niveau de l'enseignement supérieur, des financements ont été mis en place pour assurer la construction, la réhabilitation et l'équipement des universités (17,9 milliards de FCFA). Un appui du C2D a même été dédié au renforcement des infrastructures de l'Enseignement supérieur (12,5 milliards de FCFA).

Défense, sécurité et justice

Le budget 2018 exécuté comprend 431,6 milliards

de FCFA pour la défense, la sécurité et la justice, dont 260,3 milliards de FCFA pour les services des armées, 79,3 milliards de FCFA pour la gendarmerie et 174,3 milliards de FCFA pour la police. Le sous-secteur de la justice a bénéficié d'une enveloppe de 70,6 milliards de FCFA pour le renforcement du système judiciaire et pénitentiaire.

Administration et Infrastructures

Les ressources exécutées en faveur de ce secteur se chiffrent à hauteur de 931,5 milliards de FCFA et ont permis le renforcement et la maintenance des infrastructures routières et la poursuite de la construction d'ouvrage d'art. Les projets qui ont bénéficié de ces ressources comprennent entre autres l'aménagement du boulevard de Marseille (14,7 milliards de FCFA), la poursuite des travaux de l'échangeur de l'amitié Ivoir-Japonaise (8,3 milliards de FCFA), la réfection et l'ouverture de route, le Fonds d'entretien routier etc. Elles ont également permis de prendre en charge les préoccupations liées à l'assainissement et à l'électricité.

Production et commerce

Ce secteur comprend les sous-secteurs de l'agriculture, ressources animales et halieutiques et du commerce. Les dépenses exécutées se situent à hauteur de 172,4 milliards de FCFA et ont permis de faire face aux besoins liés au programme de développement agricole, au projet d'aménagement hydro-agricole, à l'élevage, à la pêche, au développement du vivrier en vue d'assurer l'autosuffisance alimentaire.

Santé et affaires sociales

Le secteur de la santé et des affaires sociales a bénéficié d'une allocation de 355 milliards de FCFA qui a permis de faire face aux frais de bourse des élèves et étudiants (6,3 milliards de FCFA), aux frais liés aux travaux de réhabilitation des établissements de santé, poursuivre la prévention contre le VIH/SIDA, les charges de contingence liée à la gratuité des soins ciblés (15 milliards de FCFA), aux dépenses sociales ciblées (6,8 milliards de FCFA) pour le soutien aux frais des antirétroviraux et des vaccins, aux subventions des orphelinats et garderies, aux subventions à la couverture des frais liés à la Couverture Maladie Universelle (CMU).

8.2 Politique fiscale

8.2.1 Recettes du budget général décomposées par source

Le niveau moyen de recettes fiscales encaissées au niveau du budget de l'Etat sur la période 2016-2019 est estimé à environ 3 790,7 milliards de FCFA. Les prélèvements dont les encaissements ont été significatifs restent dans l'ordre d'importance :

- la TVA avec un encaissement moyen de 407,3 milliards de FCFA, ce prélèvement a pour assiette d'imposition la consommation finale de biens et services.

Depuis 2018, deux barèmes d'imposition sont applicables : le taux de droit commun fixé à 18% et applicable sur le chiffre d'affaires hors taxe des entreprises et le taux de 23,76% applicable sur la marge de distribution des tabacs, cigares et cigarettes.

En termes de rendement de la TVA, le FMI estime à 23,3 (en % du PIB) l'efficacité budgétaire (gain en nombre de point du PIB que chaque unité de TVA collectée permet d'atteindre) contre un coefficient moyen de 28,4 (en % du PIB) dans les pays comparables comme le Sénégal ou le Cameroun. L'octroi extensif d'exonération de TVA à des fins de politique d'incitation (concedés par les codes d'investissement et minier en vue du développement du secteur minier et de la facilitation de l'afflux d'investissements privés), les défaillances du dispositif de contrôle en place qui ne parvient pas à lutter efficacement contre la fraude et les fausses déclarations fiscales et la segmentation peu adaptée de la population fiscale limitent la mobilisation des encaissements de TVA ;

- l'impôt sur les revenus et salaires encaissés à environ 487,2 milliards de FCFA en moyenne sur la période, est imposable sur les revenus et salaires des personnes physiques avec une exonération totale des pensions de retraite inférieures à 300 000 FCFA et une exonération partielle des pensions de retraite supérieure à 300 000 FCFA. L'impôt de traitement sur les salaires représente au moins 80% des recouvrements de cet impôt ;
- les recettes issues des taxes à l'exportation chiffrées en moyenne à 411,2 milliards de FCFA sur la période sous revue ont pour principale base d'im-

position les quantités exportées de fèves de cacao et les produits dérivés du cacao (tourteaux, graisse, pâtes, beurre, poudre de cacao) en fonction de leur degré de transformation. L'arrêté N0 415 du 20 juin 2014 portant modification du Droit Unique de Sortie sur les fèves de cacao fixe à 14,6% du prix CAF des fèves de cacao, les prélèvements au titre du DUS sur les fèves de cacao tandis que le taux du DUS sur le cacao transformé est arrêté dans une fourchette de 9,6%, 11% et 13,2% du prix CAF des sous-produits transformés du cacao (tourteaux, graisse, huile, beurre, poudre, pâte de cacao) en fonction de la nature et du degré de transformation du produit ;

- l'impôt sur le Bénéfice Industriel et Commercial a été recouvré à un niveau moyen de 421,3 milliards de FCFA. La base imposable reste le bénéfice des entreprises industrielles et celui des activités commerciales des personnes physiques. Le barème d'imposition des bénéfices des activités commerciales des personnes physiques est de 20%. Le taux administré sur le bénéfice des activités des personnes morales hors secteur des télécommunications est de 25% contre 30% pour les bénéfices des personnes morales du secteur des télécommunications ;

- les droits d'enregistrement et de timbre sont généralement encaissés sur les frais de timbre et les déclarations et enregistrements des exportations de café et de cacao. Son rendement moyen sur la période est à 136,4 milliards de FCFA. Son taux d'imposition est de 1,5% ;

- la taxe sur les produits pétroliers, dont le niveau d'encaissement moyen est à 362,7 milliards de FCFA. Il est prélevé sur les consommations de

produits pétroliers constitués pour l'essentiel du carburant super et du gasoil. Un mécanisme d'ajustement est en place et permet de refléter sur le prix à la pompe, les évolutions du cours international du baril de pétrole. Il se traduit mensuellement par des ajustements soit à la baisse soit à la hausse des prix à la pompe en fonction du prix du baril à l'international. Ainsi, en août 2013, le prix du litre de super avait atteint 766 francs CFA (1,33 dollar) avant de chuter à 570 francs CFA (0,99 dollar) en mars 2016 et de remonter à 595 francs CFA (1,03 dollar) en décembre 2017. En novembre 2018, le prix du litre de carburant est passé de 620 à 640 FCFA (1,12 à 1,16 dollar) après deux précédentes hausses intervenues en avril et août 2018. Le prix du gasoil est quant à lui passé de 610 à 615 francs CFA (1,06 à 1,07 dollar) en novembre 2018.

- l'impôt sur les revenus et capitaux mobiliers engrangé à 100,8 milliards en moyenne sur la période, est imposable sur les dividendes distribués par les entreprises. Son barème est composite et comprend i) une imposition de droit commun de 12%, ii) un prélèvement au taux de 18% pour les distributions de bénéfices exonérés du BIC ou n'ayant pas supporté le taux d'imposition du BIC au taux du droit commun, et enfin iii) un taux de taxation de 6% sur les produits et lots émis en Côte d'Ivoire pour une période d'au moins cinq (5) ans,

- la taxe sur les marchandises générales hors produits pétroliers (et hors TVA) encaissée à 474,8 milliards en moyenne sur la sous période. La base d'imposition de cette taxe est constituée des importations de marchandises générales (biens d'équipement, biens de consommation).

Tableau 43 : Evolution des prélèvements intérieurs par grande nature d'impôt/taxe

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
BIC (base d'imposition : bénéfiques des activités industrielles et commerciales, des prestations de services, d'artisanat, de la sylviculture, des activités agricoles, minières et pétrolières)						
Personnes physiques	20%	20%	20%	20%	20%	20%
Pers morales hors secteur Télécom et TIC	25%	25%	25%	25%	25%	25%
Entreprise des secteurs Télécom et TIC	25%	30%	30%	30%	30%	30%
Taux de recouvrement	111,6%	99,3%	94,4%	97,2%	102,6%	100%
TVA (base d'imposition : livraison de biens et services hors salaires et activités agricoles, activités de construction, transports spécialisés et livraison de matériels extraits en Côte d'Ivoire)						
Taux droit commun	18%	18%	18%	18%	18%	18%
TVA/marge distribution tabac, cigares et cigarettes						24%
TVA/ produits laitiers et lait importés, pâtes alimentaires à semoule à blé 100%	9%	9%	9%	9%	9%	9%
Taux de recouvrement	115,3%	90,8%	100,4%	103,5%	102,0%	88,2%
Impôts sur revenus et salaires (Base d'imposition = revenu global net des personnes physiques y/c les pensions des retraités)						
Taux d'imposition	Taux progressif en fonction des revenus, exonération pensions de retraites inférieures ou égales à 300 000 FCFA, exonération partielle de 25% des pensions de retraite supérieures à 300 000 FCFA					
Taux de recouvrement	109,9%	100,0%	104,4%	97,6%	92,3%	102,9%
Taxes sur produits pétroliers (Base d'imposition : Prix du carburant et gazoil à la pompe)						
Taux d'imposition	Mécanisme d'ajustement du prix des produits pétroliers à la pompe à partir de l'évolution du cours international du baril de pétrole					
Taux de recouvrement	107,3%	105,9%	109,9%	93,5%	101,5%	148,3%

Source: SEPMBPE & MEF

L'évolution des recettes de cotisation de sécurité sociales des deux organismes fonctionnels sont contenues dans le tableau ci-après. Elles ont évolué à la hausse entre 2013 et 2019, malgré un léger repli pour les recettes de la CNPS en 2017.

Tableau 44 : recettes de cotisation sociale

en milliards de FCFA	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 prev
Cotisation de sécurité sociale	307,3	340,7	383,5	443,3	455,7	479,2	503,4
CNPS	162,9	187,5	204,9	251,1	244,1	256,4	270,5
CGRAE	144,4	153,2	178,6	192,2	211,6	222,8	232,9

Source : MEF

8.2.2 Présentation des nouveautés fiscales récemment votées ou en discussion

Les dispositions prises par le Gouvernement en vue de porter la pression fiscale à 17,1% du PIB à l'horizon 2022 contre environ 16,5% du PIB en 2017 s'articulent autour de mesures visant :

- l'accroissement des taux de prélèvement : relèvement à la hausse des droits d'accises sur les tabacs et boissons alcoolisées respectivement de 1 et 2% en 2018, poursuite de la mesure d'harmonisation depuis 2014 des taux applicables aux revenus tirés du capital afin d'adapter la fiscalité ivoirienne aux normes communautaires de l'UEMOA, institution d'une nouvelle taxe sur les communications téléphoniques au taux de 3% du chiffre d'affaires et relèvement du taux d'imposition de l'impôt BIC des entreprises du secteur de 25% à 30%, institution d'une retenue à la source sur les ventes de bois en grumes, institution d'un prélèvement sur les gains provenant des jeux de hasard, institution d'une taxe sur les exportation de noix de cajou dont le taux a été temporairement révisé à 3,5% en attendant une conjoncture favorable pour une imposition à 10%,
- le renforcement du contrôle et de la lutte contre la fraude : mise en place depuis janvier 2017 d'un système de programmation et d'exécution du programme automatisé des contrôles fiscaux en vue d'éviter les chevauchements des contrôles et la diversification des entreprises soumises à cette procédure, renforcement du contrôle des régimes de transformation sous douanes en vue de s'assurer de la sincérité des déclarations, renforcement du contrôle du transit international pour améliorer la traçabilité des biens en transit, renforcement du dispositif de contrôle des prix de transfert pour contenir l'évasion fiscale et le transfert indirect, intégration de la dimension d'analyse de risque dans le dispositif de contrôle fiscale de la Direction des Enquêtes,

du Renseignement et de l'Analyse des Risques de l'administration douanière, mise en œuvre du plan du contrôle fiscal avec un accent mis sur les déclarations créditrices sans paiements,

- l'approfondissement de la segmentation de la population fiscale avec la création de quatre (4) centres de gestion de moyenne entreprise à Abidjan,
- l'optimisation du remboursement des crédits de TVA des entreprises : accélération de la procédure de mise à disposition des fonds à la Régie dédiée au remboursement des crédits de TVA,
- l'amélioration de la gestion administrative de l'impôt par le processus de digitalisation de la gestion fiscale : sortie électronique des premiers états financiers basés sur l'exercice 2017, mise en place du livre foncier électronique pour des consultations en ligne des titres fonciers, généralisation des déclarations et paiements d'impôt en ligne au niveau des grandes et moyennes entreprises, paiements d'impôts et taxes par téléphonie mobile.

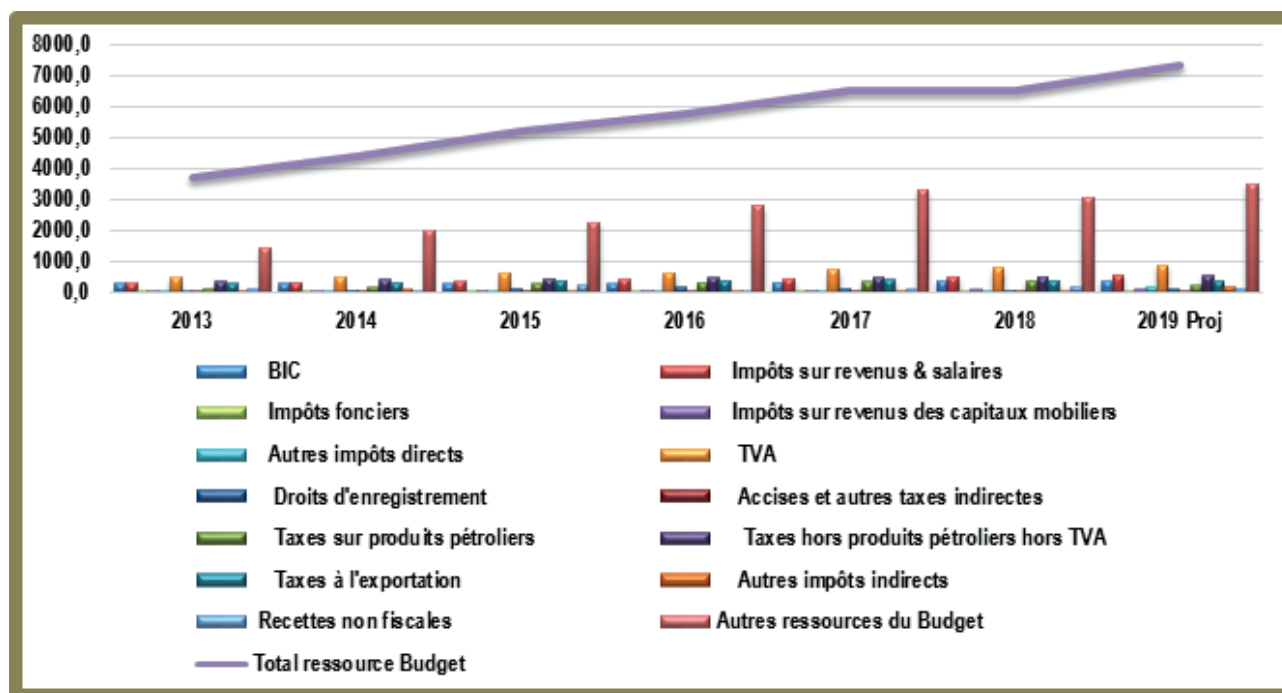
8.3 Perspectives budgétaires 2020-2021

La politique budgétaire pour 2019 prend en compte les actions prioritaires du PND 2016-2020 déclinées dans le Programme d'Investissements Publics (PIP). Il s'agit en 2019, de poursuivre la mise en œuvre des priorités du Gouvernement, notamment l'accroissement de l'offre d'infrastructures socioéconomiques et de services de base, l'amélioration des systèmes de l'éducation et de la santé et l'amélioration des conditions de vie des populations.

8.3.1 Présentation détaillée des recettes du budget de l'Etat 2019

Le graphique illustre les grandes composantes des recettes du budget de l'Etat.

Figure 9 Recettes du budget par source sur la période 2013-2019 (en milliards de FCFA)



Source : Source : MEF/ SEPMBPE

Ressources

Les ressources totales sont projetées à 7149,9 milliards de FCFA, en augmentation de 8,2% par rapport au budget voté en 2018. Les recettes fiscales sont attendues à 3607,7 milliards de FCFA en relation avec les hypothèses de bonne tenue de l'activité économique en 2018, l'accroissement du niveau de la consommation, le renforcement de la digitalisation de la gestion de l'impôt, les efforts de recouvrements attendus des administrations fiscales et douanières, la rationalisation des exonérations et l'approfondissement du processus de segmentation et du recours de l'analyse de risque dans le dispositif de contrôle.

- Les recettes de BIC hors pétrole, projetées à 401,5 milliards de FCFA, en hausse de 52,8 milliards de FCFA par rapport à la gestion 2018. Ceci tient compte de l'hypothèse de mise en œuvre effective des réformes visant à assurer la sincérité des états financiers transmis par les entreprises et le renforcement de la lutte contre l'évasion fiscale. Les revenus du pétrole et du gaz seraient à 115,2 milliards de FCFA (en augmentation de 3,5 milliards de FCFA par rapport aux estimations de 2018) avec l'hypothèse de deux enlèvements de pétrole brut en 2019 au profit de l'Etat et de hausse du cours du dollar (estimé à 560,5 FCFA en 2019 contre 553,1 FCFA en 2018) et

de maintien à la hausse, du prix du baril de pétrole. Les impôts sur les revenus et salaires se situeraient à 573,1 milliards de FCFA contre 499,7 milliards de FCFA réalisés en 2018 en relation avec les créations d'emplois, les efforts de contrôle introduisant l'analyse de risque et le recouvrement des arriérés d'impôts. Les impôts sur les revenus des capitaux mobiliers sont projetés à 120,7 milliards de FCFA sous l'hypothèse d'une distribution plus importante de dividendes par comparaison à 2018, avec l'amélioration des résultats comptables des entreprises. La valeur totale de la taxe sur la valeur ajoutée prévue à 884,4 milliards de FCFA tenant compte de la croissance de la consommation aidée par la bonne tenue de l'activité économique, l'amélioration du contrôle fiscal et le remboursement des crédits de TVA.

- Les recettes de la fiscalité de porte seraient globalement projetées à 1573,7 milliards de FCFA. Elles intègrent dans les détails, les taxes sur les produits pétroliers, les marchandises générales, les exportations. Les taxes sur les produits pétroliers seraient prévues à 229,4 milliards de FCFA en relation avec la hausse des volumes de mise en consommation du gasoil (3%) et du super carburant (25%) et de la taxation à 153,9 FCFA le litre du gasoil et à 134,2 FCFA celui du carburant super. Les taxes sur les marchandises générales hors TVA se situeraient

à 541,9 milliards de FCFA avec l'hypothèse d'une croissance du commerce extérieure hors plateforme pétrolière de 6% et d'un taux moyen d'imposition de 26,1%. Les taxes à l'exportation sont projetées à 402,1 milliards de FCFA pour un volume de production de cacao de 1 952 995 tonnes et un prix CAF moyen de 1244,1 FCFA, un volume de production de café de 63 750 tonnes pour un prix CAF moyen de 802,2 FCFA et un volume de noix de cola de 721 527 pour un prix CAF moyen de 671,4 F CFA.

- Les autres recettes intérieures, les émissions d'emprunts publics sur le marché monétaire et financier sous régional ou sur les places financières internationales et les encaissements au titre des ressources extérieures seraient de 3662,5 milliards de FCFA.

Dépenses

Les dépenses ordinaires programmées sont estimées à 2877,7 milliards de FCFA (soit en hausse de 139,9 milliards de FCFA par rapport au budget 2018) et les dépenses d'investissements à 2095,2 milliards de FCFA. Les dépenses du service de la dette publique seraient de 1 821,4 milliards de FCFA. Elles comprendraient 1062,4 milliards de FCFA de service dû au titre de la dette intérieure et 759 milliards de FCFA pour la dette extérieure.

La répartition par fonction des emplois budgétaires se présente comme suit. Les projections pour 2019 tablent sur une augmentation des dépenses pour l'ensemble des postes budgétaires.

Tableau 45 Répartition du budget par poste (fonction) budgétaire

Côte d'Ivoire	2013	2014	2015	2016	2017.	2018 Est	2019 Proj
Souveraineté	286,1	252,7	374,1	429,1	457,5	308,9	397,8
Défense et sécurité	391,4	375,4	483,3	470,8	488,3	431,6	524,6
Affaires Générales et Financières	241,8	289,3	376,8	530,3	614,5	397,3	726,5
Enseignement, Formation, Recherche	765,9	850,8	1048,8	1266,5	1197,8	1221,1	1341,9
Culture et loisirs	52,6	48,3	74,7	97,1	162,9	97,4	136,6
Santé et action sociale	232,9	260,2	327,1	414,3	394,3	355,2	439,3
Administration et développement des infrastructures	656,8	686,9	787,9	860,1	1159,6	931,5	1459,2
Production et Commerce	134,4	231,9	202,9	284,2	252,7	172,4	317,0
Dépense non ventilable par secteurs	978,8	1179,5	1318,3	1520,4	1974,7	1548,1	1991,5
Total	3740,6	4174,9	4994,0	5872,9	6702,3	5463,6	7334,3

Source : SEPMBPE

Afin de moderniser la gestion de son administration fiscale, la Côte d'Ivoire veut approfondir le processus de segmentation en mettant en place des centres des moyennes entreprises (CME). Les CME sont chargés de la gestion des services d'assiette, du recouvrement, du contrôle et de la vérification de la comptabilité des entreprises de leur champ de compétence. Amorcé en 2014 avec la création de 02 CME à Abidjan, le nombre actuel de ces centres est porté à 04.

Entre 2014 et juin 2018, l'avènement des CME a fait baisser les taux de défaillance enregistrés au niveau de la TVA (18,2% en 2014 à 7,5% en 2018), de l'impôt sur le traitement des salaires (22,22% en 2014 à 8,4% en 2018). Le taux de défaillance d'une

entreprise qui entre dans le champ de compétence des CME se réduit suite à son basculement dans la sphère de gestion CME. La DGI indique un taux moyen de défaillance compris entre 3 et 5% pour les entreprises qui ont intégré les CME en 2015. Pour les entreprises qui ont récemment intégré les CME l'administration fiscale s'attend à un taux moyen qui passerait de 16 à 6,8%. Le nombre de contrôles fiscaux s'est aussi accru avec les CME. Il en a résulté une hausse des recouvrements consécutivement à ces contrôles avec des encaissements enregistrés qui ont atteint 7,5 milliards de FCFA en 2017 contre 3,5 milliards de FCFA réalisés en 2015. Le taux d'adhésion des entreprises admises aux CME au dispositif de paiement en ligne de l'impôt est de 76% en juin 2018 et devrait s'accroître considérablement en

2019.

Par ailleurs, dans un souci de maîtriser l'évolution de la masse salariale et de respecter le critère du pacte de convergence de l'UEMOA sur la question, une stratégie a été adoptée en 2014 et sa mise en œuvre a permis de porter en 2016 à 41,8%, le ratio masse salariale rapportée aux recettes fiscales, contre 46% en 2014. La mise en œuvre du protocole d'accord relatif aux revendications salariales, a conduit à une bonification indiciaire catégorielle et des charges additionnelles qui ont conduit au paiement de stocks d'arriérés sur la période 2017-2025.

Aussi la politique de scolarisation obligatoire implique-t-elle des recrutements d'enseignants à un niveau plus important que celui défini lors de l'adoption de la stratégie. Afin de contenir l'incidence de ces mesures, le Gouvernement envisage le recrute-

ment d'instituteurs adjoints en lieu et place d'instituteurs ordinaires et de revoir à la baisse, les recrutements des autres secteurs autre que l'éducation et la santé. Le gouvernement entend par ailleurs, identifier les modalités et conditions de promotion du personnel non cadre et cadre en 2020, adopter un répertoire des emplois et compétences pour assurer une cohérence entre les besoins et le profil des agents à recruter. La poursuite de la mise en œuvre de ces mesures devrait permettre de maintenir la tendance baissière du ratio masse salariale rapportée aux recettes fiscales (qui est à 41,5% du PIB en 2017 et 41,4% en 2018) jusqu'à l'objectif de 35% en 2021. Les concertations entre le Gouvernement et les syndicats pour le suivi du protocole d'accords sur la trêve sociale et les revendications salariales, devraient permettre de prévenir les dérapages dans la mise en œuvre des mesures de la stratégie.

9- SITUATION DE LA DETTE

9.1 Description générale de la dette Publique

9.1.1 Image globale

En 2012, la Côte d'Ivoire a atteint le point d'achèvement de l'initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE). Ceci a permis au pays de bénéficier d'un allègement du stock de sa dette de 4 090 milliards dont 1 491 milliards d'annulation au titre de la dette bilatérale sous la forme d'un contrat de désendettement et de développement (C2D) consenti

par l'Agence Française de Développement (AFD).

Le profil de la dette publique de la Côte d'Ivoire se présente comme suit. Selon les estimations, la dette publique représente 48,6% du PIB en 2018, soit 11 607,8 milliards de FCFA – dont 7 613,4 milliards de dette extérieure et 3 994,4 milliards de dette intérieure.

Tableau 46 : Stock, encours, services et arriérés de la dette publique (2013-2018)

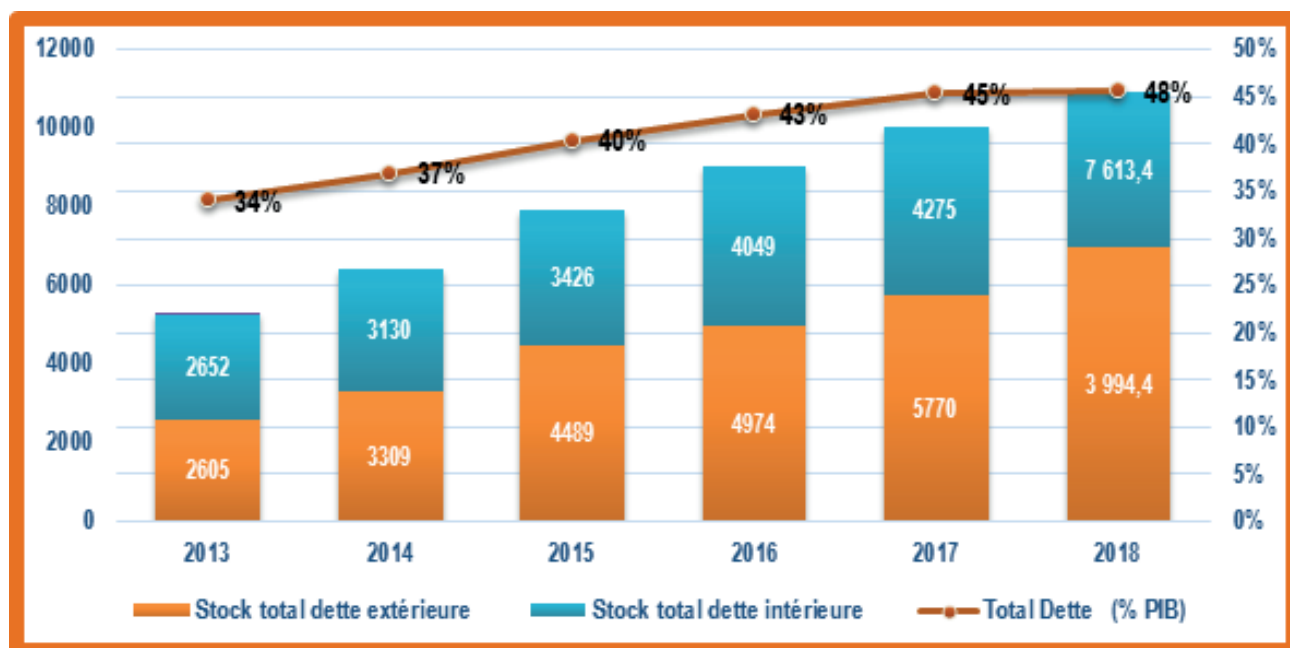
Côte d'Ivoire	2013	2014	2015	2016	2017	2018 Est
Stock Dette Publique (en % PIB)	34,0	36,9	40,4	43,1	45,3	48,6
Stock totale Dette Publique (milliard de FCFA)	5 257,3	6 438,5	7 914,8	9 023,2	10 045,07	11 607,77
Encours	4 948,20	6 018,60	7 896,50	9 023,20	10 045,07	11 607,77
Arriérés	309,1	419,9	18,3	0	0	0
Service dû	887,74	1 028,24	1 151,67	1 309,19	1 448,18	1 547,19
Payé	649,04	995,07	1 093,69	1 309,19	1 448,18	1 547,19
Stock total dette extérieure (milliard de FCFA)	2 605,40	3 308,70	4 489,10	4 974,20	5 770,00	7 613,4
Encours	2 605,40	3 308,70	4 489,10	4 974,20	5 770,00	7 613,4
Arriérés	0	0	0	0	0	0
Service dû	131,79	144,97	176,04	263,98	333,03	556,25
Service payé	131,79	144,97	176,04	263,98	333,03	556,25
Stock total dette intérieure (milliard de FCFA)	2 651,90	3 129,80	3 425,70	4 049,00	4 275,07	3 994,4
Encours	2 342,80	2 709,90	3 407,40	4 049,00	4 275,07	3 994,4
Arriérés	309,1	419,9	18,3	0	0	0
Service dû	742,77	852,20	887,69	976,16	891,93	936,97
Service payé	504,07	819,03	829,71	976,16	891,93	936,97
PIB nominal (prix courant) milliard de FCFA	15 445,76	17 461,00	19 595,38	20 931,40	22 150,80	23 899,78

Source MEF/DDPD

La répartition du stock de la dette publique en % du PIB et des niveaux de la dette extérieure et dette

intérieure en milliards de FCFA de 2013 à 2015 est représentée par le diagramme qui suit.

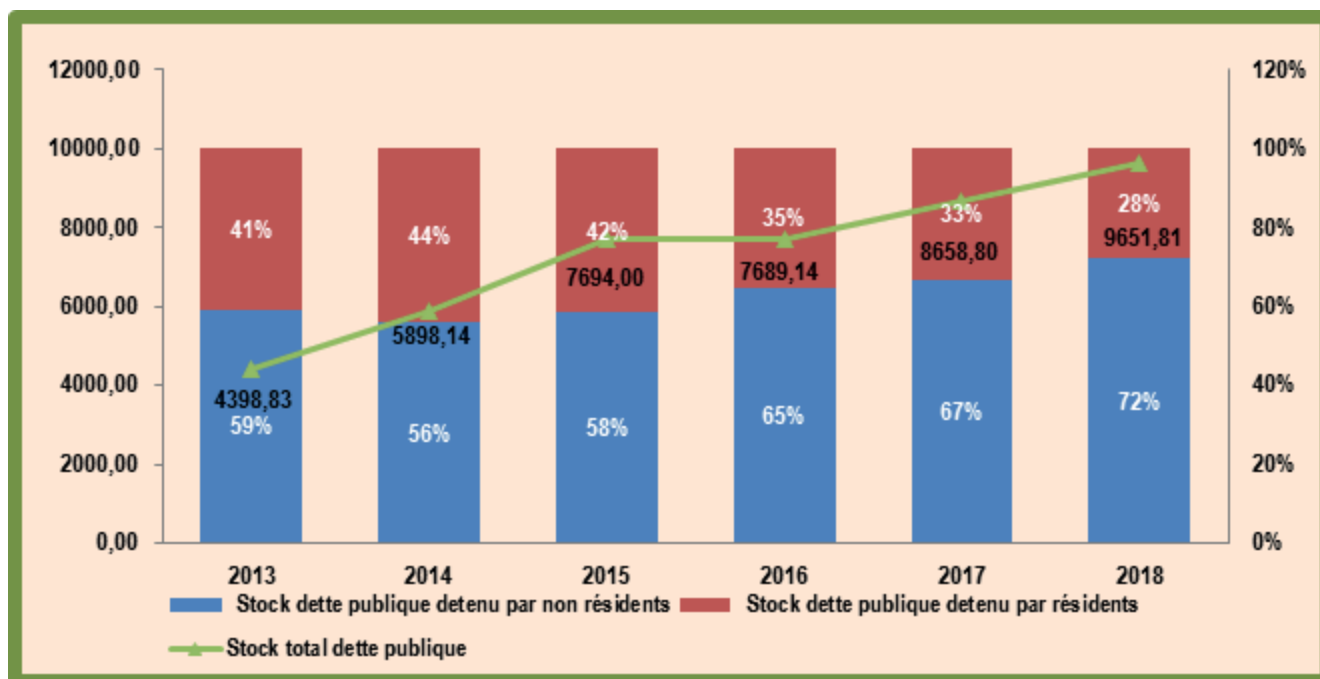
Figure 10 : Répartition du stock de la dette publique en % du PIB et des montants des stocks de la dette extérieure et de la dette intérieure en milliards de FCFA de 2013 à 2018



Source : MEF/DDPD/SEPMBPE

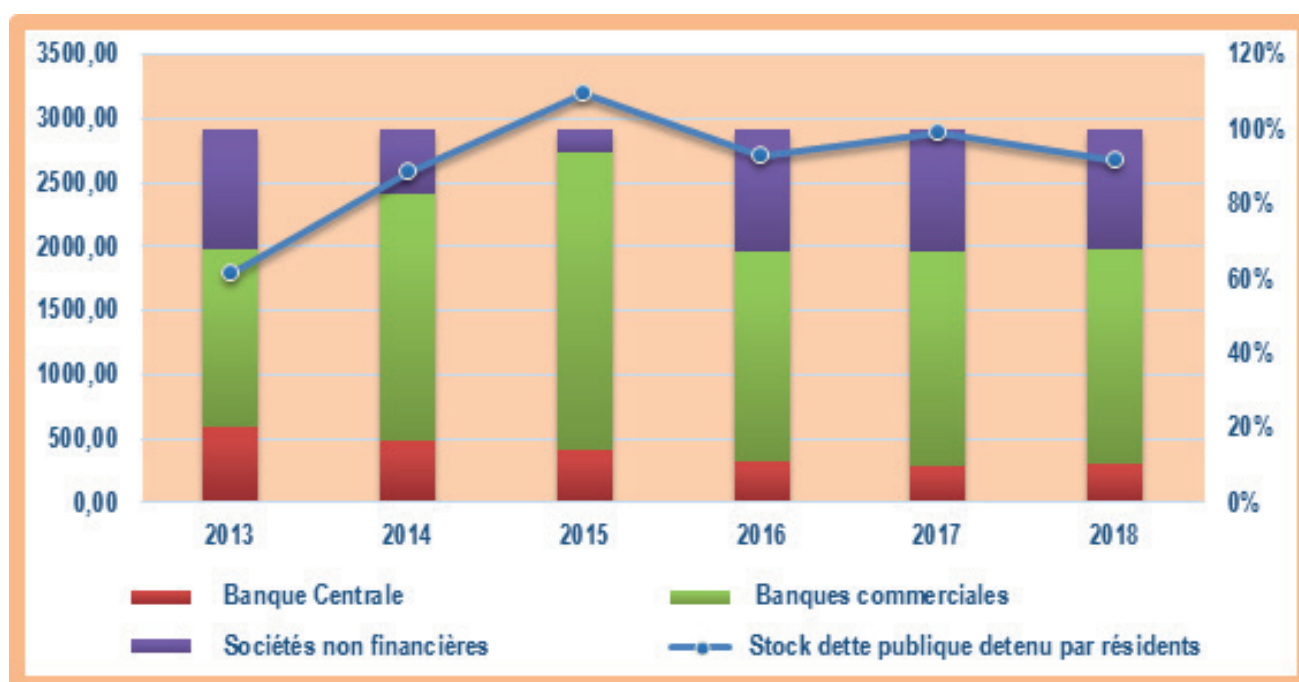
La dette publique se répartit entre résidents et non-résidents selon la représentation indiquée plus bas. La part du stock de dette publique détenu par des non-résidents a augmenté entre 2014 et 2018, passant de 51% à 66%.

Figure 11 : Répartition de la dette publique entre résidents et non-résidents



Source : MEF/DDPD

Figure 12. Détail de la répartition du stock de la dette publique détenu par les résidents



Source : MEF/DDPD

8.1.2 Profil temporel de la dette à rembourser

Le profil temporel de la dette publique à rembourser est retracé dans le tableau suivant. 0,5% de la dette

est dû à court terme selon l'échéance initiale. Pour les 99,5% de dette dus à long terme par échéance initiale, 8,4% (de la dette totale) sont dus dans 1 an ou moins d'un an, et 91,1% dans plus d'un an.

Tableau 47. Profil temporel de la dette à rembourser

en %	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Court terme selon échéance initiale	4,8	1,1	0,5	1,5	0,7	0,5
Bons du Trésor	4,8	1,1	0,5	1,5	0,7	0,5
Long terme, par échéance initiale	95,2	98,9	94,4	98,5	99,3	99,5
dus dans 1 an ou moins d'1 an:	10,1	11,8	5,9	8,2	10,1	8,4
Prêts	2,2	2,9	2,2	2,3	3,9	2,0
Bons du Trésor	1,6	3,0	1,5	1,1	1,8	0,5
Obligations	4,8	3,8	0,1	3,5	3,5	5,2
Titres matérialisés	1,6	2,0	1,9	0,7	0,5	0,3
Eurobonds	0,0	0,0	0,4	0,6	0,5	0,5
dus à plus d'1 an :	85,0	87,2	88,4	90,3	89,2	91,1
Prêts	36,9	27,9	29,0	29,3	31,6	33,0
Bons du Trésor	3,7	1,8	1,3	2,0	0,5	0,0
Obligations	17,8	28,1	23,7	28,8	27,1	22,6
Titres matérialisés	3,2	2,3	2,3	1,8	1,0	0,3
Eurobonds	23,4	27,0	32,1	28,5	28,9	35,2
Total	100,0	100,0	94,9	100,0	100,0	100,0

Source : MEF/DDPD

9.1.3 Montant de la dette remboursée

Le tableau 54 présente le service de la dette à rembourser à court terme. En 2018, le montant de dette

extérieure payé s'élevait à 600,5 milliards de FCFA. Le montant de dette intérieure payé était 925,9 milliards de FCFA. Ce montant n'inclut pas le C2D, les frais et les commissions.

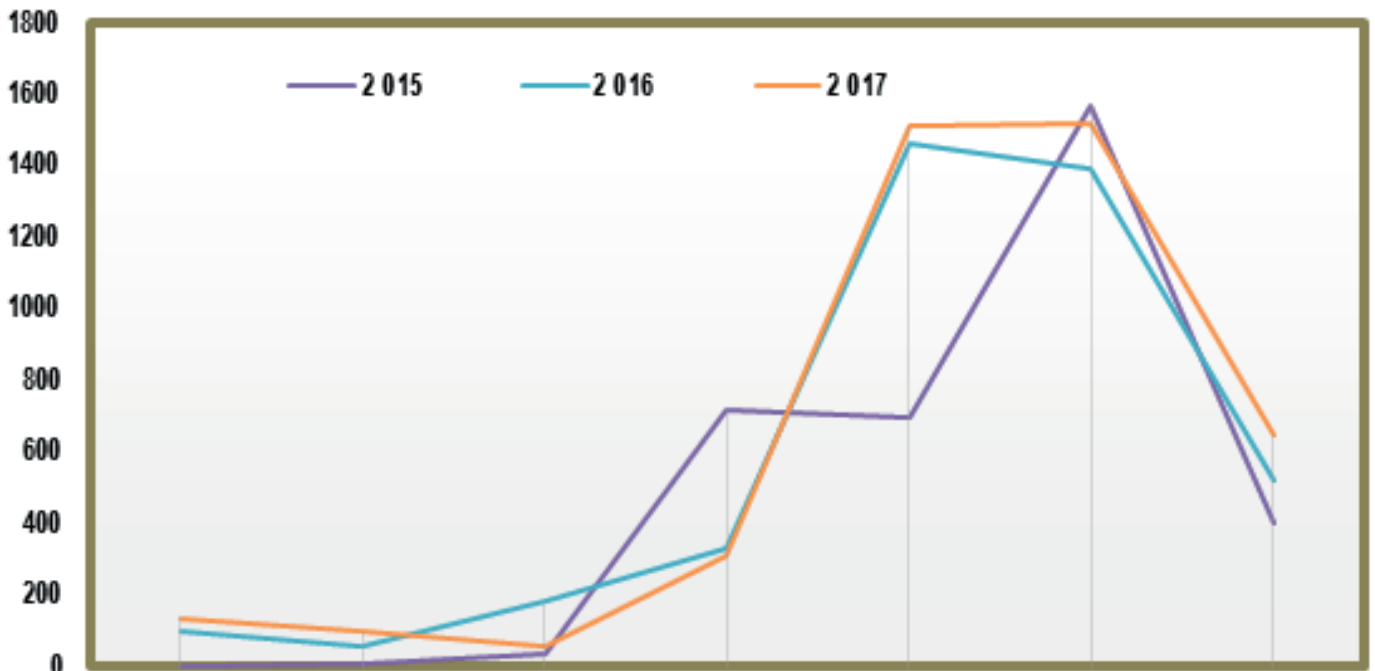
Tableau 48. Profil temporel de la dette à rembourser

Côte d'Ivoire milliard de FCFA	2013	2014	2015	2016	2017	2018 Prov	2019 Proj	2020 Proj
Montant dette extérieure à payer	145,1	176,1	263,9	333	556,24	600,5	747,8	864,5
Multilatéraux	22,3	27,1	63,9	71,4	104,1	126,9	151,5	184,8
intérêts	4,1	4,5	8,5	11	13,4	22,35	31,91	42,17
Principal	18,2	22,6	55,4	60,4	90,7	104,55	119,64	142,64
Bilatéraux	30,2	44,1	67	76,6	226,5	243	273,87	260,9
intérêts	23,5	15,2	15,8	16,5	18,6	26,18	35,83	36,86
Principal	6,7	28,9	51,2	60,1	207,9	216,82	238,05	224,03
Porteurs de titres de créances	88,2	100,5	127,7	179,9	208,4	220,31	297,13	310,51
intérêts	71,4	100,5	127,7	149,3	143,8	174,95	240,19	252,66
Principal	16,8			30,6	64,6	45,36	56,94	57,85
Autres créanciers	4,4	4,4	5,3	5,1	17,24	10,29	25,26	108,32
intérêts	4,3	4,2	5,1	5	0	4,56	12,58	53,83
Principal	0,1	0,2	0,2	0,1	17,24	5,73	12,68	54,48
Montant dette intérieure à payer	504,2	822,8	853,7	994,4	883,2	925,9	1008,3	1253,9
Banques Centrale	47	29,5	38,1	39,8	38,26	37,20	30,36	10,27
intérêts	14,6	4,7	11,2	12	9,4	7,65	6,75	6,72
Principal	32,4	24,8	26,9	27,8	28,86	29,55	23,61	3,55
Banques Commerciale	17,7	415,3	371,7	569,3	586,75	610,9	972,15	1238,51
intérêts	4,2	57,9	72,2	117,8	124,57	123,70	204,8	231,5
Principal	13,5	357,4	299,5	451,5	462,18	487,2	767,3	1007
Secteur non Bancaire	439,5	378	443,9	385,3	258,21	277,8	5,78	5,1
intérêts	102	59,9	67	65,7	64,6	74,79	0	0,6
Principal	337,5	318,1	376,9	319,6	193,61	203,03	5,78	4,5
Total	649,3	998,9	1117,6	1327,4	1439,46	1526,4	1756,1	2118,4

Source : MEF/DDPD

La courbe des taux de maturité a connu peu d'évolution entre 2015 et 2017.

Figure 13: Courbes des taux de maturité 2015, 2016 et 2017



Source : MEF/DDPD

9.2 Stratégie d'endettement et viabilité de la dette

9.2.1 Description de la stratégie

Les émissions d'emprunts publics chaque année, sont conformes à la stratégie de la dette à moyen terme (SDMT) et à l'analyse de la viabilité de la dette (AVD). A fin 2018, le taux d'endettement chiffré à 48,6%, est en dessous du plafond d'endettement du dispositif de surveillance multilatérale de l'UEMOA de 70%. Le risque de surendettement est modéré. Les nouveaux financements, sur la période 2018-2022, pour la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) s'établissent à 30 000 milliards de FCFA, dont environ 11 284 milliards de FCFA pour le secteur public. Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement envisage de diversifier les investisseurs et de saisir les nouvelles opportunités de financement. Il s'agit du recours : (i) au marché financier international, (ii) aux emprunts islamiques et (iii) au marché régional des titres publics.

L'objectif du Gouvernement conformément à la SDMT, est d'emprunter aux conditions qui allongeraient les maturités des titres publics, réduiraient le

coût des emprunts, limiteraient le risque de change et privilégieraient les financements extérieurs dans le cadre des projets structurants. Il entend recourir aux prêts concessionnels, semi-concessionnels et non concessionnels dans le cadre du financement des investissements du PND 2016-2020 dans les limites de la soutenabilité budgétaire sur le long et moyen termes. Cette stratégie tient compte de la maîtrise du coût moyen du portefeuille de la dette. Elle permet par ailleurs, de réduire le risque de refinancement, limiter les risques liés aux fluctuations des changes et de porter en 2023, le taux d'endettement à 41,3% contre 48,6% en 2018.

Le plan de financement de l'année 2019 selon la SDMT, cible un financement de 2 344,9 milliards de FCFA, reparté en prêts projets : 816,8 milliards de FCFA, appuis budgétaires : 207,5 milliards de FCFA et émissions de titres publics sur le marché sous régional et les marchés internationaux : 1 320,6 milliards de FCFA. Cette option est cohérente avec l'Evaluation de la Politique et des Institutions Nationales (CPIA) de la Banque Mondiale et du FMI et surtout avec le ratio valeur actuelle Dette/PIB qui est en dessous du point de référence de 55% du Cadre de Viabilité de la Dette (CVD) du FMI.

Tableau 49. Profil de l'endettement public 2019-2023

SOURCES ET TYPES D'INSTRUMENTS	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne 2019-2023
Dettes Extérieures (%)	60	70	70	70	70	68
Instruments						
Concessionnelle	11	7	7	7	0	6
Semi-Concessionnelle	29	28	28	28	35	30
Commerciale	20	35	35	35	35	32
Dettes Intérieures (%)	40	30	30	30	30	32
Instruments						
Marché UEMOA	38	27	27	27	27	29
Bon 1 an	3	3	3	3	3	3
Obligation 2-5 ans	14	12	12	12	12	12
Obligation > 5 ans	21	12	12	12	12	14
Dettes ext.FCFA/Dettes conv./Titrisation ⁽¹⁾	2	3	3	3	3	3

Source : MEF/CNDP

Afin de permettre au Gouvernement d'atteindre ses objectifs en matière d'endettement, une réforme du cadre institutionnel de gestion de la dette publique a été entreprise depuis 2011. Elle a abouti à la mise en place du comité national de la dette publique (CNDP) par décret n° 2011-424 du 30 novembre 2011. Il est chargé de coordonner la politique du gouvernement en matière d'endettement et de suivre la mise en œuvre de la SDMT. Le CNDP est également chargé de la validation du plan de financement et éventuellement des ajustements à ce plan pour y intégrer les emprunts non concessionnels initialement non prévus. Aussi, la Direction en charge de la gestion de la dette publique a été réorganisée suivant la ligne front, middle et back office. Au niveau de la comptabilisation de la dette, le portefeuille a été élargi pour prendre en compte la dette de certaines entreprises publiques. Un document stratégique sur l'endettement (SDMT) et une analyse de la viabilité de la dette est régulièrement élaboré et mis à jour. En application des dispositions communautaires (article 13 du Règlement n°9 de l'UEMOA) ; un manuel de procédures relatif aux fonctions, aux activités et aux opérations d'emprunt et de gestion de la dette est disponible.

9.2.2 Viabilité de la dette publique

Selon l'évaluation du FMI, les perspectives à moyen terme mettraient l'accent sur un risque de financement des investissements liés à l'hypothèse d'un resserrement des flux de financement extérieurs en direction du pays qui pourrait avoir pour origine le ralentissement des financements des investisseurs étrangers. La faible mobilisation des recettes intérieures, combinée à la montée des revendications sociales, réduirait sensiblement les marges budgétaires du Gouvernement à financer son programme d'investissement et ses priorités. La contraction des financements régionaux de la dette souveraine pourrait accroître le coût de l'endettement. Par contre, l'hypothèse d'une hausse des cours des matières premières agricoles exportables accroîtrait le recouvrement des recettes publiques tirées de ces produits d'exportation. La confiance des investisseurs extérieurs traduite par le succès des eurobonds, les réformes structurelles engagées et l'adhésion au G20 Compact pour l'Afrique pourraient contribuer à un accroissement additionnel d'investissement privé au profit de l'économie ivoirienne.

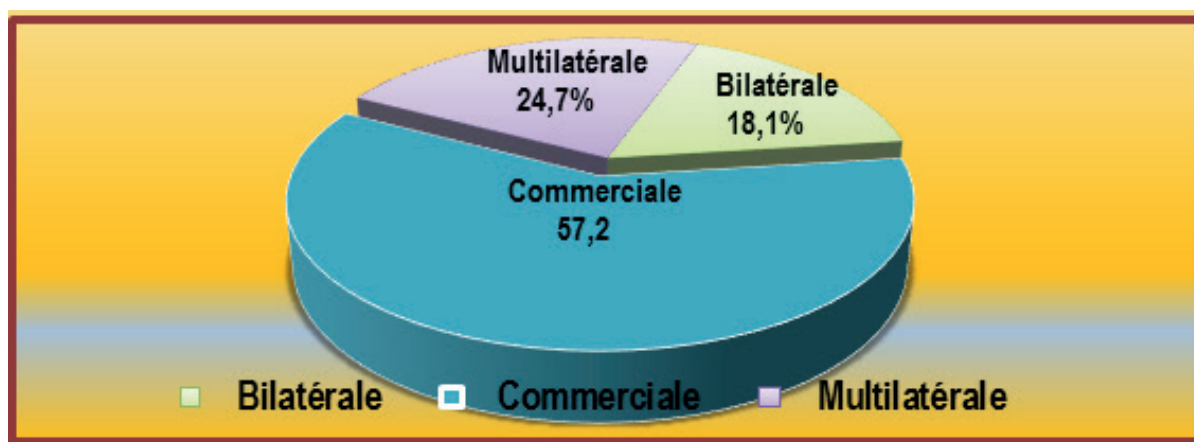
9.3 Dette extérieure

9.3.1 Les détenteurs

La répartition de l'estimation de l'encours de la dette

extérieure au 31 décembre 2018, par catégorie de créanciers est illustrée par le graphique ci-après. La dette extérieure est à 57,2% commerciale, 24,7% multilatérale et 18,1% bilatérale.

Figure 14. Répartition de l'encours de la dette extérieure au 31 décembre 2018



Source : MEF/DPPD

54,4% de la dette extérieure est détenue par les investisseurs eurobonds (la quasi-totalité de la dette

extérieure commerciale), 14,6% par la Chine, et 10,2% par le FMI.

Tableau 50. Répartition dette extérieure par catégorie de créancier au 31 Décembre 2018

CREANCIERS	Encours au 31 décembre 2018	En % du Stock dette	En % du PIB
COMMERCIALE	4 355,71	57,2%	18,2%
Investisseurs Eurobond	4 141,07	54,4%	17,3%
Autres	214,64	2,8%	0,9%
BILATERALE	1 379,49	18,1%	5,8%
CLUB DE PARIS	87,60	1,2%	0,4%
APD hors -C2D	23,09	0,3%	0,1%
Non APD	64,52	0,8%	0,3%
dont AFD	57,40	0,8%	0,2%
HORS CLUB DE PARIS	1 291,89	17,0%	5,4%
dont CHINE	1 111,33	14,6%	4,6%
MULTILATERALE	1 878,18	24,7%	7,9%
FMI	780,32	10,2%	3,3%
BM -IDA	542,92	7,1%	2,3%
BAD/FAD	169,55	2,2%	0,7%
BID	164,48	2,2%	0,7%
BOAD	127,83	1,7%	0,5%
Autres	93,09	1,2%	0,4%
PIB (prix courant)			23 899,8

Source : MEF/CNDP

9.3.2 Situation des paiements de la dette extérieure

milliards de FCFA. 610,2 milliards de FCFA de service de dette extérieure a été payé. Aucun arriéré n'est observé.

Au 31 décembre 2018, le service dû était de 628,3

Tableau 51. Situation de la dette extérieure hors charges exceptionnelles au 31 décembre 2017

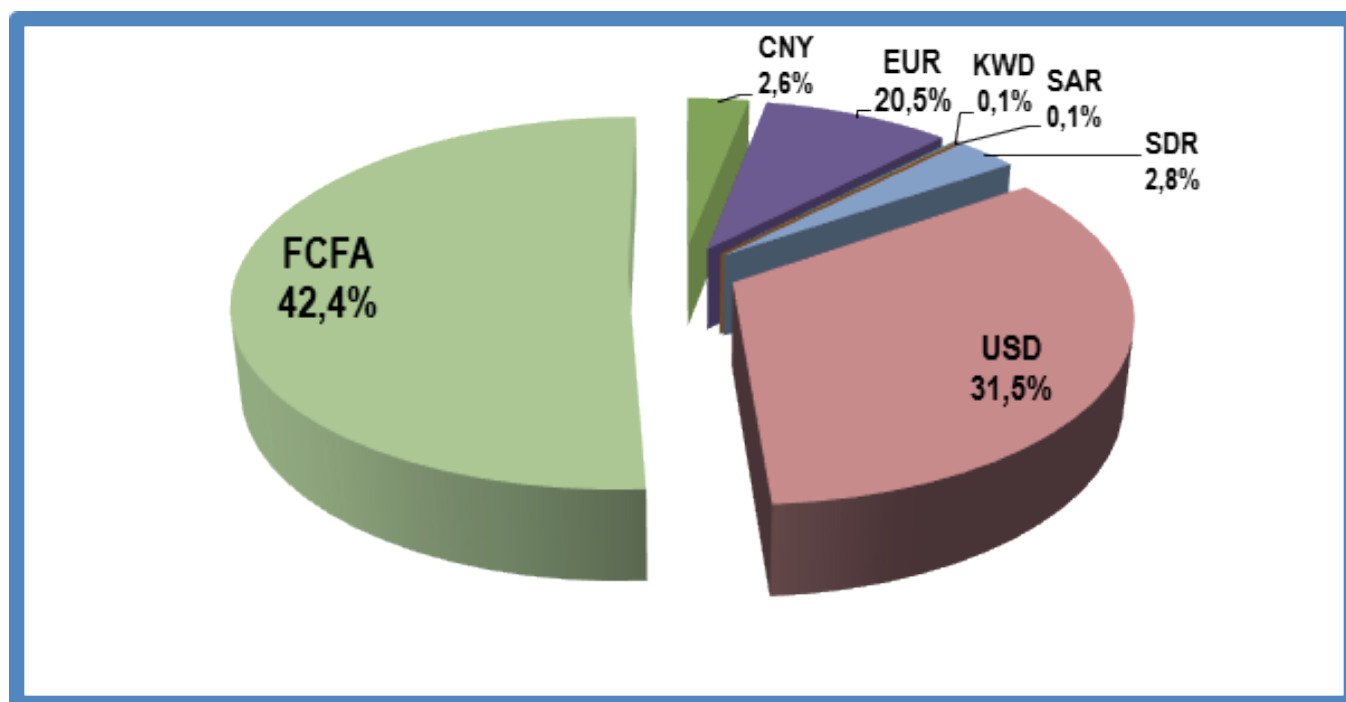
Situation au 31 décembre 2018	Multilatéraux			Bilatéraux			Créanciers privés			Total			
	Capital	Intérêts	Total	Capital	Intérêts	Total	Capital	Intérêts	Total	Capital	Intérêts	Total	
Encours au 31/12/2017	1 582,4	0,0	1 582,4	1 216,7	0,0	1 216,7	2 970,9	0,0	2 970,9	5 770,0	0,0	5 770,0	
Tirage en 2018	394,5	0,0	394,5	221,2	0,0	221,2	1 300,6	0,0	1 300,6	1 916,3		1 916,3	
Service dû	Total	104,6	22,3	126,9	216,8	26,2	243,0	51,1	189,2	240,3	372,5	237,8	610,2
	Arriérés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Échéances	104,6	22,3	126,9	216,8	26,2	243,0	51,1	189,2	240,3	372,5	237,8	610,2
Service payé	Total	104,6	22,3	126,9	216,8	26,2	243,0	51,1	189,2	240,3	372,5	237,8	610,2
	Arriérés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Échéances	104,6	22,3	126,9	216,8	26,2	243,0	51,1	189,2	240,3	372,5	237,8	610,2
Arriérés	Total	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Arriérés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Échéances	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Encours au 31/12/2018	1 878,2		1 878,2	1 379,5		1 379,5	4 355,7		4 355,7	7 613,4		7 613,4	
Stock au 31/12/2018	1 878,2		1 878,2	1 379,5		1 379,5	4 355,7		4 355,7	7 613,4		7 613,4	

Source : MEF/CNDP

Le FCFA est la plus importante devise du portefeuille de la dette de l'Etat (42,4%), suivi du dollar américain représentant 31,5% du portefeuille. La part du portefeuille exposée au risque de fluctuation de changes, concerne 56,6% de l'encours de la dette extérieure. Cette part pourrait être couverte par l'excédent commercial qui est ressorti autour de 7% du PIB au cours de ces cinq dernières années en dépit de la forte baisse du cours mondial du cacao, principal produit d'exportation de la Côte d'Ivoire. La bonne tenue des autres spéculations (palmier à huile, caoutchouc, noix de cajou, coton, etc.) a

permis de maintenir le rythme d'accroissement des exportations à 8%. Ce qui permet de contenir la progression des importations de biens d'équipement, des charges de la dette ainsi que la détérioration de la balance des services. Pour les deux prochaines années, la Côte d'Ivoire table sur le maintien de la tendance haussière des exportations de biens et services avec le dynamisme du secteur minier, de l'énergie ainsi qu'avec la hausse des productions de cajou, du caoutchouc, du palmier à huile notamment.

Figure 15. Proportion des devises du portefeuille de la dette extérieure à fin décembre 2018



Source : MEF/DDPD

Tableau 52. Stock de la dette au 52 décembre 2018, selon les devises applicables

Devises	Stock dette en millions de devises	Taux de change / FCFA	Stock dette en milliards de FCFA	Taux de change/US Dollar	Stock dette en millions de US Dollars	Répartition par devise (%)
CNY	3 417,7	86,9	296,9	0,2	518,3	2,6
EUR	3 627,3	656,0	2 379,4	1,2	4 154,7	20,5
KWD	7,5	1 886,6	14,1	3,3	24,6	0,1
SAR	76,1	152,7	11,6	0,3	20,3	0,1
SDR	408,9	796,5	325,7	1,4	568,7	2,8
USD	6 386,7	572,7	3 657,6	1,0	6 386,7	31,5
FCFA (1)	4 922 538,6	1,0	4 922,5	0,0	8 595,5	42,4
TOTAL			11 607,8		20 268,9	100,0

Source : MEF/CNDP

9. 3.4 Arriérés de paiement

Depuis l'allègement de la dette extérieure en 2012, les paiements du service de la dette extérieure sont réguliers et aucun arriéré extérieur n'est observé.

9. 4 Dette intérieure

9.4.1 Présentation de la situation au 31 décembre 2017

La structure de la dette intérieure au 31 décembre 2018 en fonction des instruments est indiquée dans le tableau ci-dessous. 14,2% sont des prêts bancaires, 88,3% des titres publics et 11,7% d'autres emprunts.

Tableau 53. Structure de la dette intérieure au 31 décembre 2018 en fonction des instruments

Côte d'Ivoire: situation au 31 décembre 2018	Dette domestiques exprimée en valeur (milliard FCFA)	Dette domestiques exprimée en % de la dette totale	Dette domestiques exprimée en % du PIB nominal de 2018
Dette intérieure Totale	3 994,4	100,0%	16,7%
Sécurités	3 558,5	89,1%	14,9%
Bons du Trésor	113,8	2,8%	0,5%
Obligation par adjudication	1 268,7	52,0%	5,3%
Obligations par syndicats	2 076,9	2,5%	8,7%
Certificats d'obligations	99,2	10,9%	0,4%
Autres emprunts	435,9	10,9%	1,8%
Prêts bancaires	503,2	14,2%	2,1%
BCEAO	395,4	9,9%	1,7%
Banques commerciales	107,8	2,7%	0,5%
Valeurs mobilières	3 479,5	87,1%	14,6%
Entreprises	11,7	0,3%	0,0%
Total	3 994,4	100,0%	16,7%

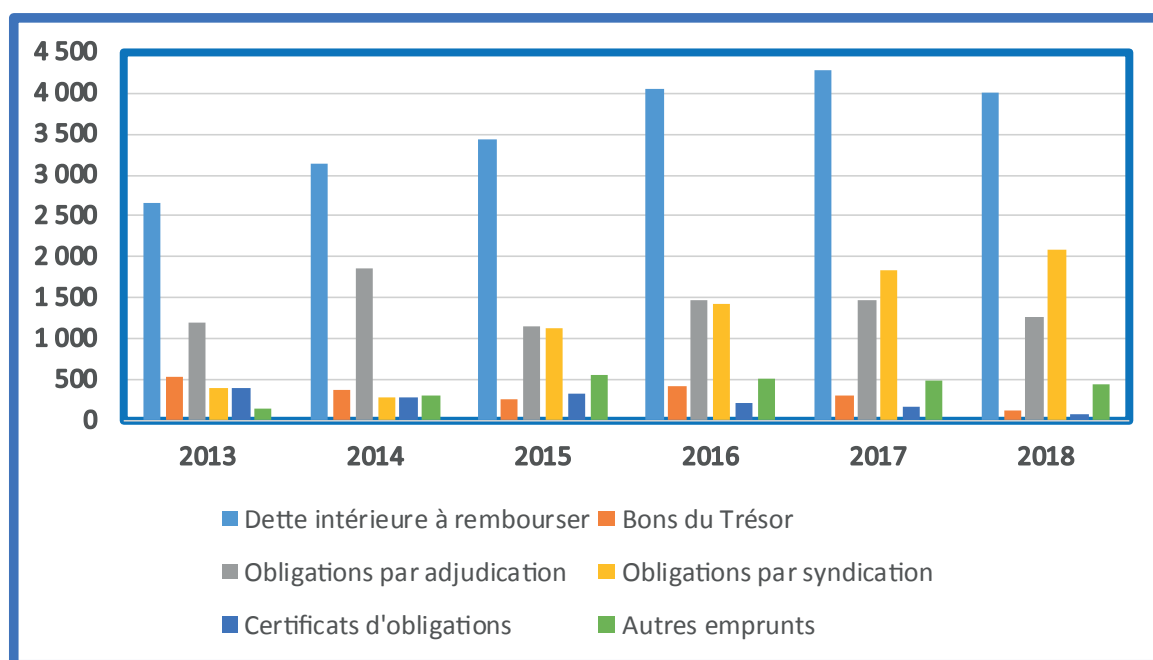
Source : MEF/CNDP

9.4.2 Evolution de la composante de la dette intérieure au cours des cinq (5) dernières années

Le graphique ci-après décrit l'évolution de la dette intérieure de 2013 à 2018. Les obligations par syndi-

cations, marginales jusqu'en 2014, deviennent majoritaires à partir de 2017. Les obligations par adjudication représentent aussi une large part de la dette intérieure ivoirienne.

Figure 16. Evolution de la dette intérieure 2013-2018



Source : MEF/CNDP

L'Etat dans sa stratégie de réforme de la gestion de la dette publique a intégré dans son portefeuille, dès 2012, celui de certaines entreprises opérant dans des secteurs stratégiques à fort potentiel de croissance dont les performances pourront faciliter la transformation structurelle de l'économie. En procédant ainsi, il entend disposer de rapports d'intérêts stratégiques sur la situation financière de ces entités en vue d'opérer des redressements appropriés leur permettant de retrouver le sentier de la saine production. Cette décision a naturellement des incidences sur le niveau du déficit de l'Etat et pourrait être source de risques budgétaires non négligeables.

C'est pourquoi, le Gouvernement a mis en place un vaste plan de redressement de ces établissements.

9.4.3 Situation des paiements de la dette intérieure

Le tableau suivant présente la situation des paiements de la dette intérieure. Au 31 décembre 2018, le service dû était de 918,98 milliards de FCFA. 936,97 milliards de FCFA de service de dette a été payé. L'encours actualisé au 31 décembre 2018 est évalué à 3 994,4 milliards de FCFA.

Tableau 54 : Situation de la dette intérieure au 31 décembre 2018

	BCEAO			SECTEUR BANCAIRE			SECTEUR NON BANCAIRE			TOTAL		
	Capital	Intérêt	Total	Capital	Intérêt	Total	Capital	Intérêt	Total	Capital	Intérêt	Total
1. ENCOURS AU 31/12/2017	424,94	-	424,94	2 463,86	-	2 463,86	1 386,27	-	1 386,27	4 275,07	-	4 275,07
<i>En % du PIB</i>	1,92%		1,92%	11,12%		11,12%	6,26%		6,26%	19,3%		19,3%
2. EMPRUNTS ET EMISSIONS DE TITRES PUBLICS du 1/1/2018 au 31/12/2018	-	-	-	442,11	-	442,11	24,15	-	24,15	466,26	-	466,26
3. TRAITEMENT				102,07		102,07				102,07		102,07
Total	29,55	7,65	37,20	487,18	123,70	610,88	203,03	74,79	277,82	719,76	206,14	925,89
4. SERVICE DU Arriérés												
<i>Échéances</i>	29,55	7,65	37,20	487,18	123,70	610,88	203,03	74,79	277,81	719,76	206,14	925,89
Total	29,55	7,65	37,20	487,18	123,70	610,88	203,03	74,79	277,82	719,76	206,14	925,89
5. SERVICE PAYE Arriérés												
<i>Échéances</i>	29,55	7,65	37,20	487,18	123,70	610,88	203,03	74,79	277,81	719,76	206,14	925,89
Total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6. ARRIERES Arriérés												
<i>Échéances</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7. TOTAL REGLEMENT (ENCOURS)	-	-	-	129,25	-	129,25	-	-	-	129,25	-	129,25
8. ENCOURS AU 31/12/2018 (1+2+3-4 "Échéances capital" - 7)	395,39	-	395,39	2 353,41	-	2 353,41	1 245,59	-	1 245,59	3 994,39	-	3 994,39
<i>En % du PIB</i>	1,65%	-	1,65%	9,85%	-	9,85%	5,21%	-	5,21%	16,7%	-	16,7%

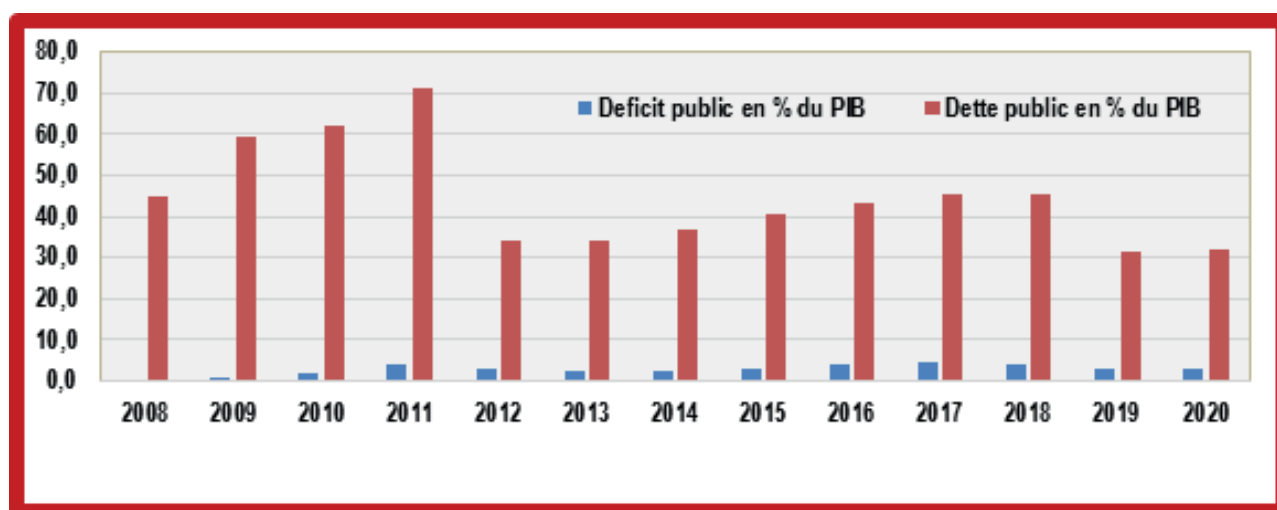
Source : MEF/DDPD

9.5 Viabilité et soutenabilité

Le graphique qui suit présente les progressions de la dette publique et du déficit en pourcentage du PIB. Après avoir augmenté entre 2008 et 2011, la dette publique en pourcentage du PIB a chuté en 2012.

Elle a ensuite augmenté jusqu'en 2018, en restant à un niveau plus faible que celui observé entre 2008 et 2011. Selon les estimations, la dette publique en pourcentage du PIB devrait diminuer à nouveau en 2019 et en 2020.

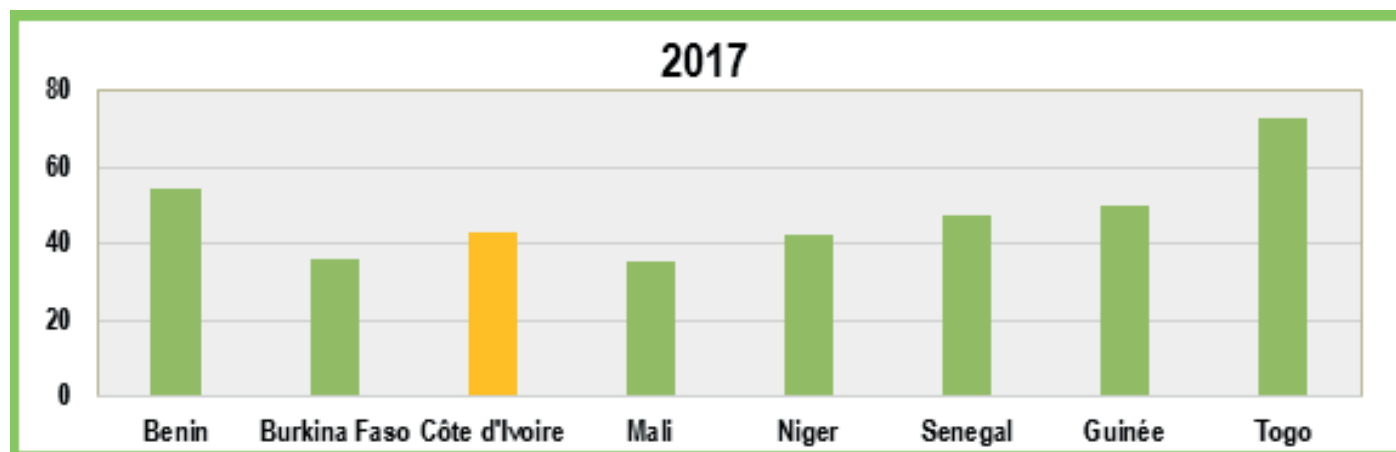
Figure 17. Progression de la dette publique et du déficit budgétaire en % du PIB (2008-2020)



Source : MEF/DDPD

L'encours de la dette en 2017 des huit Etats membres de l'UEMOA est représenté dans le diagramme ci-après.

Figure18. Dette en pourcentage du PIB des 8 pays de l'UEMOA.



Source : Commission de l'UEMOA

Besoin de financement et émission de titres publics 2019-2021

Selon le SPMBPE et le MEF, le besoin de financement de l'Etat au titre de l'année 2019 serait de 2 344,9 milliards de FCFA. Les conclusions de la stratégie de gestion de la dette publique sur la période 2019-2023 situent ce besoin à un niveau moyen de 1 924,4 milliards de FCFA.

Les emprunts extérieurs devraient représenter 70% de ce besoin de financement exprimé sur la période. Ces emprunts comprendraient 9% d'emprunts concessionnels, 41% d'emprunts semi-concession-

nels et 50% d'emprunts non concessionnels.

Les contributions des emprunts intérieurs devraient permettre de combler les besoins bruts de financement à hauteur de 30%. Ces emprunts seraient émis sous forme d'instruments de court (10%), moyen terme (40%) et long termes (40%) et d'emprunts sous forme de crédits auprès de bailleurs de fonds tels que la BOAD et le FMI (10%).

Les montants indicatifs des titres à émettre se présentent dans le tableau suivant :

Tableau 55. Situation de la dette intérieure au 31 décembre 2018

en milliard FCFA	2019	2020	2021
Montant indicatif des titres à émettre	1 320,6	1494,4	1450,0

Source : SEPMBPE

Adjudication (pour les titres publics) : vente aux enchères des titres émis par le gouvernement central. Dans la zone UEMOA, elle est organisée par la BCEAO et seules les banques et autres institutions financières régionales qui ont des comptes à la BCEAO peuvent participer. Les autres entités ne peuvent souscrire aux adjudications que par l'intermédiaires des banques de l'UEMOA.

Amortissement ou échéance : période entre le décaissement d'un prêt et son dernier remboursement, composée du délai de grâce et de la période de remboursement.

Appel public à l'épargne : appel à concurrence sur le marché financier de titres publics par l'intermédiaire d'une SGI. Il est ouvert à tout épargnant.

Avoirs extérieurs nets (AEN) : Créances ou engagements nets des institutions monétaires (Banque centrale ou banques) sur l'extérieur. Ce poste correspond à l'ensemble des rubriques des situations de la banque centrale et les banques relatives à leurs opérations avec l'extérieur. Il s'obtient en déduisant des avoirs extérieurs bruts, l'ensemble des engagements extérieurs, y compris les engagements à moyen et long terme.

Besoin de financement de l'Etat : montant global nécessaire pour couvrir le déficit budgétaire primaire et les charges d'intérêt et d'amortissement liées à la dette.

Bons du trésors : titres publics à court terme d'une durée comprise entre 7 jours et 2 ans, émis par un Etat membre de l'UEMOA.

Club de Paris : groupe informel de pays créanciers (généralement des pays de l'OCDE), qui se réunissent à Paris pour négocier des accords de restructuration de la dette avec des pays débiteurs connaissant des problèmes de service de la dette.

Créanciers bilatéraux : gouvernements, banques centrales, agences et agences de crédit à l'exporta-

tion, qui prêtent à un gouvernement débiteur sur une base intergouvernement.

Créanciers multilatéraux : institutions internationales qui prêtent des fonds à des termes concessionnels et/ou non-concessionnels, comme le FMI, la Banque régionales de développement.

Crédits à l'économie (CE) : ensemble des concours consentis à l'économie par les banques (refinancée ou non), les établissements financiers (partie refinancée par la banque centrale) et par le trésor (à travers l'acceptation de traites douanières).

Crédit intérieur= crédit à l'économie+ position nette du gouvernement (voir PNG)

Décaissement : versement de tout ou partie du montant contracté aux termes d'un prêt.

Déficit budgétaire : différence entre recettes totales et dépenses totales et prêts nets.

Déficit du compte courant : solde déficitaire des transactions courantes de la balance des paiements.

Déficit primaire : différence négative entre recettes et dépenses, hors paiements d'intérêt.

Dette publiques extérieure : emprunts de l'administration centrale à l'égard des non-résidents.

Dette publiques intérieure : emprunts de l'administration centrale à l'égard des résidents

Dettes non-concessionnelle : dette contractée aux conditions du marché.

Dette publiques : somme de toutes les dettes de l'administration centrale (extérieure et intérieure).

Données économiques :

- Réalisations
- Données économiques pour les années passées sur la base des informations économiques exhaustives recueillies sur l'activité économique par administra-

tions nationales. Elles devraient correspondre plus ou moins aux données des comptes définitifs pour l'année N-3

- **Estimations**

Correspondent aux comptes semi-définitifs ou provisoires, arrêtés sur la base des informations économiques d'une année. Elles sont généralement non exhaustives et / ou non entièrement validées.

- **Projections ou prévisions économiques**

Correspondent aux données économiques économiques calculées sur la bases des hypothèses formulées sur l'évolution future de l'activité économique. Ces projections peuvent couvrir partiellement certains comptes pour lesquels il n'existe que des données provisoires et/ ou partielles.

Élément don : différence entre valeur nominale (VN) et la valeur actualisée (VA) du service de la dette exprimée en pourcentage de la valeur nominale du prêt (VN-VA)

Emprunt concesionnel : prêts de crédits qui sont assortis d'une période d'amortissement de longue durée et / ou de taux d'intérêt inférieurs au marché, tels qu'ils compte un élément don d'au moins 30%/

Euro-bond (ou Euro obligation) : obligation en dollar au niveau du marché financier de Londres

Inflation : hausse généralisée des prix à la consommation. Il en résulte une perte du pouvoir d'achat de la monnaie

Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) : initiative lancée en juin 2005 pour accélérer les progrès vers les objectifs du millénaire pour le développement (OMD)

Initiative PPTTE : cadre adopté par la banque mondiale et le Fmi en 1996 pour régler les problèmes de dettes extérieures des pays pauvres très endettés, qui a pour objectif d'apporter un allègement global de la dette suffisant pour parvenir à la validité de la dette.

Masse monétaire (MO) : ensemble des créances détenues par le reste de l'économie sur les institutions monétaires.

Elle recouvre les disponibilités monétaires (circula-

tion fiduciaire+ dépôts à vue) et quasi monétaires (comptes d'épargne et dépôts à terme).

Obligations du trésor ; titres publiques à moyen ou long terme émis à travers des adjudications ou des appels publics à l'épargne.

Passif conditionnel : dettes contractées par les autres entités publiques à l'exception de l'administration centrale (collectivités locales et secteur parapublic)

Position Nette du gouvernement (PNG) : créances nettes ou engagements nets du trésor vis-à-vis du reste de l'économie. La position nette du gouvernement est constituée par la différence entre les dettes du trésor et ses créances sur la banque centrale, les banques et les particuliers et entreprises. Par convention, une PNG créditrice est précédée du signe (-) tandis qu'une PNG débitrice est précédée du signe (+).

Pression fiscale : le ratio recettes fiscales rapportées au PIB

Risque de de refinancement : risque liée au renouvellement de la dette arrivée à échéance. Il peut porter sur le coût du refinancement ou l'impossibilité d'obtenir les montants souhaités.

Risque de taux d'intérêt : le risque de taux d'intérêt fait référence à la vulnérabilité du portefeuille de la dette et au coût de la dette du gouvernement à des taux d'intérêt élevés du marché, au point où la dette à taux fixe et la dette à taux variable qui arrivent à maturation sont réévaluées.

Risque de change : risque liés aux fluctuations des taux de change

Service de la dette : tout paiement à effectuer au titre du principal, des intérêts et des commissions d'un prêt.

Solde primaire : (voir déficit primaire)

Solde primaire de base : recettes totales hors dons – dépenses courantes + intérêt sur dette publique – dépenses en capital sur ressources propres

Stock de la dette publique : montant à une date donnée des décaissements de dettes non encore remboursées.

Taux de change : prix d'une devise en termes d'une autre

Taux d'endettement : ration du stock de la dette publique rapporté au PIB

Taux d'investissement de l'économie d'un pays : un ratio qui indique la formation brute de capital fixe de tous les agents économiques (gouvernement, entreprises, ménages) exprimée en pourcentage du PIB. Pour un pays, la FBCF est la somme des investissements matériels et logiciels réalisés pendant un an dans ce pays.

Les termes de l'échange : expriment pour un pays

le rapport entre le prix des exportations et le prix des importations. Ils sont généralement calculés à partir d'indices de prix et indiquent une évolution par rapport à une année de référence ($T = (\text{indice des prix des exportations} / \text{indice des prix des importations}) \times 100$).

Les termes de l'échange s'améliorent dans le temps ($T > 100$) si une économie exporte une quantité moindre de marchandises pour se procurer la même quantité de biens importés (en d'autres termes, les mêmes quantités exportées permettent d'acheter une quantité accrue de marchandise importées) : les recettes d'exportation s'améliorent dans ce cas. Dans le cas inverse, les termes de l'échange se dégradent (T). Ce rapport de prix traduit ainsi l'évolution du pouvoir d'achat des exportations en importations, à volume d'échanges donné (la structure des échanges est fixée) : il reflète la compétitivité-prix d'un pays (indépendamment de l'effet quantité).

CISI-UMOA

Programme de certification des acteurs du marché financier régional



Boostez vos perspectives de carrière

Vous êtes un professionnel du marché financier régional et vous souhaitez être reconnu comme tel ? Certifiez-vous afin de renforcer et faire valoir vos capacités.

La certification CISI-UMOA est délivrée par CISI, institution londonienne de renommée internationale qui développe des programmes de haut niveau selon une approche modulaire par paliers et correspondant à des parcours adaptés par métiers.

En zone UMOA, cette certification portera d'abord sur le module « Fondamentaux des services financiers » puis le module « Marchés obligataires » avant de proposer, avec le concours de l'ensemble des acteurs et selon les besoins, une gamme de parcours métiers spécialement dédiée à notre marché financier régional.

Déployée dans plus de 80 pays et dotée d'une reconnaissance au niveau international, la certification financière CISI est, grâce au programme CISI-UMOA, disponible pour la première fois dans des pays francophones d'Afrique subsaharienne ; en l'occurrence les 8 pays de la zone UEMOA.

Etudiants, Particuliers ou Professionnels d'établissements financiers, boostez vos perspectives de carrière grâce à ce programme de certification.

Pour vous inscrire, RDV sur
www.cisi-umoa.org

Vous pouvez également écrire à inscriptions@cisi-umoa.org ou appeler au (221) 33 839 10 10



UMOA-Titres
Bâtir un Marché intégré des Titres Publics

Bénin | Burkina | Côte d'Ivoire | Guinée-Bissau | Mali | Niger | Sénégal | Togo



UMOA-Titres

Bâtir un Marché intégré des Titres Publics

ASSURER L'IMPULSION NÉCESSAIRE POUR L'ÉMERGENCE D'UN MARCHÉ RÉGIONAL DES TITRES PUBLICS DE RÉFÉRENCE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES ETATS DE L'UEMOA



LB AKIOS Center® +226 7035 5708

Ensemble, construisons l'UMOA de demain

www.umoatitres.com



Bénin | Burkina | Côte d'Ivoire | Guinée-Bissau | Mali | Niger | Sénégal | Togo

Siège BCEAO • Avenue Abdoulaye FADIGA • Batiment annexe 10ème étage • Bureau 1010
BP: 4709 Dalar - RP - Sénégal • Tél.: (+221) 33 839 10 10

www.umoatitres.org

